

SPECIAL BILAN

RETOUR PANORAMIQUE SUR LES GRANDS AXES DU PROJET

ALLIANCE ACTIVE I



NOTE DE CONJONCTURE

Les entreprises membres du GICAM créent plus de 1 400 emplois au 1^{er} semestre 2014

Nous sommes sûrs de ce que nous vous offrons

GARANTIE
 **TOYOTA**
3
ANS
OU 100.000KM*

* au 1^{er} terme échu

by **CAMI**

CONTINUER ET ACHEVER LE TRAVAIL SI BIEN COMMENCÉ

Sommaire

01

Editorial :

**CONTINUER ET ACHEVER LE
TRAVAIL SI BIEN COMMENCÉ**

02/40

En direction des membres :
**ETRE A L'ECOUTE DES MEMBRES
EN METTANT EN ŒUVRE DES
RENCONTRES TRIMESTRIELLES
PAR SECTEUR D'ACTIVITE.**

En direction des autres organisa-
tions du secteur privé :

**IMPULSER LA CONCERTATION ET
LA COOPÉRATION ENTRE LES OR-
GANISATIONS DU SECTEUR PRIVÉ
(CONCLUSION DE LA PLATE FORME
DU SECTEUR PRIVÉ)**

A l'International :

**UN SECTEUR PRIVE AFRICAIN FORT,
UNE UNIPACE DYNAMIQUE.**

En direction des pouvoirs publics :

**DENSIFIER ET STRUCTURER
LE DIALOGUE SECTEUR PRIVE /
SECTEUR PUBLIC**

41/48

Note de conjoncture



André FOTSO,
Président du GICAM

Le 21 décembre 2011, les membres de notre Groupement nous ont accordé leur confiance en plébiscitant l'ambitieux projet que nous leur avons proposé ainsi que l'équipe expérimentée et engagée qui devait le conduire et donc, présider aux destinées de notre organisation durant trois ans. Cette confiance exprimée dans les urnes était l'expression manifeste d'un profond désir des adhérents de voir leur Groupement s'engager dans une nouvelle dynamique, ce que le projet de la liste Alliance Active incarnait parfaitement.

Durant ces trois dernières années, nous avons donc inlassablement œuvré à donner plus de marges à nos entreprises selon les axes de ce projet autour d'une vision fédératrice : celle de la mobilisation de tous les acteurs pour l'accélération de la croissance. Il ne semble plus aujourd'hui indispensable de s'attarder sur les motivations qui ont guidé le choix de cette vision, tant la nécessité de donner un nouveau souffle à notre économie paraît évidente sur le chemin de l'émergence tant espérée.

Dans cette quête, notre action a, en tout temps, été guidée par un impératif : consolider la force de notre Groupement afin qu'il serve davantage de référence et que notre voix se fasse plus audible, plus cohérente et s'impose sur tous les grands enjeux de l'heure. Convaincus de la nécessité d'affermir la reconnaissance du rôle de l'entreprise comme vecteur de la cohésion sociale et pôle par excellence de création de richesses et d'emplois, nous nous sommes employés à faire en sorte que les autres acteurs appréhendent mieux ses réalités, comprennent ses contraintes et s'engagent dans un processus vertueux d'interaction plus fertile avec elle.

Ceci a été le cas dans le cadre du dialogue public/privé pour lequel nous avons sans répit travaillé pour sa meilleure structuration et pour sa plus grande densification. Aussi, nous avons répété de manière quasi-continue les rencontres avec les responsables administratifs à divers niveaux, multiplié les conventions et les plateformes de travail dans un environnement malheureusement encore très peu ouvert au changement. En direction des autres partenaires, notamment les agences de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que les organisations de travailleurs, nous avons plaidé pour une inclinaison de leurs interventions dans un sens plus favorable à l'entreprise et pour la promotion de valeurs partagées autour des intérêts bien compris des uns et des autres.

L'autre axe fort de nos actions a consisté à faire de notre Groupement, un catalyseur de compétitivité au service de ses adhérents et, partant, de l'économie entière. Accroître notre nombre pour constituer une force d'action plus crédible et plus forte aura ainsi été une quête quotidienne dans l'ambition de réaliser au

moins le chiffre de 500 membres au bout de trois ans. Aujourd'hui, cela peut légitimement être porté à notre crédit. A travers des initiatives innovantes et la redynamisation des services existants, nous nous sommes attelés faire de notre organisation un pilier au service de ses adhérents aussi bien dans le renforcement de capacités, l'information, la promotion, l'accompagnement et même le développement de concepts novateurs de financement.

Dans un environnement dans lequel le développement des TIC rapproche chaque jour un peu plus les hommes, les biens, les services et les institutions de divers horizons, l'ouverture à l'international s'imposait comme un axe incontournable de déploiement de nos actions. Aussi, nous n'avons ménagé aucun effort dans la promotion de notre espace économique, convaincus de la nécessité d'attirer dans notre pays d'autres compétences et davantage de ressources en termes d'investissements pour parvenir à nos objectifs. Cette ouverture s'est particulièrement intéressée à nos compatriotes ayant réussi à intégrer les circuits de production au-delà de nos frontières. Les quelques initiatives déjà développées avec ces derniers nous ont permis d'appréhender l'ampleur du potentiel que celle-ci représente, et tout le bénéfice que nous aurons à poursuivre cette dynamique.

Les mutations profondes qui caractérisent l'environnement économique, social et politique à l'échelle de notre pays et du monde nous imposaient un effort d'ajustement de notre système de gouvernance pour pouvoir être à même répondre aux différents défis. Les nouveaux défis exigeaient de nouvelles attitudes. Nous devons accepter la nécessité d'une évolution et d'une remise en cause des différentes dimensions de notre organisation : gouvernance, offre de produits et services, capacité d'influence, communication, mobilisation des ressources financières, attraction de talents.

C'est ainsi que, poursuivant la réforme engagée au lendemain du 21 décembre 2011, nous avons proposé aux adhérents un projet de réforme de nos textes fondateurs. Une fois encore, cette ambition a été comprise et notre proposition a été validée au delà des 2/3 requis pour son approbation. Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter d'avoir donné au Groupement les moyens de mieux s'orienter dans la culture du résultat, de l'innovation et de la flexibilité, de la transparence pour une approche toujours plus efficace dans la défense de nos intérêts et la promotion économique de notre pays.

Après trois ans, nous pouvons donc nous confronter à la réalité du travail réalisé et des faits : ils sont têtus. Quelle que puisse être l'appréciation que chacun peut en faire, il demeure indéniable que grâce au travail et à l'effort de toute l'équipe du Conseil Exécutif et surtout des entreprises membres, une nouvelle dynamique a été impulsée à notre Groupement. Ce résultat à lui seul sonne déjà comme une interpellation, celle de viser toujours plus haut. Pour ce faire, nous devons continuer et si possible achever le travail si bien commencé. Le nouveau projet, porté par la liste Alliance Active II que nous proposons aux adhérents, se veut encore plus ambitieux mais surtout, se propose de valider l'essai dont les jalons ont été posés au cours de notre premier mandat. La nouvelle équipe, riche de sa mixité, est à l'image des entreprises citoyennement engagées dans notre pays, forte aussi de son expérience.

Quant au projet, il prend en compte les défis majeurs de développement et de modernisation de notre temps : l'accélération de la croissance, la création d'emplois, surtout pour les jeunes, la promotion de l'entrepreneuriat, notamment féminin, la conquête des parts de marché à l'international, la préservation des ressources environnementales, la mise à niveau de notre tissu productif, l'intégration sous-régionale, la promotion sociale et la responsabilité sociétale de l'entreprise ainsi que l'avènement tant attendue de l'agriculture dite de seconde génération. Sur tous ces chantiers, notre défi sera de travailler sans discontinuer pour que le GICAM soit davantage ouvert et à l'écoute, agissant et uni, fort et respecté.

Directeur de Publication
André FOTSO

Rédacteur en chef
Alain Blaise BATONGUE

Coordination éditoriale
& suivi édition
Abraham KUATE

Rédaction :
Vincent KOUETE
Abraham KUATE
Nacisse CHASSEM
Jules Simplicie KEMBOU
Charles Alain KOUNDI
Christelle HOMSI
Djibring NYAM AHOLA
David NYAMSI
Noé NDI MBÉRÉ

Publicité
Laurence Annie MVA

Dieudonné SAMOU

Mise en page
©KLMA Design 2014

Crédit photos
Zeb's images

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES MEMBRES EN METTANT EN ŒUVRE DES RENCONTRES TRIMESTRIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



• Jules Simplicie KEMBOU,
Chargé d'Études Économiques

L'activité du GICAM en direction de ses adhérents aura été marquée au cours de ce mandat, par de nombreuses rencontres sectorielles dont trois d'entre-elles ont été consacrées à des problématiques liées à l'agriculture qui faut-il le rappeler, a été unanimement reconnue comme niche de croissance par excellence.

En effet, depuis quelques années, il est unanimement admis que le Cameroun dispose des atouts suffisants pour booster ses productions végétales, animales et halieutiques et passer ainsi à une agriculture de seconde génération. Les rencontres consacrées à l'accélération de la croissance organisées entre les secteurs public et privé ont clairement identifié l'agriculture comme secteur privilégié pour lequel des actions ciblées ont les plus grandes chances de produire des effets probants et rapides.

Dans sa vision qui est de mobiliser l'ensemble des acteurs afin de gagner un point de croissance par an pour parvenir à un taux de croissance à deux chiffres en 2020, le GICAM a fait siennes ces constats et a décidé de consacrer une grande partie de ses efforts sur la promotion de l'agriculture. C'est ainsi que depuis le début de l'année 2012, il a organisé des rencontres sectorielles du primaire et des forums d'échanges avec les principaux responsables administratifs impliqués dans la définition des politiques et stratégie de développement agricole (MINADER, MINEPAT notamment).

Le 25 avril 2012 a eu lieu la première rencontre sectorielle des entreprises membres du Groupement consacrée au secteur primaire. Les travaux se sont déroulés sous la présidence de Monsieur **Armel FRANCOIS** assisté de Monsieur **Henri FOSSO**. L'objet de cette rencontre était de rassembler les acteurs sur les sujets d'intérêt se rapportant au secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, sylviculture, secteurs connexes) pour susciter une solidarité autour des enjeux et constituer une force proactive à même de peser sur les stratégies et les politiques de développement du secteur.

Les entreprises ont saisi cette occasion pour explorer les entraves au développement des leurs activités et ébaucher ensemble, les pistes de solutions envisageables. A ce sujet, la contrainte foncière a été présentée comme étant particulièrement rédhibitoire. Elle s'exprime en termes de difficultés à acquérir de nouvelles terres pour

TROIS RENCONTRES SECTORIELLES SUR L'AGRICULTURE AVEC A LA CLE : LE PROJET UN PATRON-UNE PLANTATION

l'extension ou le développement de nouvelles cultures et à sécuriser des espaces actuellement occupés. Dans ce dernier chapitre, les entreprises font face aux revendications récurrentes des populations riveraines qui conduisent dans certains cas au blocage total de l'activité. Pour les industries forestières, l'insuffisante information sur la délimitation des Unités Forestières d'Aménagement empêche l'extension des exploitations. D'autres contraintes comme celles relatives à l'enclavement, notamment dans la région du Sud-Ouest, à l'accès aux crédits, à la concurrence déloyale, à l'absence d'incitations, à l'absence de locomotives industrielles dans la filière café ont également été évoquées.

En termes de perspectives, il a été relevé la nécessité, pour l'Etat, d'impliquer les opérateurs dans la mise en place des instruments de financement du secteur rural ; la mise en place effective d'incitations spécifiques au secteur et l'application rigoureuse des dispositions réglementaires existantes.

Le 31 juillet 2012 a consacré la deuxième édition des premières rencontres sectorielles du GICAM. Cette édition a été rehaussée par la participation effective de Monsieur ESSIMI MENYE, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural accompagné de Madame ANANGA MESSINA née BEYENE Clémentine Antoinette, Ministre Délégué auprès du MINADER, chargé du Développement Rural. Il y a été question d'examiner en profondeur, le potentiel de croissance dont regorge le secteur agricole camerounais.

Le 28 novembre 2012, se tenait au siège du GICAM, la troisième édition des rencontres sectorielles du primaire sous le thème « *comment impliquer les patronats dans le développement des agropoles au Cameroun* ». Cette troisième rencontre sectorielle a connu la participation effective de **Mme Monique OULI NDONGO**, secrétaire général du MINEPIA.

La gestion de l'avenir de l'agriculture camerounaise avec une approche filière ayant été retenue comme démarche prioritaire, une mobilisation, lors de cette troisième édition, des acteurs des filières, véritables agents du développement rural, est apparue comme un préalable impératif à toute initiative qui se veut fructueuse, de la part du secteur privé pour l'émergence de l'agriculture camerounaise. L'actualité économique, avec la création du programme **AGROPOLES** et la relance du **Programme Riz-Mais-Manioc** au mois de juillet 2012 a ainsi donné l'occasion à la 3^{ème} rencontre sectorielle du primaire de jeter les bases de la réflexion pour l'implication du secteur privé au fleurissement désormais inéluctable

d'une révolution verte à la *camerounaise*. Les rencontres sectorielles du primaire ont permis de structurer les différentes actions de plaidoyer menées par le Groupement auprès du gouvernement. L'institutionnalisation d'un Programme Économique d'Aménagement du Territoire pour la Promotion des Entreprises de Moyenne et Grande Importance dans le Secteur Rural est une parfaite illustration des résultats de ce plaidoyer. Grâce à ce programme connu sous la dénomination de Programme Agropole qui marque une rupture avec l'orientation traditionnelle de la stratégie de l'Etat qui, mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté, avait toujours privilégié les micros appuis aux petits producteurs, l'Etat s'est désormais engagé à accompagner l'installation et le fonctionnement d'unités économiques performantes, viables et modernes circonscrites dans une aire géographique donnée, et entretenant des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation et de commercialisation d'un produit animal, végétal, halieutique ou forestier.

La consécration de cette approche a ouvert de nouvelles perspectives pour le partenariat public/privé dans la modernisation de l'agriculture et offre l'occasion au Groupement Inter-Patronal du Cameroun d'impulser la dynamique d'implication des créateurs de la richesse dans cet élan.

C'est ainsi qu'est né le projet **Un Patron-Une Plantation** dont le GICAM est depuis deux ans maintenant, porteur. Pour la phase pilote de cette initiative, des ressources foncières susceptibles d'abriter un cluster manioc pilote intégrant une exploitation de production de tubercules de 500 ha, une entreprise de travaux agricoles et une usine de transformation des tubercules en produits dérivés (amidon, farine, semoule), ont été identifiées dans le Département du MBAM et KIM.

L'ambition finale est de développer des projets similaires dans d'autres localités du Cameroun afin de produire des exemples démonstratifs de cette agriculture dite de seconde génération dont on parle tant et depuis si longtemps. Le business plan du cluster pilote dégage un besoin d'investissement de l'ordre de 675 000 000 FCFA. La rentabilité brute moyenne annuelle étant située entre 10,7% et 13,8% en fonction des niveaux de concours bancaires mobilisables.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce projet, une société anonyme dénommée **1P1P S.A** est envisagée dans les prochains mois. Au-delà de son caractère pédagogique et démonstratif, cette initiative constitue une réelle opportunité de placement rentable.



• **Nacisse CHASSEM**,
Représentant régional, Centre-Sud-Est, GICAM

Parmi les piliers essentiels sur lesquels doit s'appuyer le secteur privé pour prospérer et faire reculer la pauvreté en créant des emplois figurent en bonne place le développement des infrastructures, la disponibilité d'une main d'œuvre en adéquation avec les besoins économiques et en bonne santé, et la garantie de l'accès aux services financiers. Au Cameroun, le Gouvernement a engagé depuis 2010 la mise en œuvre de plusieurs grands projets de construction des infrastructures notamment dans les domaines de l'énergie, du transport routier et des télécommunications.

Au niveau de la formation de la main d'œuvre, de nombreuses initiatives tant publiques que privées sont mises en place pour résorber les écarts entre les compétences et les besoins économiques du pays. En particulier, plusieurs écoles professionnelles sont créées et forment aux métiers divers y compris techniques. L'Etat a récemment créé une école de formation aux métiers des mines pour accompagner le développement de ce secteur pour lequel il est démontré que le Cameroun dispose d'un potentiel très diversifié.

Pour ce qui est du financement, de nombreuses actions ont été mises en place par le Gouvernement pour favoriser l'accès aux PME. On peut citer le crédit-bail, la mise en place d'un fond de garantie au ministère des Finances, l'adoption d'une loi sur l'affacturage et très récemment la mise en place de la banque des PME. Du côté des banques, plusieurs initiatives ont été prises pour améliorer le taux de bancarisation et l'accès aux services financiers. On note en particulier le rapprochement du service bancaire des populations à travers l'extension du réseau d'agences (environ 170 agences bancaires à ce jour), la création d'un Fonds de Garantie des dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC)¹, le service minimum garanti et le développement de la monétique. L'activité de transfert d'argent a également connu une forte expansion au cours de ces dernières années.

Au-delà de toutes ces avancées qu'il faut saluer et encourager, le chômage et le sous-emploi restent très élevés au Cameroun et tutoient les 80% de la population active. De nombreux jeunes diplômés sont au chômage ou s'occupent dans le secteur informel dans des conditions très souvent en deçà de leur qualification.

Même si le secteur privé formel connaît de réels progrès notamment en matière de sophistication des procédures de production, le rythme de son développement actuel ne permet pas de résoudre la problématique du sous-emploi et du chômage.

UNE RENCONTRE SECTORIELLE DU TERTIAIRE II SUR LA PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Parmi les raisons, y figurent l'accès au financement très souvent classé 2^{ème} ou 3^{ème} contrainte importante pour faire les affaires au Cameroun (confère le Business Climate Survey et les rapports du World Economic Forum sur la compétitivité mondiale).

La rencontre sectorielle qui s'est tenue au siège du GICAM à Douala le 11 avril 2013 avait pour but de réunir l'ensemble des acteurs concernés par l'épineuse question du financement des entreprises au Cameroun, afin de définir suivant une approche participative les axes d'actions pour l'amélioration de l'accès au financement des en-

sur le crédit ; **(ii)** sécuriser les créances des banques ; **(iii)** renforcer l'infrastructure financière ; et **(iv)** améliorer l'environnement des affaires.

S'agissant de l'instauration d'un climat de confiance entre les banquiers et les emprunteurs, on note en particulier :

- la mise en place d'un système d'information crédible dont une centrale des incidents de paiements et un fichier bancaire national des entreprises ;
 - la mise en place d'un bureau d'information crédit pour permettre de distinguer le "bon" du "mauvais" client et éviter le "tout pourri".
- Concernant la sécurisation des créances, on relève notamment :

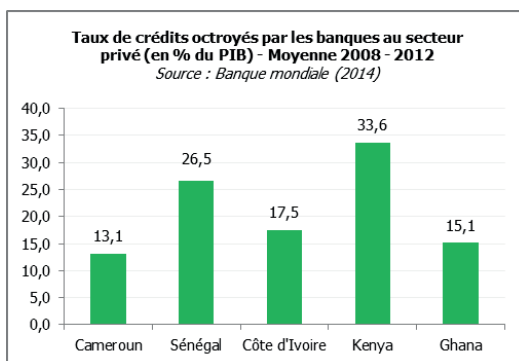
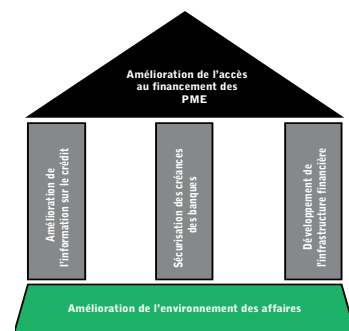


FIGURE 1. FONDATION ET PILIERS DU FINANCEMENT DES PME



treprises et la sécurisation des créances. Parmi les structures fortement représentées à cette rencontre, on retrouvait le Ministère en charge des PME, le Ministère des Finances, l'agence nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, toutes les banques, la Douala Stock Exchange, les établissements de micro finance, de crédit-bail et de transfert d'argent, les assurances et plusieurs entreprises membres du GICAM.

Pour introduire et alimenter les échanges, qui de mieux placer que Monsieur **Mathieu MANDENG**, Président de l'Association des professionnels des établissements de crédit du Cameroun (APECCAM) et Monsieur **Pierre KAM**, Président de l'Association camerounaise de crédit-bail (CAMLEASE). A ces deux grands spécialistes du métier de la banque s'est joint Monsieur **Jean-Honoré NOTUE**, Directeur Général de BRIC, entreprise membre du GICAM opérant dans le secteur des BTP. Les travaux ont été modérés par Madame **Nadine TINEN**, membre du Conseil Exécutif du GICAM et Directrice Générale de Price Water House Coopers Tax & Legal (PWC).

Partant du constat que les banques camerounaises affichent une faible performance en matière de financement des entreprises par rapport à leurs homologues des autres pays africains de niveau de développement comparable à celui du Cameroun, les participants ont proposé des actions dans le but de : **(i)** améliorer l'information

- l'amélioration de la matrice cadastrale pour crédibiliser les titres fonciers qui constituent l'une des principales garanties ;
- l'assainissement du système judiciaire pour faciliter le recouvrement des créances des banques ;
- la mise en place d'une convention cadre de prêt et d'emprunt, qui pourrait s'inspirer du « Lender and Borrower act » du Ghana, pour permettre l'exécution extrajudiciaire des sécurités ;
- le développement du couple Financement-Accompagnement en formant les entreprises dans le management, en favorisant le tutorat et l'accompagnement et en sensibilisant les PME sur les plaintes des banques.

Pour le renforcement de l'infrastructure financière, il est proposé de développer des mécanismes de financements alternatifs : capital-risque, crédit-bail, marchés financiers, banques de développement, l'affacturage, les sociétés de garanties, les institutions spécialisées, la bourse des valeurs mobilières...

L'aboutissement de toutes ces actions repose sur un environnement propice au développement des affaires qui requiert d'adresser les autres problèmes de développement auxquels font face les PME et qui sont entre autres la fiscalité, la corruption, l'état de la concurrence, l'accès au foncier, l'accès aux permis et licences, l'accès à l'information, l'environnement légal et réglementaire, les règles commerciales et la douane.

¹ Le FOGADAC est un système d'assurance des dépôts bancaires uniquement. Son rôle principal est de procéder au remboursement ou à la restitution des dépôts et autres avoirs placés auprès des banques, lorsque celles-ci ne sont définitivement plus en mesure d'effectuer ce remboursement.



• Noé NDI MBERE,

Responsable du Business Adversory Services (BAS),
GICAM

Le Programme de Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP) est un programme de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) qui vise à intégrer les petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeurs des grandes entreprises nationales et internationales. L'objectif de ce programme est de développer les capacités techniques des entreprises pour leur permettre de répondre aux besoins des donneurs d'ordre et d'identifier les opportunités de sous-traitance et d'investissements. En travaillant avec les grandes entreprises et en déployant des outils techniques et des expertises, une BSTP assiste les PME à développer leurs capacités managériales et techniques afin qu'elles deviennent des entreprises sous-traitantes compétitives auprès des grandes entreprises évoluant dans leur secteur respectif.

Depuis 2010, le programme des BSTP est développé dans le cadre du Programme de Promotion des Investissements de l'ONUDI. Ce programme comprend trois composantes :

La mise en relation

Elle est l'une des principales fonctions d'une Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat dont le but est de permettre aux entreprises de bénéficier de ses services, ses conseils et son assistance technique et de potentiellement bénéficier du processus de mise en relation avec les donneurs d'ordre.

Le processus de mise en relation consiste en la réception des demandes de cotation des donneurs d'ordre, traitement des demandes de cotation (processus de sous-traitance, spécifications, quantité, qualité, incoterm, exigences spécifiques), transmission des demandes de cotation et des références techniques aux entreprises membres de la BSTP, réception, analyse et transmission des dossiers des sous-traitants au donneurs d'ordre.

Afin que la mise en relation des entreprises soit la plus exhaustive possible en termes de ressources techniques, il est nécessaire de procéder au profilage des entreprises, qui comprend trois parties : **(i)** La première partie fait référence aux données générales nécessaires à l'identification des entreprises, **(ii)** ensuite une autre précisant les détails spécifiques de l'entreprise et, **(iii)** une dernière qui couvre les détails portant sur les relations entre les sous-traitants et les donneurs d'ordre ainsi qu'à la coopération.

Le Benchmarking

L'outil de benchmarking des BSTP est un élément essentiel des services que peuvent offrir les BSTP. Le benchmarking est un processus d'auto-évaluation qui consiste à comparer les performances et les pratiques opérationnelles d'une entreprise aux meilleures pratiques et références internationales.

ELABORER UNE VERITABLE PLATE-FORME D'ACCOMPAGNEMENT DES PME (BOURSE DE SOUS-TRAITANCE, FORMATION LABELISEE GICAM, CONSEIL ET ASSISTANCE)

Bourse de Sous-traitance : une expérience à poursuivre pour un projet bénéficiant d'un appui de l'ONUDI

La technique de benchmarking fournit aux entreprises sélectionnées un panorama de leurs forces et faiblesses et indique dans un rapport dédié, la priorité des actions nécessaires à mettre en œuvre pour remédier aux insuffisances mises en exergue par l'évaluation et améliorer leur compétitivité.

L'outil de benchmarking permet aussi d'évaluer les exigences des donneurs d'ordre en termes de performance et des pratiques des sous-traitants. En pratique, le processus d'analyse comparative consiste en trois étapes.

La première étape consiste à la collecte des données des entreprises. La deuxième étape est dédiée à l'étude et la comparaison des données. La troisième étape consiste à l'analyse et à la restitution de l'évaluation. La quatrième et dernière étape consiste à l'amélioration des performances et des pratiques des entreprises.

Programme de Développement des Fournisseurs

Le Programme de Développement des Fournisseurs (PDF) se définit d'une part, comme une procédure initiée par une grande entreprise, donneur d'ordre, qui a pour objectif d'améliorer les capacités d'un ou de plusieurs de ses sous-traitants, et d'autre part une initiative de renforcement des capacités destinée aux entreprises locales afin de répondre aux problèmes spécifiques liés à leur performance et leurs pratiques telles qu'identifiées par l'outil d'analyse comparative des BSTP.

La BSTP assiste les entreprises sous-traitantes à formuler des propositions d'investissements, à mobiliser des financements et identifier des partenariats technologiques.

La BSTP peut mobiliser les partenaires techniques et financiers impliqués dans le développement et le financement des entreprises afin de répondre aux besoins identifiés par le diagnostic du benchmarking.

Au Cameroun, le Groupement d'Intérêt Economique Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat a été créé le 08 mai 2013. La Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP) est placée sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat. La Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat du Cameroun est administrée par un Comité d'Orientation paritaire de 14 membres représentant le secteur public et le secteur privé, parmi lesquels le GICAM.

La BSTP Cameroun aide ses entreprises membres à trouver de nouveaux clients et éventuellement à développer leur rentabilité au travers d'une analyse de leur performance et procédés. Elle accompagne, à terme, l'entreprise dans une optimisation de l'utilisation de ses ressources techniques et humaines.

Défi de la BSTP – Cameroun

La mobilisation des acteurs (donneurs et preneurs d'ordre) constitue le principal défi de la BSTP – Cameroun. La faible adhésion des en-

treprises au programme peut trouver une explication dans : la limitation des secteurs couverts et le faible intérêt des donneurs d'ordre.

La délimitation des secteurs couverts par le programme BSTP explique en partie la faible adhésion des entreprises. En réalité, l'économie camerounaise est depuis longtemps dominée par une prépondérance du secteur des services. La part de la valeur ajoutée de ce secteur a depuis 1993 oscillé entre 30 et 35% du PIB total, faisant des services le plus grand contributeur à la valeur ajoutée nationale. Lorsque l'on considère les taux de croissances sectorielles des récentes années, le secteur des services est celui qui a présenté une plus forte dynamique. Il est donc normal que la restriction des domaines ait pour cause une faible présence des membres (même les sous-traitants).

La faible implication des donneurs d'ordre peut s'expliquer premièrement par la relative confiance qu'ils accordent aux PME locales, ensuite par l'absence de mécanismes incitatifs. En réalité, le faible niveau de compétitivité des PME camerounaises a pour corolaire, l'absence de confiance des entreprises « donneurs d'ordre ». Les grandes entreprises, pour certaines activités, préfèrent avoir recours aux PME étrangères. Ensuite la mise en place de mécanismes incitatifs pour les donneurs d'ordre pourrait permettre un changement de tendances. Il peut par exemple s'agir de proposer aux entreprises « donneurs d'ordre », de gérer le volet « archives » concernant les activités sous traitante. Cette activité consistera à gérer les dossiers fiscaux des preneurs d'ordre afin de s'assurer de leur sérieux.

Piste de solution

Le Groupement Inter-Patronal du Cameroun, à travers la Commission Accompagnement des PME, entend développer à partir de 2015 un réseau inter-entreprise, qui aura principalement pour objectif de mettre en relation d'affaires les entreprises membres du GICAM.

Ce projet pilote consiste à mettre en place une plateforme virtuelle, qui mettra en relation les preneurs et les donneurs d'ordre. Le projet qui travaille sur la mise en relation des membres du GICAM, la mobilisation des donneurs d'ordre, qui constitue le préalable, et pourra servir d'expérience pour la BSTP et permettrait alors lancer avec force les activités de la bourse.

Le GICAM jouera alors le rôle de leadership pour la mobilisation des donneurs d'ordre, principales contraintes à l'efficacité du dispositif actuel. Pour l'instant, des démarches sont engagées pour amener quelques principaux donneurs d'ordre, à donner une partie des activités qu'ils sous traitent, au projet pilote de mise en relation des entreprises du GICAM. La réussite de ce projet pilote sera alors la condition d'expansion de la BSTP.



• **Noé NDI MBERE,**
Responsable du Business Advisory Services (BAS),
GICAM

Dans ses missions de défense des intérêts des entreprises, le GICAM a mis en place en place la Business Advisory Services (BAS) qui s'occupe essentiellement du renforcement des capacités des dirigeants et cadres des Petites et Moyennes Entreprises à travers un l'appui et l'Assistance. L'objectif global du BAS est l'accompagnement des dirigeants et cadres des PME en les dotant d'outils modernes de gestion.

Mis en place en 2004 avec le concours des partenaires technique et financiers tels la GIZ, la SNV, le BAS a pour ambition de permettre aux PME d'accéder à une large gamme de services de conseil par des consultants qualifiés sur la base d'un partage de coûts avec la PME bénéficiaire.

L'encadrement implique une mise à la disposition des PME, d'informations nécessaires pour leur épanouissement, tant par rapport à leur domaine spécifique que dans des domaines transversaux. La formation est ainsi dispensé par des experts et des consultants avec en vue la constitution d'un pool de ces spécialistes à même de maîtriser les problèmes rencontrés par les PME et de proposer des formations en rapport étroite avec les préoccupations des entreprises. Ces consultants alimentent aussi la base de données du BAS quant aux pratiques, aux dispositions légales et réglementaires, aux textes et règlements relatifs aux activités des PME, ainsi que leurs préoccupations transversales.

Les axes d'intervention sont l'information, la formation permanente des cadres et dirigeants d'entreprises aux méthodes modernes de management, ainsi que le Conseil et l'Assistance.

L'Information

L'information des PME se fait sur la base des données collectées afin de les aider dans leurs des recherches pour les études de marché, étude de faisabilité, le montage de « Business Plan » et recherche de partenariat technique.

La Formation

Assurer une formation permanente en vulgarisant auprès des cadres et dirigeants d'entreprises les méthodes modernes de management.

Le Conseil et l'Assistance

Les membres et les non membres peuvent, sur demande, bénéficier de l'appui du BAS lors des contrôles administratifs (Impôts, douanes, CNPS, etc.), le montage de projets (Business

LE BUSINESS ADVISORY SERVICES (BAS) : RESTRUCTURATION ET RESULTATS FLATTEURS

Plan, faisabilité, études de marché), la recherche de financements et l'intermédiation pour les partenariats.

L'Animation

Dans le but de créer une réelle synergie dans le Groupement, l'animation consiste au développement des échanges de connaissances et d'expériences entre les membres, à l'occasion notamment des événements comme les Dîner – Débats.

I- L'information

Le BAS contribue fortement à la diffusion d'information économique et surtout sur les opportunités d'affaires et les foires économiques organisées à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire nationale.

Pour intensifier la communication, le Business Advisory Services entend proposer aux entreprises, une plateforme virtuelle d'information qui se constituera comme le guide de l'investisseur. Elle pourra donner toutes les informations utiles sur les secteurs porteurs de l'économie, les grands chantiers en cours de réalisation, etc.

Pour cette année qui se termine, il a commencé par informer sur les activités du Groupement ainsi que sur les sessions de formation organisées, à travers sa page facebook. De nombreux utilisateurs de ce réseau social sont donc informés à temps réel des activités de formation et des événements du GICAM. Il est peut être utile de rappeler que les TIC constituent de nos jours le meilleur moyen de communication.

II- La formation

Le Business Advisory depuis 2012 s'active à proposer aux entreprises, des formations adéquates aux besoins de renforcement des capacités des entreprises membres mais surtout pour les PME, qu'elles soient adhérentes du groupement ou non. Pour la période 2012 – 2014, 150 personnes ont été formées sur les divers outils du management.

Pour permettre aux PME de participer, des paliers de prix ont été proposés : les PME payent 150 000 F CFA/ personne alors que les grandes entreprises payent 250 000 F CFA/ personne.

Le Business Advisory Service entend se positionner comme un centre de formation d'excellence au Cameroun. Il travaille avec des experts chevronnés nationaux, mais fait aussi appel à l'expertise extérieure.

Il entend développer des partenariats avec certains partenaires comme le BIT, pour le développement de l'entrepreneuriat féminin, et le Ministère des PME pour le renforcement des capacités des dirigeants des PME camerounaises. En réalité, les APE imposent à l'économie d'être compétitive et pour cela, il est urgent d'améliorer les capacités des entreprises et des entrepreneurs.



Page facebook du BAS :
<https://www.facebook.com/pages/Business-Advisory-Services/1533897160159984?sk=timeline>

III- L'accompagnement

Les entreprises peuvent trouver au Business Advisory Services l'accompagnement nécessaire pour la conduite de leurs activités. Il s'agit de; l'appui administratif lors des contrôles administratifs (Impôts, douanes, CNPS, etc.), le montage de projets (Business Plan, faisabilité, études de marché), la recherche de financements et l'intermédiation pour les partenariats et surtout l'animation d'un réseau pour permettre aux entreprises et essentiellement les PME d'entrer en contact avec les principaux donneurs d'ordre afin de décrocher leurs premiers marchés.

En perspective, le BAS prévoit développer des activités avec la Bourse de Sous traitance et de Partenariat du Cameroun, afin d'accompagner le processus d'amélioration de la compétitivité de notre économie.

Le BAS s'active tous jours à mettre à niveau les entreprises à travers les services qu'il leur propose, mais aussi en travaillant avec le Bureau de Mise à Niveau, ceci dans le cadre du Programme National de Mise à Niveau.

Les défis sont grands, au regard du nombre de PME camerounaises, toutefois les espérances sont nombreuses, car nos ressources humaines sont notre force...



Une session de formation sur les techniques de rédaction du manuel de procédures



• Nacisse CHASSEM,
Représentant régional, Centre-Sud-Est, GICAM

L'adoption le 18 avril 2013 de la loi sur les incitations à l'investissement privé a suscité beaucoup d'espoir chez les opérateurs économiques qui y ont perçu une volonté réelle des pouvoirs publics de booster l'activité économique. Pour accompagner les entreprises à saisir cette opportunité, le GICAM dans le cadre de son engagement pour la mobilisation de tous les acteurs autour de l'accélération de la croissance a avec un pool de cinq banques (Afriland First Bank, BGFI, BICIC, ECOBANK et SGC) et le fonds de garantie AGF (The African Guarantee Fund) de la

GICAM-POOL DE 5 BANQUES : 50 MILLIARDS POUR BOOSTER LES PMI

liards de FCFA par le pool de banques, soit 10 milliards de FCFA par banques. Il est destiné aux PMI membres du GICAM. Le montant plancher de demande de financement est de 200 millions de FCFA. Les taux d'intérêts pratiqués sont inférieurs aux taux du marché pour des niveaux de risque similaires avec comme référence 10%. Le crédit est accordé dans le cadre d'un prêt syndiqué, pari passu, impliquant toutes les institutions bancaires. Les garanties sont la caution solidaire du dirigeant, le nantissement des équipements financés et la garantie de AGF. La durée de remboursement du crédit varie de 1,5 à 05 ans.

Le second volet est l'accompagnement qui comprend les activités de formation, d'accompagnement et de mobilisation. Les PMI bénéficiant

de et simplifier les procédures d'octroi des crédits, de mutualisation des analyses et le suivi des dossiers et d'échanger des informations utiles.

Le fonds de garantie AGF s'est engagé à partager des risques commerciaux jusqu'à 50%. Il contribue également au renforcement des capacités des institutions financières partenaires.

Mise en œuvre du protocole d'accord

Chaque partie prenante a désigné un point focal chargé de suivre le projet. Le GICAM a mis en place une Cellule d'Accompagnement des Investissements. Cette cellule reçoit les dossiers de demande de crédit qui a été arrêtée d'accord parties et les transmet à la banque chef de file (position rotative) dans un délai de 02 jours. La banque chef de file l'analyse suivant ses critères propres. En cas d'avis favorable, elle sollicite l'avis des autres banques. Un accord de financement est émis au demandeur avec lequel il engage son dossier de demande d'agrément aux incitations. Parallèlement, le fond de garantie AGF est saisi et doit se prononcer en un mois.

La gestion du crédit est faite suivant les règles de la banque chef de file qui élabore la convention de crédit selon ses formats. Les comptes de domiciliation et d'engagement sont ouverts dans ses livres. Une retenue de 2% est opérée pour le fonds de solidarité. Les contentieux sont gérés suivant les procédures de la banque chef de file mais les frais des différents actes partagés par les cinq banques.



Signature convention GICAM-Pool de 05 banques

Banque Africaine de Développement, signé un protocole d'accord pour le financement des Petites et Moyennes Industries (PMI).

Dans un contexte caractérisé par le déclin du secteur industriel dont la part dans le PIB est passée de 19,3% en 2000 à 16,7% en 2010, ce protocole d'accord a pour objectif de permettre aux PMI de réaliser des investissements productifs d'extension, de renouvellement et de modernisation et par la même occasion de bénéficier d'un agrément de la loi sur les incitations du 18 avril donnant lieu aux avantages fiscaux et douaniers. L'industrialisation étant le pilier majeur du développement, ce projet vise à terme d'accroître la contribution du secteur manufacturier à la croissance économique et à la création d'emplois décents.

Caractéristiques du protocole d'accord

Ce protocole d'accord comprend deux volets. Un volet financement qui consiste à la mise en place d'un fonds commun de financement de 50 mil-

des financements dans le cadre du protocole doivent suivre un programme de formation sur des modules de base (Gestion des projets, procédures internes, diplomatie économique, QHSE, motivation /évaluation/fidélisation du personnel, ...). Le GICAM met à leur disposition des cadres pour les accompagner pour accéder à un agrément au régime de la loi N° 2013/004. Il est également mis en place un cercle de solidarité entre les PMI du protocole.

Engagement des parties prenantes

Les engagements du GICAM sont de vulgariser le projet et accompagner les PMI. Le GICAM effectue également une sélection préalable des PMI éligibles et contribue au suivi des engagements pris par les autres parties prenantes. Il fournit la logistique, le cadre de travail et des espaces de promotion et de visibilité à ses partenaires.

Les engagements du pool des banques sont d'alimenter le fonds de financement, d'harmoniser et

**Diffusez vos annonces
publicitaires sur le site Internet
du GICAM !**



Plus d'informations au **699 93 29 23**



• **Abraham KUATE**,
Chargé d'Etudes Economiques, GICAM

Quoiqu'étant difficile à mesurer l'impact réel et chiffré des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur la productivité et la compétitivité des entreprises, il est tout au moins important de relever qu'à l'ère de la vitesse, il est de plus en plus irrationnel de penser un fonctionnement sans ces outils modernes. Le GICAM étant une organisation appelée à développer des services de plus en plus pointus à ses membres, dans l'optique de créer des conditions de confiance, la mise en place d'une politique de communication structurée adossée sur les outils modernes s'est avéré nécessaire. La finalité étant de demeurer au service de ses adhérents à travers une relation durable.

En réorientant sa politique de communication vers les outils plus modernes, le GICAM a voulu impulser une nouvelle dynamique et accompagner sa politique de mobilisation de tous les acteurs autour de la croissance. La mise en œuvre de cette dimension inclusive de la fidélisation des adhérents s'est avérée essentielle pour améliorer l'efficacité des services rendus aux adhérents. Les principaux axes qui sous-tendent ce choix se déclinent en la mise en place de trois supports :

La newsletter mensuelle

L'instauration d'une newsletter mensuelle permet d'informer le public en général et les membres en particulier sur les activités du Groupement au cours du mois. Support assez simple de deux feuillets, mais dense, la newsletter revient de manière synthétique sur tous les événements phares du Groupement dans sa substance. Elle est éditée à 1 500 exemplaires et est distribués aux institutions partenaires, aux administrations et à tous les partenaires du Groupement.

Une revue de presse et d'appels d'offres journalière

Le temps étant un facteur déterminant dans les marchés publics, les soumissions aux appels d'offre par les entreprises ne peuvent être intéressantes que si elles sont faites à date et en respect des délais. De ce point de vue, le Groupement a opté pour une information quotidienne de ses adhérents sur les différents appels d'offre. Tous ces appels d'offres sont ainsi recensés et transmis tous les jours aux adhérents. Il en est de même pour les informations à caractère économique qui sont regroupées dans une revue et envoyées aux adhérents.

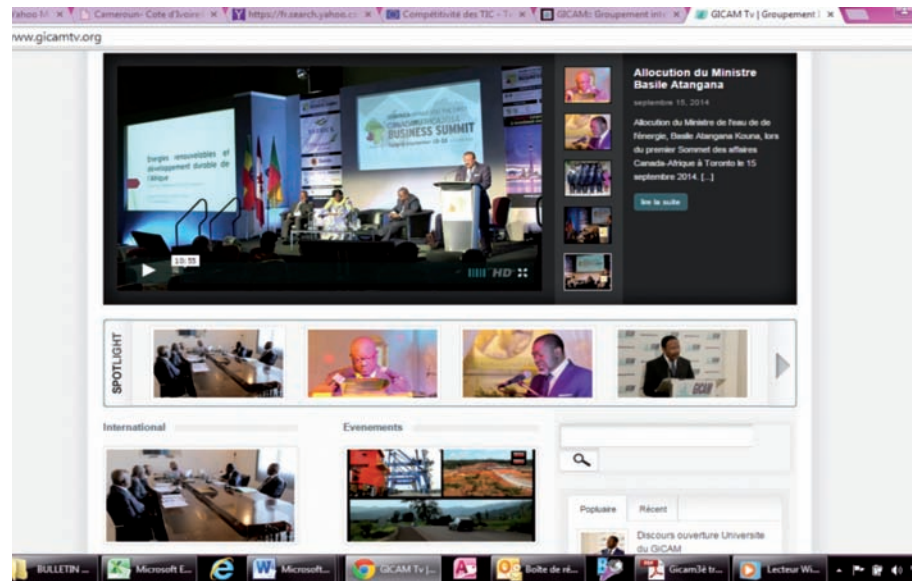
Site web et GICAM TV

Le numérique fait pleinement partie des actions de communication du Groupement qui s'est résolument tourné vers la modernité en mettant en place une communication de proximité vers ses adhérents, vers les tiers, et globa-

ETRE AUDIBLE ET VISIBLE A TRAVERS UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION STRUCTUREE

lement vers les internautes de par le monde. Dans cette logique innovante, le site web a été entièrement relooké et densifié en termes de documentations. La mise à jour systématique

le cadre de ses missions et de ses relations avec l'extérieur. Ainsi, tous les événements sont enregistrés en vidéo et mis à la disposition des internautes.



lui donne un caractère interactif et complet, permettant ainsi aux internautes d'être au fait de toute l'actualité en temps réel.

Afin de donner plus de vie et de visibilité aux événements phares du Groupement et être en phase avec la vision et l'orientation vers le digital, le Groupement a opté pour une innovation qui a consisté à implémenter une rubrique TV du site, afin d'y loger tous les supports multimédia des événements, des actes posés dans

Dans un souci de suivi de la fréquentation du site web, il est procédé systématiquement à un pointage mensuel des consultations. Au vu des derniers pointages, on a ainsi noté une progression constante des consultations, téléchargements et visites du site comme le démontre le tableau ci-dessous.

Il ressort en effet une hausse du trafic au cours des deux derniers mois (septembre, octobre), avec une variation globale d'environ 20,81%.

	Période		Variation
	Mois de septembre 2014	Mois d'octobre 2014	
	Nombre	Nombre	%
Audience			
Sessions	4739	5725	20,81
Utilisateurs	3418	4029	17,88
Pages vues	19067	25909	35,88
Durée moyenne des sessions	05 :51	06 :47	15,88
Origine géographique des visites			
Cameroun	3171	3846	21,29
France	380	573	50,79
Allemagne	103	121	17,48
Indonésie	16	113	606,25
USA	126	108	-14,29
Autres : Hollande, Grande-Bretagne, Turquie...	943	964	2,22
Sources du trafic			
Moteurs de recherche	3499	4222	20,66
Accès direct	892	1131	26,79
Sites référents	277	255	-7,94
Réseaux sociaux	71	117	64,79
Pages les plus visitées			
Liste des membres	6552	10735	63,83
Page d'accueil	7634	8658	13,41
Documentation	735	834	13,46

Tableau indiquant les statistiques de consultations du web sur eux mois (septembre et octobre)



• Christelle HOMSI,

Chef du Département Service Marchands, Suivi des adhérents et diaspora

L'une des ambitions de l'équipe dirigeante du GICAM qui avait été élue le 21 Décembre 2011 était de faire de notre Groupement une **Organisation davantage ouverte et à l'écoute de ses membres.**

Le GICAM étant la Voix incontournable du secteur privé au Cameroun, il se doit d'accroître sa représentativité à l'ensemble du secteur privé, toutes branches et tous types d'entreprises confondues et, ce faisant, être porteur de leurs nombreuses préoccupations et attentes. Cela s'est fait par une démarche de proximité, en allant vers les potentiels adhérents et en leur expliquant ce qu'est le GICAM, ses missions, ses réalisations et surtout les raisons d'adhérer à ce Groupement.

PLUS NOMBREUX, POUR ETRE PLUS FORT ET RESPECTE

La première bataille a été de démystifier l'idée selon laquelle le GICAM est « un cercle élitiste de grosses entreprises représentant les grandes entreprises ». Nous avons pu les rassurer en mettant plus en évidence les actions et les services dédiés aux PME. Ainsi une commission qui leur est spécialement consacrée a été mise en place afin de les accompagner au quotidien à travers des formations et des mises à niveau diversifiées. Au soir de la mandature de l'équipe « Alliance Active », nous pouvons dire que cette méthode a porté des fruits, de 225 membres actifs, l'on est passé à 395 membres soit une augmentation de 57% avec en attente de confirmation une cinquantaine de dossiers de candidature.

Ces performances consacrent un intense travail de proximité, une disponibilité de tous les instants au service des entreprises. Cette stratégie visiblement gagnante sera poursuivie par :

- Des visites systématiques au moins une fois par an à chacun de nos adhérents, car c'est l'occasion d'échanger avec eux sur les problèmes

qu'ils rencontrent au quotidien et pour lesquels nous pourrions leur apporter conseil, soutien ou assistance. Les informations recueillies lors de ces échanges sont une source de données pour une formulation efficace de nos plaidoyers en faveur des membres.

- L'esprit de disponibilité qui nous amène à être là chaque fois que nos membres nous sollicitent pour être accompagnés ou défendus dans certains cas, notamment face à l'administration et d'autres tiers.

- La disponibilité qui sera encore plus accentuée auprès des PME afin de faciliter notre compréhension de leur difficultés et attentes.

- L'esprit de réactivité qui nous est nécessaire pour apporter des réponses aussi rapides que possibles.

Cet état d'esprit est l'une des principales forces du Groupement, et aide dans la quête de confiance auprès des adhérents qui, restent et seront toujours notre raison d'être.

Publiez vos annonces sur
le site Internet du Groupement :

www.legicam.org

La notoriété de notre nouveau site va croissant.

N'hésitez plus !

Diffuser vos annonces,

c'est être ouvert sur le monde !

Informations : +237 699 93 29 23 ou lmva@legicam.org



• Charles Alain KOUNDI,
[Chef du département juridique et fiscal, GICAM]

Le GICAM, association patronale de référence sous la houlette de l'équipe de l'Alliance Active victorieuse de la consultation électorale de décembre 2011 s'emploie aux cotés des pouvoirs publics depuis trois (3) ans à ériger des aménagements juridiques qui structurent l'univers fiscal et social des entreprises. Son ambition est de fédérer tous les acteurs dans le but de réaliser un point de croissance par an pour atteindre une croissance à deux chiffres en 2020. Le préalable à la réalisation d'un tel challenge est de faire du Groupement une force de proposition mobilisant le maximum de créateurs de richesses et de s'appuyer le grand nombre pour faire passer ses idées afin de bâtir un cadre institutionnel plus

franc avec les pouvoirs publics ; amener nos partenaires publics à modérer les prélèvements fiscaux qui pèsent sur les entreprises, véritables locomotives de croissance, pour faire du pays une destination prisée des investissements ; construire un droit social marqué par la flexibilité favorable à la performance et bâtir des normes propices aux financements des PME.

A l'heure du bilan, quelle est la note d'évaluation de l'Alliance Active après trois (3) années de bataille pour l'édification d'un environnement juridique et fiscal dans lequel les entreprises boostent leur performance? Les efforts de l'Alliance Active sont-ils parvenus à résoudre les préoccupations d'ordre juridique ou fiscales des membres? Notre environnement est-il devenu plus sûr ? Donne-t-il aux entreprises du GICAM de réelles opportunités d'optimisation des charges et l'aisance de projeter l'activité des entreprises sur le moyen et long termes ?

concertées ont accru la participation du Groupement dans les réformes du cadre juridique et institutionnel et de son pouvoir de lobbying qui étend désormais ses tentacules dans les circuits parlementaires grâce à la convention passée avec l'Assemblée Nationale le 20 novembre dernier.

LES MUTATIONS DE L'UNIVERS FISCAL CAMEROUNAIS SOUS L'IMPULSION DE L'ALLIANCE ACTIVE

Au plan de la fiscalité interne, la Loi n°2013/004 du 18 Avril 2013 portant incitation à l'investissement privé au Cameroun constitue un motif de réelle fierté de l'Alliance Active qui s'est investi lors les multiples échanges avec les pouvoirs publics à faire insérer dans ce texte capital le principe de non-discrimination, la garantie de la stabilité des incitations et la clause de l'investisseur le plus favorisé. Cette contribution devrait préserver les membres des dangers qui découlaient souvent des modifications successives des Lois de Finances dont les effets avaient coutume de remettre en cause les avantages concédés aux entreprises.

Cependant, les efforts du Conseil Exécutif du Groupement se sont butés à la réticence des administrations publiques qui ont pris le dessus dans les textes devant donner corps aux incitations promises par la Loi du 18 avril 2013. Les incohérences entre l'esprit révolutionnaire du texte législatif sur les incitations et les arrêtés d'application sont apparues : les entreprises excitantes avant l'entrée en vigueur de la Loi se sont vues refuser le bénéfice des incitations à travers l'arrêté du 19 novembre 2013. De nouveau la mobilisation et un lobbying sans précédent ont permis de rouvrir l'égal accès à toutes les entreprises aux avantages de la loi. Mais, l'Arrêté pris par le Ministre des finances le 17 juillet dernier conserve des imperfections à corriger pour rendre accessibles et pratiques les facilités qui feront de l'Afrique en miniature, un paradis des porteurs de projets d'investissement. C'est le prix à payer pour la mise en œuvre d'une stratégie d'accélération de la croissance par l'investissement.

Fidèle à son esprit d'écoute des adhérents, l'Alliance Active s'est penché sur les effets néfastes des crédits de TVA. les membres restent préoccupés par le non remboursement des crédits de TVA validés, situation qui vide leur trésorerie de ressources financières. Les membres de l'Alliance Active ont organisé 12 mars 2014 au siège du GICAM une séance de travail à laquelle a pris part le Directeur Général des Imports. Celui-ci a esquissé des pistes de solution: le remboursement des crédits pourrait se faire grâce à un relèvement de la dotation financière mensuelle prévue à cette fin. L'insuffisance de cette dotation face à des validations massives de crédits des entreprises exportatrices du secteur agricole serait à l'origine d'une accumulation des dettes de TVA. La mise en œuvre de la principale résolution de cette séance de travail augure une issue heureuse pour la trésorerie de nos entreprises.



Vue d'une Assemblée Générale

sûr. Les mutations de celui-ci ne doivent point s'attaquer aux acquis de l'économie de marché et aux exigences de la bonne gouvernance, car seul un contexte social apaisé et un environnement juridique relativement stable peuvent permettre aux entreprises de procéder à la prévision et à la création de la valeur ajoutée.

Or, au Cameroun l'une des entraves à l'implémentation du pilotage d'une entreprise recourant à la prévision est l'environnement juridique et fiscal perpétuellement changeant. Celui-ci, au gré des caprices des politiques budgétaires, demande aux entreprises de nouvelles contributions à la charge publique à travers chaque Loi de finances. Le constat de cette réalité troublante a conduit l'équipe de l'Alliance Active dès sa prise des commandes du Groupement à faire une feuille de route dont les articulations se déclinent ainsi: transformer les menaces de la pression et l'instabilité fiscale en opportunité à travers un dialogue

LE REFORCMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL DU DIALOGUE PUBLIC/PRIVE

Le Groupement sous la direction de l'Alliance Active a initié dans le cadre ses échanges avec les pouvoirs publics les actions sur plusieurs fronts, notamment social et fiscal. Mais très souvent, l'absence d'un cadre perpétuel de concertation chargé de structurer ces échanges et de faire le suivi des résolutions faisait défaut. La recherche de l'efficacité du partenariat public/privé a suggéré la nécessité de canaliser les efforts consentis dans l'intérêt de notre économie. C'est ainsi qu'à l'initiative commune des parties prenantes au dialogue entre les secteurs public et privé, le Comité MINFI/PATRONAT traitant des questions fiscales, le Comité du Dialogue Tripartite réunissant les employeurs, les syndicats des travailleurs et les pouvoirs publics, le Comité du Dialogue Bipartite, socle des échanges entre organisations patronales et syndicats des travailleurs, ont vu le jour en 2014. Ces lieux d'actions

LES ACTIONS CONTRE LES ERREMENTS DE LA FISCALTE DE PORTE

L'abandon de la valeur transactionnelle par la Direction Générale des Douanes à travers la Note de Service du 26 novembre 2012 applicable aux importations des tubes, tôles planes et aciers au profit d'une taxation autoritaire en marge des dispositions du droit douanier communautaire CEMAC a renchéri les coûts d'acquisition de la matière première qui entre dans la fabrication des matériaux de construction. Ce choix de taxation a arrêté l'élan de l'industrialisation locale des matériaux de construction et suscité l'indignation des membres. Les démarches initiées par l'Alliance Active en vue d'amener les pouvoirs publics au respect des prescriptions légales et réglementaires pourtant favorables à l'émergence d'une industrie locale sont appelées à porter du fruit en 2015.

Dans le même ordre d'idées, la Note-Circulaire n°062/MINIFI/DGD du 16 avril 2013 a institué une taxation à la porte des logiciels acquis par voie électronique, mettant ainsi le Conseil Exécutif face à un problème épineux. La question de la problématique de taxation des logiciels à la porte, et plus spécifiquement des logiciels téléchargés, était celle de savoir s'ils constituent un bien meuble corporel ou un bien immatériel. L'Alliance Active dans une correspondance adressée au Ministre des Finances et au Directeur Général a réitéré le caractère immatériel du logiciel et s'est étonnée de la démarche des pouvoirs publics. Les arguments du GICAM insistent sur les effets contreproductifs de la Note Circulaire et son caractère illégal au regard du dispositif normatif général en vigueur au Cameroun et au niveau communautaire.

LE REcul DE L'ABITRAIRE DANS LES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION LOCALE

Les membres du Groupement ont fait, durant ces trois dernières années, l'objet de nombreux contrôles de la part des entreprises régisseur de la publicité du domaine public relevant des Communautés Urbaines de Douala et de Yaoundé. Pour les sociétés concessionnaires du domaine public, nos membres font de la publicité de leurs institutions et leurs produits dans le domaine public. Les logos et les images de produits sont por-

tés sur les murs des sièges sociaux qui sont perceptibles à partir du domaine public. L'Alliance Active s'appuyant sur les dispositions de l'article 3 de la loi N° 2006/01 du 29 décembre 2006 qui exonèrent de toute taxation la publicité faite sur les immeubles du siège social, les centres et les points de Distribution, a ramené un climat de bonne attente entre les mandataires des Communautés Urbaines et nos adhérents. Ce qui a arrêté les compagnes d'amaque avec la collaboration des Communautés Urbaines de deux grandes villes du Pays.

LES PROGRES DANS LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

L'Affacturage est une opération que pratiquent depuis longtemps les établissements de crédit et notamment les banques commerciales, soit sous le mécanisme bien connu de l'avance sur facture, soit sous l'appellation même d'affacturage. L'Alliance Active dès 2012 a demandé aux pouvoirs publics de réglementer l'activité d'affacturage, pour permettre aux PME de disposant des créances d'accéder aux avances sur celles-ci auprès des banques, en payant une commission bien encadrée. La Loi du 23 avril 2014 est venue mettre de l'ordre dans l'opération d'affacturage au Cameroun et a grâce à l'implication du GICAM plusieurs mérites : l'internalisation en Droit camerounais, des dispositions légales et claires organisant l'activité d'affacturage qui était jusqu'alors laissée à la volonté des parties ; la maîtrise du risque de cette activité par des définitions précises et l'institution de garanties telles que la retenue de garantie prélevée sur chaque facture.

UN CLIMAT SOCIAL PROPICE : LA PERFORMANCE ACCRUE DE NOS ENTREPRISES

Les pouvoirs publics ont initié des réformes devant conduire à la mise en place d'une nouvelle législation du travail et de la sécurité sociale. La contribution active du GICAM aux échanges relatifs au projet de Code du Travail est fort appréciable : la garantie de la flexibilité dans l'embauche et le licenciement donnent aux membres de recruter la compétence distinctive et de se séparer des collaborateurs avec une incidence financière maîtrisée. Le Président André FOTSO a remis au Ministre du Travail et de la Sécurité

Sociale un mémorandum reprenant l'essentiel des préoccupations des membres le 29 novembre 2013. Le dialogue au sein des entreprises est promu par les représentations des travailleurs par les syndicats. La position du Groupement est condensée dans un mémorandum que le président a remis au Ministre du Travail et de la sécurité sociale en 2013. *Le bilan de l'Alliance Active est globalement positif par rapport à sa feuille de route initiale : une quinzaine d'entreprises ont obtenu, grâce à la Cellule d'accompagnement aux incitations du Groupement, les agréments dont la nature contractuelle lie l'Etat, une amélioration de la qualité de la relation avec les partenaires publics encadrée par une pléthore de conventions et des lois de finances, fruit de profondes concertations dans les sessions du MINIFI/PATRONAT.* Cependant, le climat des affaires est loin d'être parfait.

LES DEFIS DE LA NOUVELLE EQUIPE

La fiscalité, moyen d'intervention par lequel la puissance publique s'organise pour lever les ressources nécessaires au financement des charges collectives de la nation étouffe encore sous certains aspects l'audace et le génie entrepreneurial des managers des entreprises. Cette vérité n'échappe point à l'Alliance Active qui a, à plusieurs reprises, attiré l'attention des pouvoirs publics sur les incohérences entre les objectifs stratégiques de politique économique et sociale et les orientations opérationnelles de la politique budgétaire souvent retenues par les lois de finances annuelles.

L'argument du paradoxe sera mis à profit pour rappeler aux institutions régaliennes le respect des engagements et va irriguer le raisonnement qui pourrait infléchir leur position sur les logiciels téléchargés, la suppression des immunités d'exécution accordés aux entreprises d'Etat ou la sécurisation de la propriétaire foncière qui sont inscrits au rang des priorités de 2015. Car, faudrait-il le rappeler, la fiscalité d'un pays en quête d'émergence doit s'inscrire dans la vision de recherche perpétuelle des équilibres macroéconomiques et s'affranchir des contingences d'une politique budgétaire peu ambitieuse et souvent limitées dans le temps.

Diffusez vos annonces
publicitaires sur le site Internet
du **GICAM** !

Plus d'informations au **699 93 29 23** ou par e-mail à lmva@legicam.org



REDIGER UNE CONVENTION D'ARBITRAGE COMMENT EVITER LES CONVENTIONS PATHOLOGIQUES

La convention d'arbitrage est la convention par laquelle les parties à un contrat s'engagent à soumettre à l'arbitrage les litiges relatifs à ce contrat.

Deux types de conventions d'arbitrage existent, à savoir : la clause compromissoire, qui est rédigée en vue d'un éventuel litige futur, et le compromis, qui porte sur un litige déjà né.

Pour s'assurer de la validité de la convention d'arbitrage, il conviendra de respecter des conditions de fond. La convention d'arbitrage étant un contrat, elle est soumise au droit commun des contrats, en sus de règles spécifiques, par exemple en termes de capacité des parties ou d'arbitrabilité du litige. Il convient également de suivre des règles de forme. En effet, la bonne rédaction d'une convention d'arbitrage est indispensable à son efficacité afin d'éviter qu'elle ne présente une « pathologie » susceptible de la rendre inopérante.

Pour éviter les clauses pathologiques, il faudra rédiger la clause d'arbitrage en incluant (avec l'aide d'un conseil), les éléments ci-après ; selon la loi de procédure qui sera applicable à l'arbitrage certains sont indispensables à sa validité et d'autres simplement conseillés pour son efficacité. En règle générale, il convient de veiller à ce que la convention d'arbitrage soit conforme au droit procédural choisi :

- En cas d'arbitrage institutionnel, choisir de manière claire et explicite l'institution d'arbitrage à laquelle le litige sera soumis, et veiller à exactement la dénommer (par exemple : « la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage » et non la Cour d'Abidjan, dénomination ambiguë) ; "le Centre d'Arbitrage du Gicam, CAG" et non "le Gicam" ou "le Centre d'arbitrage du Cameroun"
- Quand c'est possible, s'appuyer sur le modèle de clause d'arbitrage offert par l'organisme d'arbitrage choisi ;
- La volonté des parties de recourir à l'arbitrage doit s'exprimer clairement et sera par exemple source de difficulté une clause compromissoire posant l'obligation de réitérer la convention d'arbitrage par voie de compromis ;
- En s'appuyant sur la loi procédurale applicable, préciser le nombre d'arbitres qui composeront le tribunal arbitral, prévoir les

modalités de leur désignation et éventuel remplacement. Il convient de respecter le droit procédural choisi et d'y déroger seulement lorsque ce dernier permet de le faire, il y a lieu de ne pas prévoir des modalités ou délais impossibles à appliquer ;

- Choisir le siège de l'arbitrage, en considérant le droit procédural, les réalités pratiques et juridiques de l'Etat dans lequel se déroulera l'arbitrage ;
- Choisir la ou les langues de l'arbitrage, en tenant compte notamment des langues officielles du pays où se tiendra l'arbitrage, la langue du contrat, des parties, du lieu d'exécution de la sentence ;
- Préciser les règles de droit applicables au fond de l'arbitrage et si le tribunal arbitral aura la possibilité de trancher en amiable compositeur ;
- Ici encore, selon la loi de procédure applicable, préciser si les parties entendent renoncer totalement ou partiellement aux recours contre la sentence ;
- Le cas échéant, indiquer clairement dans la clause de résolution des litiges, si l'arbitrage sera combiné à un ou plusieurs autres modes de résolution (expertise, médiation, conciliation, transaction) et les délais à respecter à respecter dans la combinaison de ces procédures ;
- Eventuellement définir restrictivement l'objet du litige qui sera soumis à l'arbitrage, si l'on souhaite limiter le domaine d'application de la convention et la compétence du tribunal arbitral ;
- La convention d'arbitrage doit également être compatible avec d'éventuelles autres conventions de résolution des litiges prévues dans d'autres instruments juridiques auxquels le contrat principal fait référence (par exemple un contrat de construction qui ferait référence à un cahier des charges, comprenant une clause de résolution des litiges) ;

• Il convient également de se méfier des traductions aléatoires de conventions d'arbitrage conclues dans une langue étrangère, la traduction des concepts juridiques pouvant être source d'ambiguïté.



Arbitrage : une alternative à la justice étatique

Le Centre d'Arbitrage du Gicam



SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc... dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs !

Capacité : 170 places / 250 places modulées*.

Spécificité : cabine de sonorisation, micro fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

*Mise en place spécifique



DOUALA : Adresse : Bonanjo, Vallée de Ministres BP 829.
Email : gicam@legicam.org • Tél : (+237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99
Fax : (+237) 233 42 38 80

YAOUNDE : Adresse : Hippodrome, BP 1134.
Email : gicam@legicam.org • Tél : (+237) 222 23 12 24 / 222 23 12 25
Fax : (+237) 222 23 12 26



• **Abraham KUATE**,
Chargé d'Etudes Economiques, GICAM

Dans un souci constant de densifier et de mieux structurer le dialogue public/privé, le GICAM a mis en place des groupes de travail thématiques, animés par des chefs d'entreprises membres du GICAM, disponibles, engagés et volontaires. Ces groupes se doivent d'être des laboratoires d'idées centrés sur des questions spécifiquement économiques et desquels émergeront un ensemble de propositions pour mieux structurer les propositions du patronat dans l'élaboration des politiques économiques.

Ces Groupes de Travail devraient ainsi permettre au GICAM d'être plus proactif et de constituer une véritable force de propositions et surtout d'actions dans l'objectif de la mobilisation des acteurs autour de l'accélération de la croissance économique au Cameroun.

Il en est ainsi du groupe de travail sur les zones économiques, de celui en charge du suivi des grands projets d'infrastructure et un troisième consacré à l'épineux problème de l'emploi jeune et de la formation professionnelle.

• Grands projets d'infrastructures

Quatre grands axes ont caractérisé ce groupe de travail dont la première séance de travail a eu lieu le 24 juillet 2012, sous la conduite de son Président, Monsieur Gabriel NDJIKE FOTSO, PDG de PETROLEX. Il a depuis lors déployé ses actions autour de quatre axes majeurs : **(i)** la communication entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises ; **(ii)** une matrice d'opportunités essentiellement consacrée à la mise en évidence des opportunités de sous-traitance suivie de la promotion de celle-ci auprès des entreprises ; **(iii)** la veille à la bonne gouvernance des grands projets, notamment avec une attention sur les procédures de passation des marchés et notamment sur le respect du principe de concurrence dans l'attribution des et le suivi des dispositions réglementaires favorisant la sous-traitance ; **(iv)** l'adressage des questions connexes relatives à l'assurance, transport, transit, logistique, financement, sécurité et mise à niveau des PME dans le cadre des grands projets.

Les problématiques centrales ont été essentiellement adressées en termes d'implication des entreprises camerounaises dans le processus de conduite des travaux de réalisation des infrastructures. Notamment il s'est agi de prime à bord de travailler pour mieux maîtriser les contours de la directive relative à la participation des entreprises nationales aux projets et d'évaluer la faisabilité de l'objectif de 30% de sous-traitance prescrite dans une circulaire du Premier Ministre. Par ailleurs, la transparence du proces-

UNE FORCE DE PROPOSITION A TRAVERS DES GROUPES DE TRAVAIL

sus de passation des marchés en général et plus précisément l'utilisation de la sous-traitance dans les grands projets figure en bonne place des préoccupations des entreprises.

Au cours de ces trois années de fonctionnement de ce groupe de travail, plusieurs actions phares peuvent être inscrites à son actif, au titres desquelles :

- l'organisation d'un Dîner-débat sur les grands travaux d'infrastructure,
 - l'exposé fait par le coordonnateur du projet du complexe industrialo-portuaire de Kribi à la tribune du GICAM pendant les Journées de l'Entreprise,
 - la signature d'une convention de partenariat entre l'ARMP et le GICAM qui s'inscrit dans cette logique de partenariat, avec comme première action de mise en œuvre, l'organisation d'une activité de renforcement de capacités des entreprises sur les procédures de recours, de passation ainsi que sur la nouvelle architecture des Marchés Publics,
 - l'implication du GICAM dans la relecture et la refonte du code des marchés publics.
 - la réception régulière du MINEPAT, du journal de la « *Revue des Grands Projets* ».
- En perspective, il est envisagé qu'en tant qu'acteur de la société civile, le GICAM descende sur le terrain afin de toucher du doigt l'évolution des différents chantiers d'infrastructures en cours, à l'effet de capter des éventuelles opportunités et avoir davantage de lisibilité sur les préoccupations des adhérents.

Par ailleurs, en tant que partie prenante la BSTP, le GICAM ambitionne de s'impliquer à fonds pour l'adoption d'une loi réglementant la sous-traitance au Cameroun. L'opportunité a ainsi été donné de participer activement aux journées nationales des PME organisées par le MINP-MESA dont le thème central portait sur la sous-traitance.

• Zones économiques

Après la mise en place par le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, d'un Groupe de Travail interministériel pour mener une réflexion sur les conditions de création des Zones Economiques Spéciales et l'implantation des entreprises au Cameroun, le GICAM s'est donné comme devoir de suivre ce 'chantier' de très près. Il s'est ainsi engagé, à travers un groupe de travail, à faire un état des lieux des zones économiques existantes du point de vue des entreprises et à formuler des propositions en cohérence avec les attentes du secteur privé dans l'optique d'en tirer le maximum de profit de la création de ces zones économiques et industrielles. Aussi s'est-il engagé à formuler des propositions et les observations sur le projet de loi.

Trois axes ont guidé cette démarche de proposition : le volet aménagement des zones économiques ; l'accès et l'installation dans les zones économiques et la participation au GIE qui sera

mis en place pour superviser les zones économiques. Toutes ces démarches ont abouti, en décembre 2013, à l'adoption de la loi N° 2013/011 régissant les zones économiques.

Dans la perspective d'une implication toujours plus accrue du Groupement, le projet loi sur les zones franches industrielles est en étude et le Groupement a d'ores et déjà engagés ses adhérents pour recueillir leurs avis, à l'effet de formuler des propositions concrètes allant dans le sens de leurs préoccupations.

• Emploi des jeunes et formation professionnelle

Le groupe de travail mis en place et animé par les adhérents, s'est penché sur l'épineux problème de l'adéquation entre formation et emploi s'est fixé comme objectif premier de favoriser le développement d'un système de formation professionnelle structuré et adapté aux besoins de l'économie, ceci à travers une implication efficace du secteur privé dans la définition et la mise en œuvre des politiques dans le domaine.

De manière spécifique, la mise en place de ce groupe de travail trouve son fondement sur la nécessité de réduire le décalage qui existe entre leurs attentes en termes de formation et la qualité de formations acquises par les jeunes chercheurs d'emploi. C'est dans le même ordre d'idée que s'inscrit le projet de l'Agence Française de Développement, de construire 3 Centres de Formation professionnelle Sectoriels (CFS).

Comme cahier de charge, en vue de développer des synergies d'actions pouvant être bénéfiques aux entreprises, le groupe s'est penché notamment sur le recensement des besoins des entreprises en termes de qualification, selon les secteurs. Il s'est également focalisé sur l'identification des opportunités de formations dans les entreprises spécifique, à l'effet de permettre une meilleure configuration et implémentation des centres de formation en cours d'implémentation. les partenariats inter-entreprises ont tout aussi retenu l'attention du groupe de travail qui a notamment permis de mettre une base pour la création très prochaine d'une bourse des compétences.

En partenariat avec le MNEFOP et avec l'appui de l'AFD, le projet de mise en place d'un projet de construction de trois centres de formations professionnelles dans les domaines de la maintenance industrielle, du transport/logistique et de l'agroalimentaire, est entré dans une phase importante avec la signature le 31 octobre 2012, de trois cadres de partenariat. Il est à noter aussi la descente récente sur le terrain d'une forte délégation du GICAM, accompagnée des officiels du MINEFOP, afin de visiter l'emplacement retenu pour abriter le premier centre à Douala-Yassa.



• Jules Simplicie KEMBOU,
Chargé d'Etudes Economiques

Pour faire face à la crise économique apparue au milieu des années 80, les réformes structurelles mises en œuvre par le Cameroun avec l'appui des institutions financières internationales ont consacré le principe du retrait de l'Etat du secteur productif et la promotion de l'entreprise comme moteur de la croissance économique. La reconnaissance de ce rôle dévolu à l'entreprise s'est régulièrement améliorée au travers des cadres de concertations dont le point d'orgue est aujourd'hui le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, et la vision 2035.

FAIRE DES JOURNEES DE L'ENTREPRISE (JDE) UN VERA- BLE RENDEZ-VOUS DU SAVOIR FAIRE DES ENTREPRISES

L'option d'un Etat stratégique et pragmatique réaffirmée dans le DSCE devrait se décliner, en faveur du secteur privé, à travers la régulation, l'accompagnement, la facilitation, les investissements publics, l'appui et un interventionnisme efficace. Malgré la panoplie des institutions, des programmes et des actions actuellement déroulés selon les orientations du DSCE, force est de constater que le développement du secteur privé national, reste loin en deçà des exigences d'une amélioration des productivités sectorielles.

En effet, il est reconnu que les entreprises évoluent dans un environnement qui présente encore de nombreux facteurs qui plombent la compétitivité et dont les plus contraignants sont :

- Les dysfonctionnements pénalisant la liberté d'entreprise et la créativité ainsi que les lourdeurs bureaucratiques, incompatibles avec l'exigence de réactivité,

- Les infrastructures d'appui aux entreprises et organisations du secteur privé quasi-inexistantes, notamment en matière de formation, de recherche-développement, d'accompagnement, d'assistance technique, d'accès à l'information sur les marchés extérieurs,
- Les problèmes de gouvernance propres et les capacités managériales moyennes des promoteurs ;
- Le manque de synergie des entreprises pour la recherche de solutions à ceux de leurs problèmes qui leur sont communs.

La persistance de cette situation est de nature à compromettre radicalement l'émergence du pays souhaitée par tous dans un horizon prévisible. De fait, elle handicape durablement le développement de l'esprit d'entreprise désormais institué comme la clé de voûte de notre politique économique.

En réaction à ce contexte qui ne doit en tout état de cause être vécu comme une fatalité, le GICAM a inventé le concept des journées de l'Entreprise (JDE) qui est une formidable occasion de porter la lumière sur l'entreprise, vecteur de croissance et garant de la cohésion sociale.

L'ambition des Journées de l'Entreprise est de permettre aux entreprises de discuter des préoccupations usuelles, de confronter les expériences, d'interpeller les pouvoirs publics lorsque la solution aux difficultés se trouve de leur côté, d'initier les expérimentations, d'échanger avec les experts venant de domaines variés, de promouvoir des initiatives de la jeunesse en favorisant la transformation d'idées de projet entreprises à travers l'accompagnement et le financement.

Face au défi de la compétitivité qu'imposent les relations économiques sans frontières à notre jeune économie, les JDE propose un cadre de réflexion à l'organisation du secteur privé local pour la bataille du gâteau que présente désormais l'Afrique à la suite de l'épuisement des possibilités de croissance dans les économies avancées. Cette réflexion se structure à travers les conférences-débats qui sont un point cardinal de Journées de l'Entreprise.

A travers les JDE, le GICAM souhaite tracer la voie de l'excellence pour l'entreprise camerounaise afin de la rendre apte à faire face aux défis économiques contemporains. Celle-ci passe par la promotion d'une meilleure formation, l'incitation à l'innovation, la densification du dialogue public/privé, ...

Telles sont les ambitions que s'est fixé cet événement biennuel que constituent les Journées de l'Entreprise. La dernière édition ayant eu lieu en 2013, rendez-vous est donc pris en 2015 pour des JDE encore plus instructives et toujours plus fleuries



Coupe du ruban symbolique de la deuxième édition des JDE 2013



Coupe du ruban symbolique de la deuxième édition des JDE 2013



o Vincent KOUETE,

Chef du Département Economique, GICAM

De manière classique, l'université est une institution qui a vocation à rassembler dans un cadre cohérent la production, la conservation et la diffusion d'une connaissance plurielle. Ramenée dans le contexte d'une organisation patronale, cette institution garde la même vocation mais se démarque de ces consœurs traditionnelle de part son organisation, son mode opératoire et la qualité de son public cible.

L'Université du GICAM en particulier trouve sa pertinence dans les facteurs qui font de la formation continue, un élément indispensable pour l'amélioration de la productivité du capital humain, de la compétitivité des entreprises et partant de la santé d'une économie. Pour les entreprises en particulier, il est évident que la formation continue, qui englobe l'ensemble des processus d'apprentissage qui permettent aux individus et aux institutions de développer leurs capacités, d'augmenter leurs connaissances et d'améliorer leurs



Une vue de l'amphi de l'Université du Gicam 2014

qualifications générales et professionnelles, sert aussi bien les intérêts des employés et des employeurs. Dans un monde économique en proie à des évolutions incessantes, les enjeux de cette formation se renforcent lorsqu'il s'agit des employeurs car la qualité du management, l'ouverture d'esprit du principal responsable de l'entreprise sur les thématiques sensibles sont plus que jamais essentiels pour saisir les opportunités, gérer les conflits, entreprendre les réformes et les adaptations nécessaires pour pérenniser l'entreprise et lui ouvrir des perspectives.

Dans le contexte camerounais, l'intérêt des initiatives de renforcement des capacités des managers se trouve décuplé par la prédominance des petites et moyennes entreprises dont la plupart sont réfugiées dans l'informel, le caractère erratiques de leurs performances et leur sur mortalité. Le niveau de formation de base des managers de ces entreprises renforce également l'intérêt de cette initiative.

L'Université du GICAM se présente ainsi comme étant parfaitement en cohérence avec l'orientation globale des actions du GICAM depuis 2012 à savoir la mobilisation des acteurs pour l'accélération de la

UNIVERSITÉ DU GICAM, RENDEZ-VOUS DÉSORMAIS INCONTOURNABLE

croissance. Rendez-vous annuel depuis trois ans, l'UG a désormais gagné ses lettres de noblesse pour devenir une véritable référence, un lieu par excellence d'effervescence intellectuelle et de dynamisme entrepreneurial, une instance au service du développement des entreprises.

Les trois premières assises ont toutes été consacrées à une introspection des entreprises et à des échanges sans détours sur les thématiques triées sur le volet en mettant en relation les chefs d'entreprises et les milieux universitaires dans une logique andragogique et les chefs d'entreprises entre eux dans une logique de

les enjeux de la RSE, les possibilités offertes par les contrats PPP et la maîtrise des outils d'aide à la décision tel que le Tableau de Bord Equilibré (TBE).

Etant appelée à faire chaque jour plus, mieux, plus vite mais en utilisant de moins en moins de ressources, une entreprise Intelligente devra ainsi être celle qui pratique un management intelligent, ouverte à toutes les opportunités de financement de son environnement et donc le comportement socialement responsable et citoyen suscite l'accompagnement institutionnel de l'Etat.

Tableau : Quelques statistiques sur les trois éditions

Année	2012	2013	2014
Inscriptions			
Cameroun	110	107	99
Diaspora	20	25	30
Total	130	132	129
Catégories			
GE	67	48	48
PME	28	8	6
Administrations	3	2	8
Total	98	58	62

témoignage et de partage d'expériences pratiques.

Pour les assises 2012, le thème retenu fut "bâtir une entreprise Africaine efficace" dans le contexte de la mondialisation et sur le chemin de l'émergence. A cet effet, les thématiques liées au « *Management par objectifs* » et à la « *Fidélisation du personnel* » visaient à aider à concevoir (universitaire) et à asseoir (entrepreneurs) une entreprise rationnelle c'est-à-dire une entreprise qui maximise ses résultats en tenant compte des contraintes culturelles, sociales et économiques auxquelles elle fait face et qui fidélise ses employés à fort potentiel à travers une politique adéquate de rémunération, de formation et de développement des carrières, d'évaluation et de promotion de valeurs.

Pour favoriser l'avènement d'une entreprise camerounaise stratégique, les échanges sur les thèmes « *Bâtir des stratégies gagnantes* », « *Conquérir les marchés extérieurs* » et « *Gérer la transmission des entreprises* » ont abouti à des leçons et des témoignages pour une meilleure pérennité des entreprises.

Les 2^{èmes} assises, organisées du 21 au 23 Juin 2013 autour de neuf (09) thèmes, ont vu défiler sur le podium de la salle des conférences du GICAM, un peu plus d'une vingtaine de conférenciers, autour d'une préoccupation centrale : Comment bâtir une entreprise performante et intelligente ?

Après avoir utilisé la promulgation récente de la loi 2013/004 du 18 avril 2013 comme prétexte d'ouverture des travaux thématiques, ces assises ont insisté sur les stratégies de déploiement des entreprises à l'international dans un monde globalisé en proie à la "guerre économique", la nécessité de poser les bases d'un nouveau contrat social au sein des entreprises camerounaises afin de fusionner les performances individuelles en une sorte de dynamique collective pouvant engendrer des synergies bénéfiques aux individus et au système, les possibilités de mobilisation des opportunités alternatives de financement de type Capital-Investissement pour les PME du Cameroun, les enjeux d'un système de management de la qualité et de gestion de l'innovation au sein de leurs entreprises,

Les 3^{èmes} assises, organisées du 30 mai au 1er juin 2014, ont voulu faire un saut qualitatif avec un meilleur ancrage dans le contexte économique de l'heure et la prise en compte des attentes formulées par les participants. C'est ainsi qu'au regard du contexte de mondialisation et du renchérissement de la concurrence qu'elle entraîne, le maître mot de ces assises a été la compétitivité, problématique abordé autour du thème général : « *Accord de Partenariat Economique et la Mise à Niveau des Entreprises* ».

Après des échanges sur le contexte général des économies ACP et sur enjeux liés à la ratification de ces accords, force aura été de constater que la question des APE mérite d'être abordée avec mesure ; l'important restant les réformes d'adaptation aux exigences changeants de notre environnement économique. Aussi, l'entreprise engagée à relever le défi de la compétitivité devra chercher à peser sur les règles du jeu international, promouvoir en son sein les principes de la bonne gouvernance, exploiter les nombreuses opportunités qu'induit l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, promouvoir la formation continue de ses dirigeants et collaborateurs dans une démarche globale et permanente de mise à niveau.

En seulement trois éditions, l'Université du GICAM peut déjà se prévaloir de trois résultats majeurs. Elle est désormais établie comme une référence dans : (i) le renforcement des capacités des chefs d'entreprises et de leurs cadres à la hauteur des défis cumulés de la mondialisation et de l'émergence ; (ii) le développement d'une dynamique de symbiose et d'analyse croisée de l'entreprise entre l'université et le milieu socioprofessionnel ; (iii) la promotion d'une intégration des opérateurs économiques de la diaspora dans les initiatives nationales dont les déclinaisons visées sont la mobilisation des capitaux et d'une expertise avérée.

Elle devra désormais capitaliser l'engouement des nombreux partenariats qui la soutiennent pour réussir le pari de sa pérennisation.



• Vincent KOUETE,
| Chef du Département Economique, GICAM

La complexité des enjeux et des débats économiques aujourd'hui rend indispensable la construction de cadres adéquats d'analyses et de réflexions pour une organisation qui ambitionne de jouer un rôle majeur dans la modernisation de l'économie camerounaise à travers un axe fondamental comme celui de l'accélération de la croissance.

Pour éclairer d'un œil nouveau l'orientation des politiques économiques et contribuer à l'amélioration de la réglementation en la matière, le GICAM s'est doté d'une instance spécifique afin de créer du liant entre le savoir (monde de la recherche), la destruction créatrice (monde de l'entreprise) et le pouvoir (monde politique). La création du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (CREG) poursuivait ainsi une ambition : apporter une rigueur académique à l'étude des problèmes d'une économie camerounaise clairement organisée, depuis 1990, autour de l'entreprise créatrice des richesses et garante de cohésion sociale.

A travers le CREG, instance de dialogue entre l'Université et les milieux économiques pour constituer une interface privilégiée entre chercheurs, entrepreneurs et décideurs de l'économie et du secteur socio-économique, le Groupement s'est donné pour objectif de réfléchir scientifiquement sur les questions d'organisation du système économique général du pays, afin de permettre une meilleure contribution de l'entreprise à l'émergence de l'économie camerounaise.

De manière spécifique, il s'agit d'analyser les facteurs technologiques, économiques et financiers du pays pour les mettre au service de l'entreprise (objectif intra), de constituer le « cogito ergo sum » de l'entreprise (objectif inter) et ; de densifier l'expression de l'entreprise pour solidifier son discours et rendre robuste sa participation aux rencontres avec le gouvernement et les autres acteurs (objectif extra).

Cette instance dès sa mise en place autour de son coordonnateur scientifique, le professeur Roger TSAFACK NANFOSSO, a orienté ses activités selon trois axes complémentaires : Le premier axe de travail consiste en une activité de suivi portant sur l'étude méthodique des questions économiques en lien avec les préoccupations de l'entreprise. Ces études débouchent sur la production des "Notes Techniques du CREG" qui alimentent la force de proposition du Groupement.

Le second axe est une activité d'interface consistant en l'animation intellectuelle des conférences, colloques et fora conduisant à l'élaboration des

ETRE UNE FORCE DE PROPOSITIONS PAR LA CRÉATION D'UN CERCLE DE RÉFLEXION ÉCONOMIQUE DU GICAM (CREG)

"Œuvres collectives du CREG". Cette implication du CREG a été manifeste dans l'organisation des deux trois assises de l'Université du GICAM en 2012, 2013 et 2014 et lors de l'organisation de la deuxième édition des Journées de l'entreprise en février 2013. Chacun de ces déploiements s'est conclu par la production d'une œuvre collective du CREG prenant la forme d'actes à

tion, son organisation, le jeu des acteurs, le cadre réglementaire et les stratégies publiques et privées qui y sont déployées.

En passant ces domaines cibles au crible d'une analyse systémique à l'aide de méthodes scientifiquement éprouvées, ils en ont tiré 100 propositions comme contribution du monde de

Tableau : Liste des membres du CREG

Tableau : Liste des membres du CREG	
Universitaires	
Locaux (10)	
Roger Tsafack Nanfosso -Pdt	REMA, Université de Yaoundé II
Emmanuel Kamdem	ESSEC, Université de Douala
Claude Bekolo	Université de Douala
Victor Tsapi	Université de Ngaoundéré
Robert Wanda	Université de Yaoundé II
Gilles Etoundi Eloundou	ESSEC, Université de Douala
Christian Zamo Akono	REMA, Université de Yaoundé II
Benjamin Fomba	REMA, Université de Yaoundé II
Alain Sone Mbassi	REMA, Université de Yaoundé II
Raphaël Nkakleu	ESSEC, Université de Douala
Diaspora (05)	
Chicot Eboué	Université de Nancy II, France
Auguste Mpacko Priso	BPCE, France
Jean Marcellin Fankam	Université du Littoral-Lille, France
Guy Blaise Nkamleu Ngassam	BAD, Tunisie
Pierre E. Nguimkeu Nguedia	Georgia State University, Atlanta, USA
Professionnels	
Mathieu MANDENG	DG, STANDARD CHATERED BANK CAMEROON SA
Ousmanou NGAM	PDG, TRANSIMEX
Dieudonné TIETSE	DG, PANES'S CONSEIL
Guy honoré TCHENTE	DG, CONSEILS FISCAUX ET ASSOCIES
Gabriel NDJIKE FOTSO	PDG, PETROLEX

chaque assise de l'Université du GICAM.

Le troisième axe de travail du CREG porte sur la veille stratégique conjoncturelle fondée sur l'actualité économique et/ou le vécu des entreprises à travers les "Eléments de langage du CREG" pour alimenter les activités de lobbying du Groupement.

Après les actes des assises de l'Université du GICAM, le CREG a élaboré un premier ouvrage d'envergure : "Les 100 propositions pour l'émergence du Cameroun". Il s'agit de la pre-

mière œuvre collective de cette instance et à cette occasion, ses éminences grises ont exploré les différents secteurs et branches de notre économie pour jeter un regard différent sur sa structura-

l'entreprise en réponse à l'appel d'une mobilisation autour de la Vision commune d'émergence. L'ouvrage, les 100 propositions pour l'émergence, consacre l'appropriation par le secteur privé des enjeux et défis de développement auxquels notre pays doit répondre. Pour les prochaines étapes, les enjeux de la mondialisation, les préoccupations liées aux APE, la nécessité de définir des stratégies adéquates pour l'intégration sous régionale, la définition de l'agenda post 2015, les réformes du système de financement de l'économie, celles fiscales et de



100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun
Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (CREG)

l'formation professionnelle sont autant de centres d'intérêt, sources de préoccupation pour les entreprises devraient donner de la matière au déploiement des activités du CREG.



Diffusez vos annonces
publicitaires sur le site Internet
du **GICAM** !



www.legicam.org, c'est :

- 10.000 visiteurs par mois, originaires du Cameroun, de France, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, etc.
- Un espace publicitaire de bonne facture
- Un puissant vecteur de communication pour votre entreprise

Plus d'informations au **699 93 29 23** ou par e-mail à **lmva@legicam.org**

II. EN DIRECTION DES AUTRES ORGANISATIONS DU SECTEUR PRIVE

IMPULSER LA CONCERTATION ET LA COOPÉRATION ENTRE LES ORGANISATIONS DU SECTEUR PRIVÉ



• **Vincent KOUETE,**
Chef du Département Economique, GICAM

L'un des aspects les plus saillants des réformes structurelles intervenues à la fin des années 90 fut la redéfinition du mode d'organisation de l'économie nationale avec la reconnaissance du rôle clé de l'entrepreneur, de l'investisseur et de l'entreprise privée comme facteurs cruciaux de création de richesses et d'emplois. Depuis lors, le dialogue public/privé est désormais instauré comme voie incontournable pour l'adoption et l'implémentation des réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires, la promotion des investissements et le développement économique et social du pays.

Malgré le temps et les évolutions apportées à ce dialogue, une question reste lancinante, celle de l'efficacité de implication du secteur privé dans celui-ci et dans les autres initiatives de développement. En toile de fonds, il s'est toujours posé la problématique de sa représentation, de sa structuration et des synergies entre les organisations qui revendiquent sa représentation. C'est donc conscient de ce qu'une meilleure structuration de la participation du secteur privé et de sa représentation dans les instances de dialogue est indispensable pour impulser efficacement les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements que le GICAM a inscrit la concertation et la coopération entre les organisations du secteur privé parmi les axes de son action dans le cadre de son engagement pour la mobilisation des acteurs pour l'accélération de la croissance.

La nécessité pour le secteur privé de parler d'une même voie s'est accentuée au regard des résultats mitigés observés dans l'implémentation des recommandations issues des concertations public/privé et notamment dans le cadre du Cameroon Business Forum et la concertation MINEPAT/secteur privé. La mise en place d'une plateforme regroupant les principales organisations du secteur privé est ainsi apparue comme une piste pour booster les réformes et donner l'exemple par une mise en œuvre diligente des actions attendues du secteur privé.

C'est ainsi qu'en début de l'année 2012, le Président du GICAM a saisi les Présidents de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA), du Mouvement des Entrepreneurs Camerounais (MECAM), de Entreprises Cameroun (ECAM) et du Cercle d'Affaires Français du Cameroun (CAFCAM) pour

la mise en place de la plate forme de concertation. Des réponses favorables ont été aussitôt obtenues de la CCIMA, du MECAM et du CAFCAM.

Le secrétariat permanent du Cameroon Business Forum a ensuite été saisi pour proposer un projet de protocole dont la première mouture a été examinée à l'occasion de la réunion du Comité de suivi et d'évaluation du CBF. Toute de suite sont apparues des divergences sur le positionnement de cette plateforme, sa structuration, son mode de fonctionnement et même sur le rôle des Chambres Consulaires qui, bien que regroupant des acteurs privés, sont des établissements publics administratifs fonctionnant sur la base des subventions de l'Etat.

D'une entité structurée dont la vocation aurait été de se substituer aux organisations du secteur privé dans le cadre du dialogue public/privé, on a progressivement évolué vers une Plateforme dont l'objet sera la création de synergies entre les Membres dans le cadre de leur implication dans le dialogue public/privé et de leur participation aux différentes initiatives visant l'amélioration de l'environnement des affaires, le développement du secteur privé et la promotion des investissements.

Le protocole d'accord mettent en place la Plateforme est finalement conclu le 04 Mars 2014 par les douze (12) organisations suivantes :

- La Chambre de Commerce d'Industrie, des Mines, et de l'Artisanat du Cameroun – CCIMA
- Le Groupement Inter-Patronal du Cameroun - GICAM
- Le Syndicat des Industriels du Cameroun - SYNDUSTRICAM
- Entreprises Cameroun - E.CAM
- La Groupement des Femmes d'Affaires du Cameroun - GFAC
- Le Comité National Camerounais de la Chambre de Commerce Internationale -ICC CAMEROON
- Le Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun - MECAM
- La Fédération nationale des petites et moyennes entreprises -FENAP
- La Chambre d'agriculture, des pêches, d'élevage et des forets -CAPEF
- L'association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun-APECCAM
- L'association des Sociétés d'Assurances du Cameroun -ASAC
- L'association des Sociétés de Leasing-CAMLEASE

Cinq missions ont finalement été retenues pour cette Plateforme. Elles portent sur la mise en commun des propositions et les préoccupations du secteur privé portant sur : l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'initiative privée ; le développement de synergies entre les organisations du secteur privé pour faire progres-

ser leurs opinions sur des questions d'intérêt commun ; la promotion de la communication, de la coopération et d'un dialogue permanent entre, d'une part, les entreprises, les entrepreneurs et les investisseurs et, d'autre part, le Gouvernement et ses démembrés, les organisations syndicales, la société civile et les partenaires au développement et tous les autres acteurs ; la promotion de l'éthique et de l'engagement du secteur privé en matière de responsabilité sociale et enfin ; l'appui aux stratégies de promotion de l'espace économique national afin de stimuler les investissements nationaux et les investissements directs étrangers en terre camerounaise.

La Plateforme est constituée de trois (03) organes dont un Conseil des membres, instance de décision suprême regroupant l'ensemble des membres de la Plateforme devant se réunir deux (02) fois dans l'année en session ordinaire. Une première session au mois de janvier consacrée prioritairement à l'adoption des principales propositions de la Plateforme pour l'année, à la définition des modalités d'implication des Membres dans l'organisation des instances de dialogue et notamment du Cameroon Business Forum et à l'élection du Bureau du Conseil. La seconde session prévue au mois de septembre consacrée devrait être consacrée à l'adoption des principales propositions de la Plateforme dans le cadre de l'élaboration de la Loi des finances.

Le Conseil des membres privilégie la recherche de consensus dans la prise des décisions, mais peut recourir à un vote à condition toutefois que les positions exprimées par les autres Membres seront relevées et inscrites comme telles dans les documents et autres rapports.

Le second organe de la Plateforme est le Bureau du Conseil. Celui-ci est constitué d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Trésorier tous élus en qualité par le Conseil des membres dans un scrutin uninominal à deux (02) tours pour une durée de un (01) an renouvelable une fois. Le Président du Bureau du Conseil est le Porte-parole de la Plateforme pendant la durée de son mandat. Ce bureau s'appuie sur un Bureau du Conseil et sur des Groupes Techniques Thématiques.

Le protocole prévoit le financement du fonctionnement de cette Plateforme par les ressources issues des frais d'adhésion et des cotisations annuelles des membres. Dans cette architecture, les chambres consulaires se voient réservées le statut de "Membres associés" soumis aux mêmes droits et obligations que les membres réguliers mais non éligibles aux instances de coordination de la Plateforme.

L'existence de cette Plateforme a déjà été capitalisée dans la participation du secteur privé aux travaux de préparation de la Loi de Finances 2015. Cependant, l'adoption du règlement intérieur qui devrait ouvrir la voie à la mise en place du premier Bureau du Conseil reste attendue.

A L'INTERNATIONAL UN SECTEUR PRIVE AFRICAIN FORT, UNE UNIPACE DYNAMIQUE.



Alain Blaise BATONGUE,
Secrétaire Exécutif, GICAM

Parmi les principaux engagements pris par la liste « Alliance Active » à l'international figuraient en bonne place « redynamiser l'Unipace pour en faire un véritable outil d'intégration régionale des affaires », mais aussi « multiplier les accords de partenariat et les rencontres avec les autres organisations patronales avec pour objectif le développement des opportunités d'affaires ».

Une rencontre des patronats africains organisée à Douala en octobre 2014 a posé les jalons d'une meilleure contribution du secteur privé au développement du continent.

Planification et programmation conjointes des activités pour une période à déterminer ; Mobilisation des ressources ; Suivi des activités réalisées. »

Cette convention a véritablement pris corps en janvier 2014 lorsque, en marge de la 4e édition du Forum Investir en Côte d'Ivoire qui s'est tenue à Abidjan du 29 janvier au 1er février 2014, André FOTSO, président du GICAM, qui y conduisait une forte délégation d'une trentaine de chefs d'entreprises membres du Groupement, rencontrait ses pairs du Patronat ivoirien, afin d'impulser une nouvelle dynamique au partenariat signé en novembre 2012. Parmi les résolutions qui ont sanctionné

de l'Afrique, d'où le thème choisi, à savoir : Contribution du patronat à l'émergence de l'Afrique.

Au cours des deux jours de travaux intenses, des exposés aussi riches qu'instructifs ont été présentés et s'articulaient autour de grandes orientations à même de placer les Organisations patronales au cœur de l'émergence de l'Afrique. A savoir, (i) permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle dans l'émergence de l'Afrique, (ii) imaginer un dispositif pour impliquer les chefs d'entreprise dans l'émergence d'une agriculture de 2nde génération en Afrique (iii) jeter les bases d'un développement de synergies et de mécanismes de mutualisation des ressources tels que les fonds de garantie et les fonds d'investissement, (iv) envisager des initiatives concertées pour saisir les opportunités de marché de grande envergure, (v) systématiser les échanges entre la FOPAO et l'UNIPACE.

Afin d'illustrer certains de ces thématiques aussi importantes que nécessaires, les initiatives du GICAM, Un patron Une Plantation, la convention avec un pool de banque pour le financement des PMI et le FOGAMU ont été citées en exemple et ont inspiré les participants. Il en a été de même pour l'exposé sur les opportunités de coopération interentreprises dans le contexte de la mondialisation.

A la fin des travaux, une déclaration finale baptisée « LA DYNAMIQUE DE DOUALA » (lire plus loin), a été adoptée et signée des deux présidents de l'UNIPACE et du FOPAO. Il s'agit en effet d'un document articulé autour de 24 points ressortant notamment les convictions des dirigeants des patronats présents, leur engagement et aller de l'avant et un ensemble d'actes à prendre ultérieurement en guise de concrétisations des recommandations retenues.

De même, une matrice de résolutions a été adoptée à l'endroit des différents acteurs, notamment, à l'attention des organisations patronales de la FOPAO et de l'UNIPACE, de leurs Présidents respectifs, de la CGECI qui a accepté d'abriter en 2015, les travaux de la deuxième session, à l'attention du Bureau International du Travail pour apporter un accompagnement technique et financier, et à l'attention du Comité de Suivi qui a été mis en place (lire l'autre document plus loin).

L'une des premières retombées de cette rencontre aura été la prise de conscience par les patronats d'Afrique centrale de relancer l'UNIPACE, si l'on veut rendre ce partenariat plus efficace. Le Congo a pris l'initiative d'organiser, fin janvier à Brazzaville, la réunion de relance de l'UNIPACE, qui permettra d'adopter de nouveaux statuts, et de mettre sur pied le bureau de la dynamique de l'UNIPACE.



Première rencontre UNIPACE-FOPAO

Le point de départ de ce vaste chantier aura sans doute été la signature, en novembre 2012, d'une convention d'échanges et de partenariat entre le GICAM et la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Elle visait alors à « jeter les bases d'un partenariat bénéfique à travers notamment le développement et le renforcement des échanges entre les deux organisations ainsi que l'organisation d'activités communes ». Par ailleurs, « Les deux parties conviennent d'élaborer un plan d'actions biennal permettant l'atteinte des objectifs du présent protocole. Lequel plan d'actions fera partie intégrante du présent protocole », tout comme elles « conviennent d'organiser une réunion de concertation tous les deux ans pour évaluer le niveau d'exécution du présent Protocole d'accord. A l'occasion de cette rencontre, seront notamment évoqués les sujets ci-après :

cette rencontre, l'on pourrait citer : l'organisation chaque année d'une réunion de toutes les Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale; la constitution de consortiums pour répondre aux marchés publics de grande envergure et une plus grande implication respective dans les activités desdites organisations.

C'est donc sans grande surprise que, poursuivant ce chronogramme, une rencontre des Organisations patronales d'Afrique du Centre et de l'Ouest s'est tenue au siège du GICAM à Douala, le 09 et 10 Octobre 2014. Avec l'appui technique du Bureau des activités pour les Employeurs du BIT (ACTEMP), ses assises étaient les premières du genre et constituaient ainsi une base permettant aux organisations patronales de ces deux régions d'être des pionniers dans l'accélération de la croissance



PREMIERE RENCONTRE DES ORGANISATIONS PATRONALES D'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST

Thème central : Contribution du Patronat à l'émergence de l'Afrique

Douala, 9-10 Octobre 2014

DYNAMIQUE DE DOUALA

Nous, représentants d'organisations patronales membres de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE) et de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPA), nous sommes réunis à Douala, Cameroun, les 9 et 10 octobre 2014, à l'occasion de la 1ère Rencontre FOPA – UNIPACE, en présence de représentants du Bureau International du Travail (BIT).

Nous notons avec encouragement que l'Afrique est en évolution positive, avec une intégration accrue à l'économie mondiale. La perception que les africains et le reste du monde ont de l'Afrique change de façon positive, de nombreuses mutations sociales sont en cours avec pour principales tendances le recul de la pauvreté, la réduction des inégalités et l'accroissement des niveaux de revenus. Cette évolution préfigure l'émergence prochaine de nombre de pays du continent, avec comme premier levier les entreprises et leur contribution à la création des richesses et des emplois.

Nous soulignons le rôle majeur des PME/PMI dans le tissu économique du continent et la nécessité de développer leurs interactions économiques avec les grandes entreprises, y inclus avec les multinationales opérant en Afrique. Nous notons aussi la prépondérance de l'économie informelle, et avec elle la pauvreté et la précarité des revenus y afférent. Dans le même temps les qualités de souplesse et de créativité des acteurs de l'économie informelle constituent un atout et il convient d'œuvrer à la promotion de mécanismes et programmes concourant à l'intégration progressive des activités de l'économie informelle dans l'économie formelle.

Nous prenons en compte les perspectives démographiques du continent dont les caractéristiques majeures sont la jeunesse de la population et sa dynamique de croissance.

Nous considérons également que les femmes constituent un atout pour l'Afrique et jouent un rôle déterminant dans le développement d'activités génératrices de revenus dans nos villages et dans nos villes et nous engageons à la prise de mesures visant au renforcement de leur autonomisation.

Nous restons convaincus qu'il nous appartient à nous, acteurs du secteur privé national, régional et continental, de mieux nous organiser, de renforcer nos capacités et de nous donner les moyens afin d'occuper la place qui est la nôtre et de jouer notre rôle dans la création de richesses et d'emplois, pour le développement économique et social de nos pays, de nos régions et de notre continent.

Nous sommes convaincus, face à cette situation, de la nécessité de passer du stade des réussites individuelles à la création d'une dynamique de progrès menée collectivement.

Nous sommes convaincus que pour pouvoir jouer leur rôle de créateurs de richesses et d'emplois, les entreprises ont besoin de s'appuyer sur des organisations patronales représentatives, structurées et capables de servir de catalyseur à l'amélioration de leur compétitivité.

Nous sommes convaincus qu'il est maintenant prioritaire d'agir et de réaliser ensemble, de mettre en commun les bonnes pratiques développées par chacun, de mutualiser nos moyens et de multiplier les partenariats afin d'investir dans des projets de dimension régionale, en vue de renforcer la coopération sud-sud à laquelle nous ne devons plus hésiter à recourir.

Nous avons, dans cette perspective, commencé par concentrer notre réflexion sur les conditions qui permettent au secteur privé de jouer pleinement son rôle dans l'émergence de l'Afrique et nous l'avons poursuivie en nous focalisant sur (i) les modalités de la systématisation des échanges entre la FOPA et l'UNIPACE ; (ii) le développement du potentiel d'activités et d'emplois que représente l'agriculture ; (iii) le développement du partenariat Université-entreprise ; (iv) la mutualisation des ressources à travers des expériences de fonds de garantie en Afrique et ; (v) les partenariats interentreprises.

Nous considérons qu'une condition essentielle à la pérennisation des initiatives prises lors des présentes assises réside dans notre capacité à consolider le processus de refondation de l'organisation patronale africaine amorcée en septembre 2012.

Nous sommes conscients des enjeux d'une intensification de la coopération et du partenariat interentreprises et nous nous engageons à en faire une voie privilégiée pour les échanges d'expériences, l'identification, la promotion des créneaux porteurs de développement et de diversification pour nos entreprises.

Nous décidons en conséquence de renforcer le plaidoyer pour l'instauration d'une véritable libre circulation pour les investisseurs et les membres des organisations patronales, pour une plus grande intégration monétaire entre les deux régions de l'Ouest et du Centre de l'Afrique et pour une meilleure représentativité du secteur privé auprès des institutions d'intégration.

Nous appelons, fort de l'engagement des Etats membres de l'Union Africaine pour la promotion de l'agriculture pris à Maputo en 2003 et confirmé à Malabo en 2014 et visant notamment à allouer au moins 10% des budgets nationaux au développement de l'agriculture, à la levée des nombreuses contraintes qui entravent le développement de l'agriculture dans nos pays parmi lesquelles les difficultés d'accès au foncier et aux intrants agricoles de qualité ainsi que les carences dans la gestion des ressources en eau.

Nous affirmons notre engagement à agir comme partenaires privilégiés des Etats pour la promotion d'une agriculture moderne dans nos régions, orientée vers la transformation et le marché pour la création des chaînes de valeurs. Nous nous engageons, à l'exemple de l'initiative « Un Patron – Une Plantation » du GICAM, à impulser une vaste dynamique de mobilisation des chefs d'entreprises dans la modernisation de ce secteur à travers le développement des marchés agricoles, la promotion de la recherche et de l'innovation ainsi que l'intéressement des jeunes à l'agriculture.

Nous décidons d'instituer une alliance stratégique entre la FOPA et l'UNIPACE. Cette alliance prendra la forme d'une plate-forme d'échanges. La Plate-forme s'organisera autour de trois pôles stratégiques : (i) le partage et la diffusion d'expériences, de connaissances et de programmes, (ii) la réalisation de projets et études ; (iii) l'organisation d'une manifestation-phare du monde de l'entreprise tous les deux ans.

Nous décidons de doter cette Plate-forme d'un Comité de Pilotage et d'un Comité de Suivi assistés d'un Comité scientifique. Le Comité de Pilotage sera composé des présidents de chaque organisation patronale et aura pour principales missions de définir les finalités, buts et missions de la Plate-forme. Le Comité de Suivi sera constitué du Secrétaire Général de l'UNIPACE et du Secrétaire exécutif de la FOPA qui s'appuieront sur un point focal désigné au sein de chaque organisation patronale.

1. Nous lançons un appel à l'ensemble du secteur privé de nos deux régions pour qu'il adhère et soutienne la présente dynamique.

2. Nous émettons le vœu de développer une coopération fructueuse avec toutes les institutions nationales, régionales et internationales œuvrant à la promotion du secteur privé.

3. Nous saluons le Bureau International du Travail pour sa participation à nos travaux et son engagement à nos côtés pour faire de cette dynamique une réalité concrète et durable.

4. Nous remercions vivement les personnes ressources, universitaires et consultants, pour la qualité de leur participation et leur contribution au succès de notre Rencontre.

5. Nous savons gré aux autorités Camerounaises, particulièrement Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala pour sa disponibilité et son soutien à notre rencontre.

6. Nous exprimons notre profonde gratitude au GICAM et ses partenaires pour son accueil, sa chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de nos travaux.

Fait à Douala, le 10 octobre 2014.

Ont signé, au nom des organisations patronales présentes :

Monsieur **André FOTSO**
Président de l'UNIPACE

Monsieur **NAKU KOSSIVI**
Vice-Président de la FOPA



FOPAO



SYNTHESE DES RESOLUTIONS

I/A l'attention des organisations patronales

1.1- Engager, conformément à l'esprit du processus de Douala pour une refondation de l'organisation patronale africaine, un renforcement de capacités et une amélioration dans la gouvernance interne, la mobilisation des ressources et le développement des partenariats.

1.2- Désigner les points focaux devant servir de relais au sein des organisations patronales des actions à entreprendre dans le cadre de la dynamique de Douala

1.3- Echanger avec les autres organisations les informations sur les opportunités de marchés, les appels d'offres de grands chantiers pour lesquels il est possible de développer des synergies entre entreprises pour y accéder

1.4- Mettre en place une Cellule d'accompagnement des investisseurs issus des autres pays parties prenantes à la dynamique de Douala

1.5- Promouvoir la dynamique de Douala auprès de leurs entreprises membres et des autres acteurs nationaux, notamment à travers la publication de communiqués, les annonces presse, la création d'une page spécifique sur leur site web ou d'autres supports de communication, etc.

II/A l'attention des Présidents de la FOPAO et de l'UNIPACE

2.1- Initier des actions de lobbying associant les organisations patronales, notamment pour l'instauration d'une véritable libre de circulation des personnes et des biens, l'intégration monétaire et l'amélioration de la représentativité du secteur privé auprès des institutions d'intégration.

2.2- Développer les outils permettant un échange d'informations entre les organisations patronales, notamment les bases documentaires des organisations, les répertoires des juridiques nationaux, les textes organiques des organisations patronales, la législation du travail, la législation fiscale, les textes de promotion des investissements, et les publications économiques.

2.3- Etudier la faisabilité d'une rencontre biennale phare des entreprises à l'échelle des deux sous-régions

2.4- Examiner les formes juridiques possibles à donner à la dynamique de Douala pour une meilleure synergie UNIPACE – FOPAO

2.5- Etudier et diffuser les opportunités et développer des instruments pour rapprocher les entreprises dans le cadre de joint-venture pour saisir les opportunités de marchés d'envergure

III/A l'attention la CGECI

3.1- Organiser la prochaine rencontre des organisations patronales de la FOPAO et de l'UNIPACE octobre-Novembre 2015

IV/A l'attention du Bureau International du Travail

4.1- Apporter un accompagnement technique et financier, dans le cadre de ses programmes ou d'un projet spécifique, les initiatives prises dans le cadre de la dynamique de Douala

IV/A l'attention du Comité de Suivi

5.1- Etudier et soumettre à la validation du Comité de pilotage, les modalités de financement des initiatives prises dans le cadre de la dynamique de Douala

5.2- Produire un rapport d'évaluation de la dynamique de Douala chaque trimestre et le diffuser auprès des organisations patronales membres de l'UNIPACE et de la FOPAO



SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc... dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs !

Capacité : 170 places / 250 places modulées*.

Spécificité : cabine de sonorisation, micro fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

*Mise en place spécifique



DOUALA : Adresse : Bonanjo, Vallée de Ministres BP 829.

Email : gicam@legicam.org • Tél : (+237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99

Fax : (+237) 233 42 38 80

YAOUNDE : Adresse : Hippodrome, BP 1134.

Email : gicam@legicam.org • Tél : (+237) 222 23 12 24 / 222 23 12 25

Fax : (+237) 222 23 12 26



• **Christelle HOMSI,**

Chef du Département Service Marchands, Suivi des adhérents et diaspora

Dans l'élan de mobilisation des acteurs autour de l'accélération de la croissance, l'implication des chefs d'entreprises de la diaspora s'est imposée comme un autre axe prioritaire dans l'initiative du GICAM au cours des 3 dernières années. Et comme le Président du GICAM l'a rappelé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Groupement tenue le 26 mars 2014, « *Il est évident que dans notre démarche actuelle (...), la diaspora peut être d'un apport non négligeable. Il s'agit pour nous d'en faire des 'Membres-Associés', afin de les impliquer dans toutes nos activités dans le but de les convaincre de rentrer faire bénéficier le pays de leur savoir-faire ou de monter des joint-ventures avec les partenaires*

DIASPORA : PLUS D'IMPLICATION DES CHEFS D'ENTREPRISES DE LA DIASPORA

étrangers pour investir ici. Cela nous semble d'autant plus pertinent que nos collègues de l'étranger ont massivement exprimé leur enthousiasme et leur adhésion lors de nos rencontres début 2012 à Washington et à Paris. »

« Leur participation massive aux éditions 2012 et 2013 de l'Université du Gicam ainsi qu'aux Journées de l'Entreprise 2013 en a été une parfaite illustration. A travers cette orientation, le GICAM consolide sa position d'avant-garde dans le déploiement des stratégies susceptibles de porter l'émergence de notre continent » Il est alors heureux de constater que les adhérents ont fait confiance à ce projet et ont validé la réforme, dans le sens d'intégrer, dès l'année prochaine, cette communauté importante de chefs d'entreprises au développement de notre Groupement.

Ainsi Peuvent désormais adhérer en qualité de membre associé, les personnes morales qui ont leur siège en dehors de la République du Came-

roun, mais dont la moitié au moins du capital est détenue par des personnes physiques de nationalité camerounaise, ou des personnes physiques d'origine camerounaise, ou des personnes morales ayant leur siège au Cameroun et qui satisfont aux conditions d'admission telles que définies par l'article 7 des statuts et par le règlement intérieur.

Pour les pays qui hébergent une forte communauté de chefs d'entreprises camerounais qui manifesteront leur souhait d'adhérer au GICAM, une délégation sera mise en place avec à la tête un délégué GICAM désigné qui aura pour missions de :

- Faire connaître et promouvoir le GICAM et ses actions auprès de la diaspora entrepreneuriale africaine et étrangère, renforcer les liens avec différents partenaires et organisations patronales étrangers.
- Sensibiliser la diaspora entrepreneuriale et les Investisseurs divers sur les Potentialités et les niches de Croissances économiques courantes du Cameroun.
- Drainer vers le Cameroun différents investisseurs économiques, financiers et partenaires industriels tant de la diaspora Camerounaise qu'étrangers pour participer à la construction et la consolidation de son économie.
- Mettre en place un répertoire de compétences et d'expertise approfondies de la diaspora susceptibles de contribuer à la construction efficace des économies modernes Africaines.
- Organiser et encadrer les actions et initiatives de développement économiques des Membres Associés du GICAM auprès de la Diaspora et Orienter leurs investissements vers le Cameroun.
- Promouvoir le transfert de connaissances et de technologies.

Il sera ainsi important pour le GICAM de préciser le contenu de son offre à la diaspora, et d'accélérer l'adhésion de ces entreprises.



Le Président du GICAM avec la diaspora Canadienne



Publiez vos annonces sur le site Internet du Groupement :

www.legicam.org

La notoriété de notre nouveau site va croissant.

N'hésitez plus ! Diffuser vos annonces,

c'est être ouvert sur le monde !

Informations : +237 699 93 29 23 ou lmva@legicam.org

III. EN DIRECTION DES POUVOIRS PUBLICS

DENSIFIER ET STRUCTURER LE DIALOGUE SECTEUR PRIVE/SECTEUR PUBLIC



o Vincent KOUETE,
Chef du Département Economique, GICAM

Ayant fait de la densification et la structuration du dialogue public/privé un axe privilégié de ses efforts pour l'amélioration de l'environnement des affaires au Cameroun, le GICAM a, depuis trois ans, accordé une importance particulière à l'amélioration de l'efficacité des principales plateformes d'interaction existants avec le Gouvernement. Parmi ces dernières, le Cameroon Business Forum tient lieu d'instance de référence pour susceptible de porter la dynamique de réformes tant souhaitée par la communauté économique nationale.

Le Cameroon Business Forum (CBF) a été initié conjointement par le Gouvernement camerounais, le secteur privé et IFC (Société Financière Internationale) du groupe de la Banque Mondiale qui apporte son appui technique pour une meilleure appropriation, à terme, de cette plate-

forme de concertation. Il a succédé au Comité Interministériel élargi au secteur Privé qui avait montré ses limites. Destiné à appuyer le gouvernement dans ses efforts en faveur d'une croissance économique, son existence procède d'une volonté commune des parties prenantes d'améliorer le cadre réglementaire à travers une mise en œuvre efficace des réformes.

Créé en 2006, cette plateforme de dialogue a effectivement pris corps en janvier 2009 avec la signature du protocole d'accord régissant sa mise en place entre la partie camerounaise d'une part, représentée par le MINEPAT pour le compte du gouvernement et la CCIMA ainsi que le GICAM, pour le compte du secteur privé, puis d'autre part la Société Financière Internationale. Les objectifs assignés au CBF sont alors de promouvoir un dialogue public-privé efficient ; lever les obstacles liés au monde des affaires, en appliquant les réformes adoptées en vue d'encourager le secteur productif ; accélérer l'élaboration des réformes qui amélioreront le climat des investissements et le rang du Cameroun dans le classement du rapport Doing Business ou autre agence de notation et ; favoriser le déve-

loppement des investissements locaux comme étrangers au Cameroun.

Son principal temps fort consiste en une session annuelle, instance suprême d'arbitrage et de validation du CBF, qui se tient chaque année depuis 2009 en début d'exercice fiscal présidée par le Premier Ministre Chef du Gouvernement sur des thèmes en rapport avec l'environnement des affaires. La tenue des sessions annuelles du Forum a pour objet, au plan politique, d'envoyer un signal fort à l'attention du secteur privé local et à la communauté des affaires internationales sur l'engagement des pouvoirs publics à traduire dans les faits l'aboutissement des réformes préconisées en vue de l'amélioration du climat des affaires.

Après des exposés et des échanges autour de la thématique retenue, une évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la précédente session est faite et de nouveaux engagements pris autour des objectifs du Forum.

Forum	Thème	Recommandations	
		Bilan officiel session précédente	Nouvelles Recommandations
1^{ère} Session : 18 févr. 2010 – Yaoundé –	Soutenir la croissance à travers l'amélioration du climat des affaires		27 recommandations
2^{ème} Session : 09 mars 2011 – Yaoundé –	Un bon climat des affaires au service de l'entrepreneuriat et de la croissance	21 exécutées ou en cours d'exécution	48 dont une <i>dizaine</i> objet de reconduction
3^{ème} Session : 05 mars 2012 – Douala –	Entreprendre dans un environnement simplifié	35 exécutées ou en cours d'exécution	40 dont une <i>dizaine</i> objet de reconduction
4^{ème} Session : 21 févr. 2013 – Douala –	Gouvernance, éthique et transparence pour une économie émergente	28 exécutées ou en cours d'exécution	49 dont <u>20</u> objet de reconduction
5^{ème} Session : 06 mars 2014 – Douala –	accélérer la facilitation des procédures pour asseoir les jalons de l'émergence	37 exécutées ou en cours d'exécution	36 dont <u>30</u> objet de reconduction

En prélude et après la rencontre annuelle présidée par le Premier Ministre, le CBF se démarque des cadres antérieurs par le fonctionnement d'instances techniques comme le Secrétariat technique, les Groupes thématiques, le Comité de suivi-évaluation, etc. Le Comité de Suivi et d'Évaluation (CSE) est conduit par le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre avec pour Vice-Président le Ministre de l'Économie, de la

Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Chargé de la coordination des activités sectorielles impliquant l'amélioration du climat des affaires, le CSE œuvre pour la facilitation de la mise en œuvre des résolutions arrêtées. Ses membres sont issus des secteurs public et privé. Outre le CSE, le CBF s'appuie surtout sur un Secrétariat permanent dont le fonctionnement est

supporté jusqu'ici par le partenaire IFC.

La mise en place de cette architecture qui permet de préparer les rencontres annuelles et suivre la mise en œuvre des recommandations formulées a favorisé l'adoption de réformes dont certaines ont positivement impacté le classement du Cameroun sur l'échelle du Doing Business.

Tableau : Quelques réformes majeures adoptées en la faveur du CBF

Années	Réformes
2010	- la suppression des timbres gradués pour l'enregistrement des actes de constitution ou de prorogation de société - la mise en place des guichets uniques (Centre de formalités de création d'entreprise –CFCE- à Douala et à Yaoundé) - l'exonération de la patente les 2 premières années
2011	- la loi révisée sur l'électricité qui consacre la libéralisation du secteur ; - la loi relative à la modification de l'organisation judiciaire - l'introduction du concept d'identifiant unique (LF 2012) - la suppression de la TVA sur les opérations de leasing touchant les secteurs agricole et l'énergie renouvelable (LF 2012) - l'institution du paiement par virement bancaire des impôts et taxes
2012	- la mise en application de la vignette sécurisée sur certains produits manufacturés - la désignation des magistrats dans les chambres commerciales auprès des juridictions d'instance - l'opérationnalisation du site web du CBF
2013	- la loi fixant les incitations à l'investissement privé - la loi régissant les zones économiques - la création d'une Agence de Promotion des PME - la publication du texte instituant la libéralisation des annonces légales
2014	- l'extension des Centres des formalités de création d'entreprises à Bertoua et N'Gaoundéré - la nomination des responsables de la Banque Camerounaise des PME (B.C.-PME S.A.) - la poursuite de la régionalisation du dispositif E-régulations

D'une manière générale, le CBF du Cameroun reste principalement orienté sur les réformes visant l'amélioration du classement du Cameroun sur l'échelle du Doing Business de la Banque mondiale. Ce classement, désormais établi comme une référence pour les opérateurs et les analystes économiques de tous bords, s'intéresse

à un nombre croissant d'économies (189 en 2014) et les classe selon 10 domaines de la réglementation des affaires telles que la création d'entreprise, le solutionnement de l'insolvabilité ou le commerce transfrontalier. Les données utilisées se rapportent aux réglementations mises en place entre juin et mai .

Depuis 2010, le rang du Cameroun sur cette échelle affiche une inquiétante tendance à la dégradation, preuve que le CBF tarde à produire des résultats probants en dépit des engagements des évaluations officielles souvent très rassurants.

Tableau : Aperçu et analyse des évolutions globales sur le Doing Business

Edition	Evolution	Motivations
DB 2011	+12	Mise en place des guichets uniques (Centre de formalités de création d'entreprise –CFCE- à Douala et à Yaoundé).
DB 2012	+4	Amélioration de la réglementation sur l'accès au crédit (gain de 41 places) avec la révision de l'Acte uniforme relatif au Droit Commercial Général et de celui portant organisation des Sûretés
DB 2013	-5 (+0)*	La seule réforme retenue était la désignation effective des magistrats dans les chambres commerciales auprès des juridictions d'instance.
DB 2014	-7	Introduction de deux nouvelles étapes dans la procédure d'obtention du certificat de conformité (pour l'obtention des permis de construire) à travers le Décret 2013/004/PM du 21 janvier 2013 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction (Article 33). Ce Décret avait pourtant pour leitmotiv la réduction des délais de délivrance du permis de construire et du certificat de conformité de 45 à 30 jours.
DB 2015	-10 (+10)*	Amélioration de l'accès à l'information sur les registres de crédit à travers l'opérationnalisation d'une Centrale des Incidents de Paiements au sein du Conseil National du Crédit et renforcement de la protection des investisseurs minoritaires à travers l'introduction de conditions additionnelles pour la production et l'accès à l'information sur les transactions réalisées entre personnes ou entités apparentées du Conseil d'administration (Apport de la révision des actes uniformes OHADA adoptée le 30/01/2014)
* les classements initiaux des Doing Business 2012 et 2014 ont été révisés suite à une réforme de la méthodologie. Les évolutions entre parenthèses sont les différences entre les positions affichées dans les classements initiaux, ie ne tenant pas compte des changements méthodologiques.		

D'une manière générale, le CBF du Cameroun reste principalement orienté sur les réformes visant l'amélioration du classement du Cameroun sur l'échelle du Doing Business de la Banque mondiale. Ce classement, désormais établi comme une référence pour les opérateurs et les analystes économiques de tous bords, s'intéresse à un nombre croissant d'économies (189 en 2014) et les classe selon 10 domaines de la réglementation des affaires telles que la création d'entreprise, le solutionnement de l'insolvabilité ou le commerce transfrontalier. Les données utilisées se rapportent aux réglementations mises en place entre juin *n-2* et mai *n-1*.

Depuis 2010, le rang du Cameroun sur cette échelle affiche une inquiétante tendance à la dégradation, preuve que le CBF tarde à produire des résultats probants en dépit des engagements des évaluations officielles souvent très rassurants.

D'une manière générale, il est loisible d'observer qu'après les efforts de réformes faites en 2010 et 2011 au cours des deux premières éditions du Cameroon Business Forum (CBF), les pesanteurs structurelles qui caractérisent les systèmes administratifs ont visiblement repris le dessus. Et pourtant, les deux premières éditions du CBF avaient suscité un certain espoir quant à la fertilité du dia-

logue. Les résolutions issues de la 2^{ème} session de cette instance de dialogue avaient donné lieu à des mesures significatives prises par le Premier Ministre notamment sur la création d'entreprises, la promotion des PME, l'allègement de la fiscalité et la simplification du paiement des impôts, la facilitation du Commerce transfrontalier, l'octroi des permis de construire et l'accès à la propriété.

Depuis trois ans, les résultats sont beaucoup moins flatteurs. Deux événements majeurs intervenus au début de l'année 2012 (concertation MINEPAT/secteur privé, 3^{ème} session du CBF) semblaient pourtant indiquer une nouvelle déter-

mination des pouvoirs publics à œuvrer à l'amélioration de l'environnement des affaires à travers un dialogue public/privé plus dense et plus fertile. Deux ans plus tard, force est de constater que les résultats restent en deçà des attentes.

Une analyse des résultats du Doing Business montre que le Cameroun est très mal classé sur tous les domaines étudiés. Dans le Doing Business 2015, il stagne ou est en recul dans la plupart des domaines étudiés : Création d'Entreprise (-6) ; Octroi de Permis de Construire (-34) ; Obtention de Prêts (-5) ; Paiement des Taxes et Impôts (-3) ; Règlement de l'insolvabilité (-4).

De fait, plusieurs recommandations jouent les arlésiennes et sont reconduites inlassablement d'une session à une autre à l'instar de la recommandation portant sur la désignation des responsables de la caisse de dépôts et de consignation. L'évolution du nombre de telles recommandations est plus qu'illustrative de ce déclin d'efficacité du CBF : d'une dizaine de recommandations reconduites en 2011 et 2012 parce que non exécutées, on est passé à 20 en 2013 et à 30 en 2014 sur 36 recommandations adoptées au cours de cette dernière session en date.

La faible capacité du CBF à impacter significativement le classement du Cameroun sur le Doing Business tient aussi à la nature des réformes retenues. Le nombre relativement pléthorique de recommandations (40 en moyenne) conduit à retenir très souvent des dispositions marginales de très faible portée. De plus, leur formulation met régulièrement l'accent sur les mesures administratives dont la mise en œuvre requiert d'autres dispositions non prises en compte dans leur formulation. A titre d'exemple, l'adoption d'une loi ou la signature d'un décret de création d'une institution (bien que estimées comme conditions suffisantes pour considérer que les recommandations y afférentes ont été exécutées) nécessitent très souvent des textes d'application dans un cas, la nomination des responsables et l'affectation des budgets dans l'autre cas pour entraîner des changements perceptibles.

Au final, l'impression générale est celle d'un dialogue qui produit peu de résultats du point de vue des personnes qui n'y sont pas directement impliquées c-à-d les chefs d'entreprises. Le CBF pâtit ainsi d'un environnement général caractérisé par d'importants pesanteurs dans l'implémentation des réformes en raison notamment des dysfonctionnements dans les chaînes administratives, la faiblesse des capacités des acteurs et des blocages récurrents. Et pourtant, dans un contexte de mondialisation et de compétition, une approche diligente est indispensable pour s'inscrire dans une dynamique de développement économique et soutenir l'amélioration du climat des affaires.

Pour s'inscrire dans une telle dynamique, une meilleure appropriation des réformes semble indispensable tant de la part des administrations que des autres acteurs. Pour le secteur privé en particulier, qui s'est vu quelque fois attribué la responsabilité de mise en œuvre de certaines recommandations, les difficultés n'ont pas été moins grandes. Les questions relatives à la qualité de sa représentativité, à la synergie entre les organisations qui le composent, à l'efficacité de son implication dans l'organisation du CBF et à sa contribution à son fonctionnement font partie des évolutions à entreprendre pour améliorer l'efficacité de la plate forme.

D'une manière générale, le CBF a besoin d'un nouveau souffle. Pour rester pertinente, cette plateforme pourrait difficilement faire l'économie d'une réforme de sa structuration et de ses mécanismes de fonctionnement. Au plan institutionnel, une impulsion plus volontariste consistant à se donner des objectifs annuels précis en termes d'évolution à faire dans le classement du Doing Business permettrait de renforcer la responsabilisation des administrations et de leur imputabilité face aux résultats. Au niveau technique, une meilleure structuration des instances techniques ainsi qu'une approche mettant l'accent sur un nombre restreint de réformes prioritaires apparaissent comme des dépassements nécessaires.

En tout état de cause, une nouvelle attitude basée sur une profonde remise en cause est indispensable de la part de chacun des acteurs ; l'élément clé restant la mobilisation des acteurs car la mise en place d'une dynamique vertueuse requiert l'implication de tous. Le GICAM s'est résolument inscrit dans cette quête.



CLUB HOUSE

Bar anglais pour recevoir, discuter et travailler en toute discrétion, style moderne, boissons disponibles (Apéritifs, liqueurs, jus, vins, champagne), possibilité de manger sur place (commande nécessaire), adhésion et fréquentation sur carte prépayée.

Coût : carte prépayée (montant au choix)

Formalités d'adhésion : acquisition de la carte.

Contrainte : prise indispensable de RDV.



DOUALA : Adresse : Bonanjo, Vallée de Ministres BP 829.
Email : gicam@legicam.org • Tél : (+237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99
Fax : (+237) 233 42 38 80

YAOUNDE : Adresse : Hippodrome, BP 1134.
Email : gicam@legicam.org • Tél : (+237) 222 23 12 24 / 222 23 12 25
Fax : (+237) 222 23 12 26

MINFI/PATRONAT UNE PLATEFORME VIVANTE



• Charles Alain KOUNDI,
| Chef du Département Juridique et Fiscal, GICAM

Depuis les années 30, l'intervention de l'Etat dans l'économie de marché est incontournable aussi bien dans une quête de l'équilibre macroéconomique que dans la projection de la vie d'une nation sur la dimension géostratégique et sur le long terme.

sur une production réduite des biens et services. Il faut plus d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de l'eau et d'énergie. Pour accroître sa capacité à répondre aux besoins de cette demande sociale, l'Etat compte désormais sur le secteur privé pour mobiliser davantage de ressources: emprunt obligataire, contrat de partenariat public/privé (PPP) et bien plus, il reste que l'efficacité de son action dépend de l'adhésion des milieux d'affaires.

La prise en compte de cette vérité, sous d'autres cieux a participé à l'amélioration des performances de l'Etat et des entreprises, partenaires d'un mariage de raison. Au Cameroun le Ministère des Finances et le Groupement sous la hou-

cadre spécifique du Comité MINFI/PATRONAT, peut-on conclure de l'existence d'une volonté politique réelle d'un côté, et de l'adhésion sincère de l'autre ? N'est-il pas temps d'évaluer l'impact de la vitalité de cette plateforme de concertation par rapport aux attentes des parties ?

CONCERTATIONS AUTOUR DES INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT

Le GICAM a pris part à plusieurs sessions du Conseil de Régulation et de Compétitivité au sein duquel se discutent les modalités de mise en œuvre de la loi portant incitation à l'investissement privé. Celle-ci est la manifestation de la volonté politique du Gouvernement camerounais de concrétiser de booster la croissance par l'investissement. Le 19 novembre 2013 le Ministre des Finances par arrêté fixe les modalités de mise en œuvre des avantages fiscaux de la loi du 18 avril 2013.

A la lecture de ce texte ministériel, trois types d'agréments voient le jour en fonction de la taille des investissements projetés. Cependant certaines dispositions ont consacré une discrimination entre les entreprises existantes et nouvelles, en excluant du bénéfice des facilités les entités anciennes. De plus, elles s'attaquent même à la consistance de la plupart des avantages du régime des incitations en octroyant peu d'avantages aux entreprises anciennes, tandis que les entreprises nouvelles bénéficient de toutes les facilités.

Le plaidoyer porté par l'Alliance Active a mis en évidence les contradictions entre l'esprit de la loi et les modalités restrictives de l'arrêté d'application. L'écho de ce plaidoyer a persuadé l'administration de revoir les conditions d'accès au bénéfice du régime des incitations à l'investissement, dans le cadre des sessions du Comité MINFI/PATRONAT. De celles-ci est sorti l'arrêté du 17 juillet 2014. Ses modifications portent sur: la tenue des comptabilités distinctes des entreprises anciennes agréées au régime des incitations à l'investissement ; le bénéfice des exonérations de la TVA ; la réduction des droits de douane à l'importation pour les entreprises anciennes; la réduction d'impôt sur les Sociétés ; l'exonération des droits d'enregistrement pour les entreprises anciennes.

L'analyse de ce dernier arrêté du MINFI sur les incitations à l'investissement soulève des questions : Comment comprendre l'exclusion des entreprises de prestations de services du bénéfice des aménagements fiscaux destinés à encourager les investisseurs, alors que la Loi du 18 Avril 2013, n'avait pas circonscrit le champ des secteurs d'activités pouvant prétendre à ce régime ? Le nouvel arrêté fixe à cinq (5) jours ouvrables, le délai accordé à l'administration fiscale pour instruire et délivrer l'attestation d'exonération de TVA ou notifier le rejet le cas échéant aux entreprises agréées. La question qui se pose ici est



Président de la Commission Accompagnement des PME avec le MINFI

Cette invention étatique se fait à travers les leviers des politiques budgétaire et monétaire. Les ressources budgétaires levées grâce aux moyens contraignant de l'impôt ne suffisent plus ni pour assurer l'efficacité de l'action publique, ni pour faire face aux charges publiques. L'inflation des missions sociales, sécuritaires et de planification y est pour beaucoup, elle exerce sur les finances publiques une pression énorme des dépenses et remet en cause la logique abstentionniste qui confinait autrefois les pouvoirs publics à la tâche de régulateur neutre de leurs économies.

Dans le contexte post plan d'ajustement structurel des économies d'Afrique subsahariennes, la demande de dépenses publiques est encore plus forte à cause d'une démographie galopante des populations dont les besoins croissent plus rapidement que les ressources budgétaires prélevées

lette de l'Alliance Active ont initié dans le cadre de leurs consultations autour les projets de loi et arrêtés, les actions communes. Mais très souvent, l'absence d'un cadre perpétuel d'échange chargé de structurer un dialogue constructif et d'un organe devant faire le suivi des résolutions a conduit à des échecs.

La recherche de l'efficacité du partenariat public/privé a donné naissance le 06 août 2013 au Comité Permanent de concertation sur les questions fiscales et douanières par décision n°000034 du MINFI. Ce Comité, au cours de la première mandature de l'Alliance Active, s'est penché sur deux projets de textes importants. La relecture de l'Arrêté du 19 novembre 2013 et la préparation de la Loi des Finances 2015. Au regard des textes découlant du dialogue public/privé, dans le



Président de la Commission juridique et fiscale du GICAM et le DGI

celle de savoir, si passé le délai de 5 jours, l'agrément est réputé accordé ? Doit-on supposer en l'espèce que le silence de l'administration vaut acceptation ?

Le maintien à l'article 16 de cet arrêté de l'obligation de tenir deux comptabilités distinctes, l'une relative aux activités anciennes ; et l'autre afférente aux mêmes opérations liées au nouveau programme d'investissement objet de l'agrément, n'est-il une source de controverse ? Par ailleurs la réduction d'impôt lié aux incitations se fera-t-elle sur le bénéfice global de l'entreprise ou sur le bénéfice lié au programme d'investissement ? A ce niveau, des précisions doivent être apportées. Ne faudrait-il pas, pour la détermination de la réduction d'impôts, retenir le même schéma que celui du régime du réinvestissement prévu aux Articles 105 à 107 du Code Général des Impôts ?

CONTRIBUTION DES MEMBRES AU PROJET DE LOI DE FINANCES 201

Le 31 juillet 2014 le Groupement a transmis ses propositions au Ministère des finances pour l'élaboration de la loi des finances du prochain exercice. Les plus essentielles sont : plafonner le taux global d'imposition des bénéfices des sociétés (IS et IRCM) à 38,5% (IS:25% + CAC et IRCM : 10% + CAC), restreindre le champ d'application de l'acompte de 5,5%, supprimer les restrictions actuelles relatives au plafond de 1.000.000 F CFA de paiement en espèce, notamment dans certains secteurs d'activités à l'instar de l'agriculture, suppression de l'exonération de la TVA sur les biens listés à l'article

128 alinéas 7 et 17. Les 14 propositions du GICAM ont été au centre des échanges entre le MINFI et le patronat les 10 et 17 septembre 2014.

Au sortir du dialogue avec les pouvoirs publics, pendant que le GICAM était dans l'attente de voir l'intégration des préoccupations de ses membres dans le document devant servir de socle au projet de finances, on assiste à la brouille. Il parvient à l'institution patronale par voie de presse que la Loi de Finances 2015 envisage de situer désormais le taux de ce minimum de perception à 2,2 % de chiffre d'affaires mensuel. Elle exige des entreprises le paiement des acomptes d'IS en reléguant au second plan la performance de celles-ci ou la création de la richesse perceptible au niveau de leur résultat bénéficiaire. En clair, les pouvoirs publics se payent d'abord même si le résultat à posteriori est déficitaire. Cette situation n'est pas sans incidence sous le prisme d'une double analyse.

D'une part, sur le plan microéconomique le doublement du volume de ressources financières affectées au paiement mensuel de l'IS implique pour nos membres: une réduction des disponibilités de la trésorerie, une diminution des capacités d'autofinancement immédiat, une insuffisance, dans certains cas, des moyens de financement des exploitations et le recul de la pratique de différenciation de leur offre sur le marché par un crédit-client qui aurait pour inconvénient de créer un chiffre d'affaires non encaissé mais sur lequel ils seront tenus de payer.

D'autre part, sur le plan macroéconomique, la réduction des capacités financières des entreprises entraîne le recours au concours bancaire et au crédit fournisseur dont la rémunération renchérit le coût de production contribuant non seulement, à une montée de l'inflation liée au surcoût du mode de financement imposé par le déficit des disponibilités et mais aussi, à une perte de compétitivité consécutive au renchérissement des facteurs de production, lequel conduit à la réduction des parts de marché ainsi qu'au recul des exportations qui impacterait sur la balance commerciale, le PIB et ralentirait notre taux de croissance.

De ce fait, plutôt que de vider la trésorerie des entreprises qui créent de la valeur ajoutée et des emplois au profit du trésor public, il est souhaitable que la fiscalité d'un pays en quête d'émergence s'inscrive dans la vision de recherche perpétuelle des équilibres macroéconomiques et s'affranchisse des contingences d'une politique budgétaire peu ambitieuse. Cela implique que la fragilisation de l'entreprise, locomotive de la croissance par le biais de la fiscalité pressante, constitue un choix suicidaire qui affecterait à terme le rendement de l'IS de nos finances.

La gestion concertée du dossier du plus important texte d'application des incitations à l'investissement et de celui de la préparation de la loi des finances 2015 par le Comité MINFI/PATRONAT fait apparaître deux constances: la conviction des deux partenaires de la nécessité de l'existence d'un lieu d'échange d'une part, et la divergence des intérêts ou des orientations. Les entreprises attendent du secteur public qu'il aménage les conditions idéales du développement de leurs activités par le moyen de la dépense fiscale alors que les pouvoirs publics recherchent des ressources pour réaliser des projets structurant l'environnement des entreprises. Il est nécessaire d'aplanir les divergences à travers une claire définition des priorités et du statut juridique de cet organe de dialogue, pour faire l'économie des énergies et ne plus se faire surprendre.

Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du GICAM !



Plus d'informations au 699 93 29 23

GICAM-MINEPAT

LA CROISSANCE PASSERA PAR L'INTENSIFICATION DES NICHES



• Nacisse CHASSEM,

Représentant régional, Centre-Sud-Est, GICAM

Dans le document intitulé "Cameroun Vison 2035" élaboré en 2009, le Cameroun s'est donné pour ambition de devenir un pays émergent à l'horizon 2035. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), élaboré également en 2009, qui est la matérialisation de la

également mais pas au rythme souhaité. Estimé à 75,8% en 2005, le taux de sous-emploi est évalué à environ 70,6% en 2011. Pour atteindre le niveau souhaité en 2020, ce taux devrait baisser de près de 3 points en moyenne par an. De même l'évolution du niveau de pauvreté reste insatisfaisante. En se référant aux indicateurs sociaux, on note par exemple que le taux de mortalité maternel a considérablement progressé de 669 en 2004 à 782 en 2011. On note également qu'entre 2004 et 2011, la probabilité de décéder entre 15 et 50 ans n'a pas changé pour les femmes (227‰ en 2004 et 228‰ en 2011) et, pour les hommes, la baisse observée (232‰ en 2004 contre 242‰ en 2011) n'est pas significative statistiquement. Bref, même si le taux de croissance économique est en progression, l'im-

basé sur l'exportation des produits primaires et sur l'extraction des ressources naturelles à forte intensité de capital n'ayant que peu de liens avec le reste de l'économie nationale. Par ailleurs, le secteur de la construction qui a fortement contribué à la croissance au cours de ces quatre dernières années du fait de la mise en œuvre de grands projets, aurait eu un impact similaire sur l'emploi si les entreprises locales avaient nettement participé à leur réalisation.

Dès lors, l'une des questions clés que s'est posé le GICAM a été celle-ci : quels sont les secteurs et les espaces géographiques dont l'expansion génère beaucoup de valeur ajoutée et d'emplois, et qui ont d'importants effets multiplicateurs et des liens solides avec l'économie nationale ? Pour y apporter des éléments de réponse, le GICAM, qui s'est engagé dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour l'accélération de la croissance, le MINEPAT et les autres représentants du secteur privé ont dans le cadre d'une concertation au siège du GICAM en 2012, identifié les niches de croissance ainsi que des actions d'accompagnement et des mesures incitatives pour booster leur développement.

Outre l'approche participative, les niches de croissance qui sont des secteurs à forte contribution sur la croissance et la création d'emplois, ont été identifiées selon leur degré d'intégration en amont et en aval avec le reste de l'économie. En d'autres termes, ce sont les secteurs dont la croissance : **(i)** crée une forte demande supplémentaire pour la production des secteurs en amont ou ceux en aval (transport, industries de transformation, etc.), et **(ii)** abaisse le coût des intrants et des extrants qui va dans des intrants intermédiaires pour les secteurs en aval.

Ainsi, l'agriculture a été identifiée comme la principale niche de croissance au Cameroun. Les autres niches de croissance identifiées sont : le tourisme, les TIC, les BTP et les mines. Le tableau ci-dessous présente quelques actions d'accompagnement et les mesures incitatives pour développer ces niches.



Concertation permanente avec le MINEPAT

vision du Cameroun sur la période 2010 – 2019 et le cadre de référence de l'action Gouvernementale, s'est donné pour objectif de : **(i)** porter le rythme annuel de l'expansion de l'activité économique de 3,3% à 5,5% l'an ; **(ii)** ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; et, **(iii)** faire baisser la pauvreté monétaire de 39,9% à 28,7%.

L'évaluation du DSCE à mi-parcours montre que le profil du taux de croissance économique est en hausse mais reste en deçà des objectifs fixés. Sur la période 2010 – 2014, la croissance moyenne par an a été de 4,6%, soit 0,9 point en deçà des objectifs fixés. Le taux de sous-emploi baisse

sur les conditions de vie des populations n'est pas manifeste.

Le problème se situe à deux niveaux. D'une part, les taux de croissance restent faibles et évoluent à un rythme lent. De nombreuses études de la Banque mondiale démontrent que le taux de croissance doit être accéléré et se maintenir au-dessus de 7% pour avoir un impact sur les conditions de vie des populations. Or les taux de croissance enregistrés restent jusqu'à présent inférieurs à 6%.

D'autre part, le modèle de croissance du Cameroun n'est pas assez inclusif ni favorable aux pauvres, car il génère de faibles multiplicateurs d'emploi décents et de revenus. Il reste

Publiez vos annonces sur
le site Internet du Groupement :

www.legicam.org

La notoriété de notre nouveau site va croissant.

N'hésitez plus !

Diffuser vos annonces,

c'est être ouvert sur le monde !

Informations : +237 699 93 29 23 ou

lmva@legicam.org

Tableau 1. Quelques axes d'actions retenus lors de la concertation MINEPAT / Secteur privé

AXES	ACTIONS
Promotion du secteur agricole et des agro-industries	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la production locales des semences améliorées ; • identifier, aménager et attribuer des terres aux jeunes producteurs ; • aménager les zones agricoles ; • accélérer la mise en place du cluster bois notamment.
Développement du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • accélérer la mise en place des offices touristiques par région ; • identifier les sites touristiques pilotes à développer ; • désenclaver et aménager les sites touristiques ; • faire la promotion internationale du Cameroun comme destination touristique ; • améliorer les conditions d'accueil des touristes au départ dans les consulats et à l'arrivée dans nos aéroports ; • améliorer la formation dans les métiers connexes au tourisme.
Amélioration du climat des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • réduire les coûts des facteurs ; • mettre en œuvre les recommandations du Cameroon Business Forum (CBF) ; • promouvoir les formations dans les métiers techniques notamment dans les filières industrielles et dans les BTP ; • développer et vulgariser les normes au Cameroun
Développement des infrastructures et intégration sous-régionale et régionale	<ul style="list-style-type: none"> • construire les routes bitumées reliant les bassins de production et les grandes métropoles ; • construire des routes reliant les pays limitrophes ; • construire de nouveaux terminaux pour accroître la capacité du port de Douala ; • poursuivre la construction des infrastructures énergétiques (nouveaux barrages et infrastructures de transport) pour accroître l'offre d'énergie ; • Accorder des facilités d'obtention des documents fonciers aux opérateurs désirant investir dans le domaine de logement social.
Implication des opérateurs locaux et le personnel local (experts) dans les grands projets	<ul style="list-style-type: none"> • attribuer les marchés aux opérateurs locaux en priorité au cas où ils détiennent la même compétence nécessaire ; • sensibiliser les opérateurs locaux sur les projets avenir ; • veiller à un transfert de compétence ; • encourager la sous-traitance et les joint-ventures.
Financement de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • développer les modes de financement alternatifs ; • engager les concertations avec les institutions du système bancaire pour qu'elles multiplient les produits financiers ; • poursuivre les actions en direction des banques pour que celles-ci améliorent leurs conditions de prêts (fonds de garanti, etc.) ; • améliorer l'information financière pour réduire le risque des emprunteurs ; • fiscaliser progressivement le secteur informel ; • sécuriser les recettes minières par la mise en place des institutions prévues ; • accélérer la mise en place de la banque des PME et de la banque agricole.

Source : Extrait du Bulletin trimestriel du GICAM N° 52

Diffusez vos annonces
publicitaires sur le site Internet
du **GICAM !**

Plus d'informations au **699 93 29 23** ou par e-mail à lmva@legicam.org



GICAM-MINADER ENSEMBLE POUR UNE AGRICULTURE DE SECONDE GENERATION



◦ **Nacisse CHASSEM,**
Représentant régional, Centre-Sud-Est, GICAM

Le potentiel exceptionnel que représente l'agriculture comme niche et véritable pilier de croissance et de création d'emplois a été reconnu unanimement par les principaux acteurs qui s'intéressent au déve-

loppement du Cameroun. La part du budget de l'Etat consacré à l'agriculture a nettement cru et de nombreux programmes de soutien au secteur agricole sont mis en œuvre par les pouvoirs publics avec pour objectif de transformer l'agriculture de subsistance jusqu'ici pratiquée, en une agriculture contractuelle au service de l'industrie et avec des chaînes de valeurs compétitives : dite agriculture de seconde génération.

Pour le GICAM, l'objectif d'accélérer la croissance ne peut être possible sans une mobilisation des acteurs autour de la modernisation de l'agriculture. Les enjeux sont importants (sécurité alimentaire, réduction du déficit commerciale,

développement de l'agro-industrie, création d'emploi, et réduction de la pauvreté) et le Cameroun dispose de nombreux atouts (diversité agro-écologique favorable à plusieurs types de cultures, disponibilité des terres agricoles et d'une main d'œuvre abondante).

A cet effet, depuis 2012, le GICAM et le MINADER ont mis en place une plateforme centrée autour du projet « un patron – une plantation » avec en toile de fond la promotion de l'agriculture de deuxième génération. Ce projet a pour objectif d'impulser une vaste dynamique d'implication des créateurs de la richesse dans l'avènement d'une agriculture de seconde génération au Ca-



Tous engagés pour une agriculture moderne



L'adresse du MINADER au patronat

meroun. Spécifiquement, il s'agit de produire un effet démonstratif que l'agriculture peut être autre chose qu'une activité de subsistance, de fournir une illustration de l'agriculture dite de seconde génération, de développer une synergie fertile entre la puissance publique et l'efficacité privée, d'attirer des investisseurs dans le secteur agricole, de structurer les petits producteurs et de créer des emplois.

Le projet se présente sous la forme d'un cluster "manioc". Le rôle de l'Etat est de mobiliser et mettre à disposition les ressources foncières, aménager les infrastructures d'accès (mission d'aménagement des zones agricoles, implication du génie militaire, ...), structurer et encadrer les petits producteurs autour du cluster et adopter les réformes nécessaires pour le développement du cluster (garanti de débouchés, accompagnement à l'export). Le secteur privé à travers le GICAM se charge de mobiliser les investisseurs, de développer et de gérer le cluster.

GICAM-ANOR RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES



◦ Jules Simplicie KEMBOU,
[Chargé d'Etudes Economiques, GICAM]

Les exigences de l'économie moderne ont fait de la norme un outil incontournable et à double facette. Au-delà d'être un instrument de protection pour le consommateur qui en raison d'un certain nombre de paramètres d'ordre sécuritaire devient de plus en plus exigeant, elle est devenu un outil moderne de protectionnisme pour les économies avancées. Ces dernières, en adoptant des normes de plus en plus sophistiquées, protègent en effet leurs économies contre les produits non conformes à celles-ci.

Ce nouveau contexte impose une nouvelle dimension à la complexe équation de compétitivité que

se devaient déjà de résoudre les économies en développement, qui en raison des priorités de développement qui leur sont propres, n'avaient pas jusqu'à un passé très récent, véritablement intégré, ou du moins pas dans toute sa plénitude, la donne normative. En effet, caractérisés par des indicateurs sociaux généralement critiques, les pays en développement, dont le Cameroun, consacrent prioritairement leurs efforts à l'amélioration de ces indicateurs et à la production.

Néanmoins, le Cameroun, dans l'exercice diagnostique ayant servi à l'élaboration de sa vision de développement à long terme, a clairement identifié le déficit de développement de la normalisation et de la qualité comme un des obstacles majeurs à l'épanouissement de son industrie. En conséquence, le développement de la normalisation et de la qualité figure avec insistance dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. Une agence nationale des normes et de la qualité (ANOR) ayant d'ailleurs été consacrée par un décret présidentiel n°2009-296 du 17 septembre 2009.

Malgré ce fort engagement politique, l'appropriation des concepts de normes et de qualité tarde à se traduire en réalité. Les conséquences de cette non appropriation sont pourtant nombreuses.

Par exemple, les ravages du commerce illicite, plus précisément des produits contrefaisants et des produits de contrebande non conformes aux spécifications normatives camerounaises constituent une véritable épine au pied de l'industrie locale. L'industrie du papier et de l'agroalimentaire en étant les principales victimes. Par ailleurs, l'évaluation au niveau du Cameroun, du dispositif de l'AGO (African Growth Opportunity Act), dispositif qui offre aux pays africains, un certain nombre de facilités à l'exportation sur le marché américain a nettement mis en évidence que les opérateurs camerounais ne tirent pas pleinement profit de ce dernier. La raison à cet état de fait réside

principalement dans la difficulté à se conformer aux exigences normatives du marché concerné. Dans le même registre, un des faits marquants de l'actualité économique en début d'année 2013 a été la décote subite par 2 000 tonnes de cacao camerounais à l'entrée du marché européen pour taux de contenance en produits chimiques anormalement élevé.

C'est dire qu'à l'état actuel des choses, l'intérêt porté par les acteurs économiques camerounais aux questions de normalisation et de qualité reste malheureusement mineur.

Conscients de cet état de fait, l'ANOR et le GICAM ont récemment ratifié une convention de partenariat dont les engagements sont justement :

- la promotion des normes et de la démarche qualité auprès des opérateurs économiques, l'adoption d'un programme national d'élaboration des normes ;
- le développement de systèmes d'évaluation de la conformité (accréditation, certification) ;
- la lutte contre le commerce illicite (contrefaçon, contrebande et fraude) ;
- la formation, la mise à niveau et l'accompagnement ;
- la participation au système international de normalisation et de certification ;
- les échanges d'informations.

Cette ambition a démarré le 20 mars 2014, avec un séminaire de sensibilisation et de recueil de besoins en normes qui a permis d'améliorer l'appropriation et susciter l'intérêt et l'application des concepts de normalisation et de qualité par les opérateurs économiques camerounais. En outre, celui-ci a permis d'épuiser toutes les possibilités qu'offrent les normes en matière de lutte contre la concurrence déloyale imposée par le commerce illicite aux entreprises citoyennes locales.



Promouvoir ensemble les normes



Matérialisation de la convention GICAM-ANOR à travers une première formation

GICAM-ARMP

COMMANDE PUBLIQUE ET TRANSPARENCE DES MARCHES PUBLICS : LEVIERS D'ACCELERATION DE LA CROISSANCE



• Jules Simplicie KEMBOU,
Chargé d'Etudes Economiques, GICAM

Selon les statistiques de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, les marchés publics représentent au Cameroun, un volume annuel moyen de l'ordre de 500 milliards de francs CFA et d'environ 5 400 contrats financés par le budget de l'Etat, celui des établissements publics, des entreprises du secteur public ou parapublic ou des collectivités territoriales décentralisées. De façon plus factuelle, les marchés publics ont représenté en 2012, 5970 contrats passés pour 700 milliards de francs CFA, correspondant au quart du budget de la même année.

Dans un monde où les frontières sont davantage repoussées, les effets bénéfiques d'entraînement de cette masse de dépenses publiques sur le développement du secteur privé sont potentiellement nombreux. En effet, la dépense publique est un potentiel catalyseur non seulement à travers le développement du capital humain et physique national, mais aussi à travers la demande qu'elle génère auprès des opérateurs privés. Elle constitue dès lors une niche importante de croissance pour un pays en quête d'émergence et dont le tissu économique est dominé de façon écrasante par les PME. Pour que ce potentiel se réalise, il semble néanmoins nécessaire qu'un certain nombre de prérequis soient garantis pour favoriser l'éclosion de véritables PME capables de bénéficier de ces effets multiplicateurs.

L'Etat du Cameroun, dans sa course vers de meilleures performances économiques nécessaires à la réalisation de sa vision d'émergence, a prévu quelques dispositions réglementaires en faveur du développement des PME locales par le biais de la commande publique. Cependant, de nombreux obstacles ne permettent pas aux entreprises nationales de capitaliser le potentiel de la commande publique.

D'une façon structurelle, le système des marchés publics pêche dans l'application du principe de préférence nationale. En dépit des dispositions favorables du code des marchés, la latitude est laissée aux Maîtres

d'ouvrage d'inscrire ou non dans les DAO le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance. Aussi, les impressions recueillies auprès des entreprises locales laissent penser que l'application de tels mécanismes reste très limitée alors même qu'il ne devrait y avoir aucune honte à les appliquer étant donné que bien d'autres pays avancés tels que les Etats Unis et en développement tels que le Maroc le font allègrement.

Sur un autre plan, les effets de la commande publique sur les carnets de commandes des entreprises nationales restent faibles. Il est ici question de la nature et de l'origine des biens acquis par les administrations sans accorder de manière explicite et concrète une préférence aux produits et services locaux. L'équipement des services administratifs, leur approvisionnement en fournitures contribuent plutôt à accroître la dégradation de la balance commerciale au lieu de servir de tremplin aux entreprises, notamment aux industries nationales.

De façon plus conjoncturelle, le déficit d'appropriation de la nouvelle architecture des marchés publics, avec l'avènement du Ministère Délégué à la Présidence de la République en charge des Marchés Publics se présente également comme un facteur limitant important. Il en a découlé, en 2013, une très faible exécution des marchés publics accompagnée de nombreuses récriminations et incompréhensions nées de l'interprétation des textes, de l'application non transparente de ceux-ci et des remises en cause régulières de décisions préalablement prises. Toutes choses qui aggravent le déficit de gouvernance du système déjà dénoncé par le passé. Bien que le principe de transparence soit expressément inscrit dans le code des marchés publics qui stipule en son article 02 que Les règles fixées par le code des marchés publics au Cameroun reposent sur les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, la pratique donne à voir de nombreux exemples où ce principe sacré est foulé au pied par des acteurs divers.

La solution du secteur privé : la convention GICAM-ARMP

Le Groupement Inter-Patronal du Cameroun, en tant qu'organisation patronale engagée dans la mobilisation des acteurs autour de l'accélération de la croissance, et actif dans la défense et la représentation du secteur privé, la promotion de l'espace économique national et le développement de services et d'initiatives visant l'amélioration de la compétitivité et la promotion des entreprises, considère que la commande pu-

blique constitue un îlot de débouchés pour lequel il est indispensable que des dispositions favorables soient inscrites dans la réglementation et observées dans la pratique pour que les PME puissent y accéder de façon prioritaire.

C'est cette vision qui l'a conduit à conclure avec le contrôleur et le facilitateur du système des marchés publics qu'est l'Agence de Régulation des Marchés Publics, une convention de partenariat dont l'ambition est d'œuvre ensemble pour :

- l'évaluation et la mise en œuvre des réformes des dispositions réglementaires et institutionnelles encadrant les marchés publics ;
- le suivi du respect de la réglementation en vigueur en matière de marchés publics ;
- la surveillance du système des Marchés Publics ;
- la facilitation du système des Marchés Publics ;
- la formation et l'information du secteur privé aux bonnes pratiques des Marchés Publics ;
- la promotion du système des marchés publics ;

La mise en œuvre de cette convention entre le GICAM et l'ARMP a d'ailleurs pris corps le 14 novembre 2014 avec un séminaire de formation organisé par le GICAM avec l'aide des experts formateurs de l'ARMP sur les procédures de passation, le rôle des acteurs du système et les procédures de recours dans le cadre des marchés publics au Cameroun.

Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du GICAM !



Plus d'informations au 699 93 29 23

GICAM-MINSANTE SOLIDARITÉ POUR LA PRÉSERVATION DU CAPITAL HUMAIN

• Djibring NYAM AHOLA,
Economiste, GICAM

L'infection à VIH et au Sida est un véritable problème de santé publique et représente une cause importante de mortalité et une menace pour les entreprises et l'économie. Le taux de séroprévalence dans la population la plus productive (15-45 ans) est parmi les plus élevés.

Conscient donc de l'impact négatif du VIH et du Sida au plan économique en général et sur les entreprises en particulier, à savoir : la réduction de la main-d'œuvre et l'augmentation des coûts directs (dépenses pour les soins médicaux, dépenses pour les funérailles...) et indirects (soins et soutiens aux orphelins, manque à gagner due à la maladie, frais liés au recrutement et à la formation de nouveaux employés...), le secteur privé et singulièrement le GICAM s'est lancé depuis les années 2000 à la lutte contre cette pandémie.

Cet engagement du secteur privé dans la lutte contre le VIH/Sida a abouti à des initiatives telles que : la création en 2006 de la Coalition de la Communauté des affaires contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (CCA SIDA) avec pour objectifs :

- L'amélioration de la réponse du secteur privé ;
- La réduction de la propagation du VIH et Sida dans les populations cibles ;
- La réduction de la mortalité et la morbidité liés au VIH/Sida, la tuberculose et au paludisme et leur impact sur les affaires ;
- Le renforcement des capacités des entreprises à faire face à l'épidémie ;

Mais aussi, le développement des programmes internes de lutte contre le VIH et le Sida dans de nombreuses entreprises.

La Convention paraphée en mars 2010 entre le GICAM et le MINSANTE en vue de la mise en œuvre des activités de lutte contre le VIH et le Sida au Cameroun se voulait être un palier supplémentaire dans l'implication du secteur privé dans cette lutte.

Les objectifs de cette Convention sont entre autres :

- Freiner l'évolution du SIDA au sein de la population camerounaise à travers la prévention et le diagnostic ;
- Assurer la disponibilité des ARV et des réactifs retenus pour le diagnostic et le bilan biologique de suivi des patients vivant avec le VIH dans le pays ;
- Assurer le renforcement des ressources matérielles spécifiques à la prévention, au diagnostic et au traitement du VIH/SIDA ;
- Mutualiser les connaissances à travers les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les professionnels de santé publique des entreprises.

Les engagements pris par le GICAM dans le cadre de cette Convention sont :

- L'organisation des campagnes de plaidoyer auprès des parties prenantes et des partenaires (information, éducation et communication) pour l'adhésion et la mobilisation des contributions financières ;
- La récolte des contributions financières et/ou matérielles nécessaires à la réalisation des objectifs de la Convention ;
- L'élaboration et la transmission aux différents

partenaires des rapports périodiques (annuels) sur les activités.

Après plusieurs mois de travail et de réflexions menés par le Secrétariat Technique, chapoté par le Comité de suivi de la Convention, avec l'appui multiforme du BIT, les outils de mise en œuvre de la Convention à savoir :

- La signature de la circulaire du MINFI consacrant la déduction intégrale des contributions du bénéfice imposable ;
- L'ouverture du compte bancaire devant recevoir les contributions financières ;
- La conception des attestations de contributions devant servir de pièce justificative à la déduction ;
- L'élaboration des procédures de gestion du compte, telles que : les décaissements, l'audit du compte...
- Les procédures de sélection des fournisseurs et de passation des commandes pour l'acquisition des ARV ;
- La conception et l'endossement par les organismes nationaux et internationaux, d'un label de reconnaissance pour les entreprises contributrices... Ont finalement vu le jour.

Cette Convention est rentrée à sa phase d'opérationnelle en Août 2013 avec la distribution des appels à contribution à près de trois cent soixante-cinq (365) Entreprises, Organisations et Associations membres du GICAM. Le lancement officiel de cette Convention a eu lieu au cours de l'Assemblée Générale du GICAM du 12 décembre 2013 en présence du Ministre de la Santé Publique, Monsieur André MAMA FOUA. Ce lancement a été couronné par une grande opération de collecte d'envergure et l'adhésion d'une soixantaine d'entreprises à cet élan de solidarité nationale.



Le MINSANTE face à la presse

Diffusez vos annonces
publicitaires sur le site Internet
du **GICAM** !



Plus d'informations au **699 93 29 23**

GICAM-UNIVERSITES

L'ADEQUATION FORMATION-EMPLOI, UN DES CHANTIERS PRIORITAIRES DE L'ALLIANCE ACTIVE



• Noé NDI MBERE,
Responsable du BAS, GICAM

Les 30 et 31 octobre 2013, l'Université de Douala et le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ont organisé le Forum « Université-Entreprises », sur le thème « Pour une meilleure adéquation formation-emploi, en vue de la réduction du chômage des diplômés ». Cette rencontre faisait suite à la Charte de partenariat Université-Entreprise signée le 20 décembre 2010 à Yaoundé, visant à renforcer la professionnalisation des enseignements dans les institutions universitaires au Cameroun, ainsi que l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur.

L'inadéquation de la formation universitaire aux besoins des entreprises décriée il y a plusieurs années au Cameroun, trouve un début de solution à travers le partenariat que le Groupement Inter-Patronal du Cameroun a signé avec l'Université de Douala.

gnants de l'Université, à travers des visites et des stages d'imprégnation ;

3. Le renforcement de la formation en alternance et la promotion des stages en entreprises pour étudiants ;

4. La mise à profit des contrats de partenariat de publics/privés (PPP) pour contribuer à la résorption du déficit en infrastructures des établissements universitaires ;

5. L'arrimage de la recherche universitaire aux besoins des entreprises car une telle relation s'appuiera sur les avancées de la recherche, facteur d'innovation, pour mettre les entreprises camerounaises en phase avec les standards internationaux. En retour, les entreprises seront mieux disposées à financer la recherche, dans la mesure où celle-ci leur permettra, grâce à l'innovation, à devenir plus performantes et compétitives.

6. La mise en place d'un Comité de Pilotage quadripartite (Ministère de l'Enseignement Supérieur,

faciliter l'ancrage socioprofessionnel des formations offertes par l'Université de Douala, à travers la combinaison des connaissances théoriques et le développement des compétences professionnelles.

La convention de partenariat entre l'Université de Douala et le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM), a pour objet de créer un cadre de coopération mutuellement bénéfique, en vue de donner un contenu concret au partenariat Université-Entreprise et de faciliter la mise en œuvre des principales résolutions adoptées lors du Forum organisé à Douala, du 30 au 31 octobre 2013, par l'Université de Douala et le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM).

Les deux parties s'engagent à :

- Impliquer davantage les acteurs économiques dans l'élaboration des programmes et des profils de formation, ainsi que dans la dispensation des enseignements à l'université ;
- Ouvrir les portes des entreprises aux enseignants de l'Université, à travers des visites et des stages d'imprégnation ;
- Renforcer la formation en alternance et la promotion des stages en entreprises pour les étudiants ;
- Mettre à profit les contrats de partenariat public/privé (PPP) pour contribuer à la résorption du déficit en infrastructures des établissements universitaires ;
- Arrimer la recherche universitaire aux besoins des entreprises. En effet, les avancées de la recherche sont facteur d'innovation, en ce sens qu'elles permettent aux entreprises camerounaise d'être en phase avec les standards internationaux. En retour, celles-ci seront mieux disposées à financer la recherche, dans la mesure où les résultats de celle-ci les rendront plus performantes et compétitives
- Créer un Comité de Pilotage quadripartite (Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Douala, acteurs du monde socioprofessionnel, Communauté Urbaine de Douala), chargé de donner un contenu concret à leur partenariat.

De manière spécifique :

- L'Université s'engage à mettre à contribution son expertise académique et scientifique dans les domaines de la formation (initiale et professionnalisante) et de la recherche (fondamentale et appliquée), afin de préparer les étudiants à s'insérer dans le monde de l'emploi ;
- Le GICAM s'engage à accompagner l'Université de Douala dans ses efforts de professionnalisation de la formation et de la recherche, avec le soutien des milieux socioprofessionnels et du secteur privé.

Des comités de suivi ont été mis sur pied, pour concrétiser les objectifs et les engagements pris ; désormais tous les espoirs des jeunes étudiants de Douala reposent sur le dynamisme de ces organes...



Un partenariat prometteur

Au terme des échanges, les participants se sont accordés sur la nécessité de combiner la transmission des connaissances théoriques, qui est la vocation originelle de l'université, avec le « développement des compétences ».

Six (6) principales résolutions avaient alors été adoptées à cet effet, en vue de donner un contenu concret au partenariat université-entreprises :

- 1.** La nécessité d'impliquer davantage les acteurs économiques dans l'élaboration des programmes et des profils de formation ainsi que dans la dispensation des enseignements à l'université ;
- 2.** L'ouverture des portes des entreprises aux ensei-

gnants de l'Université de Douala, acteurs du monde socioprofessionnel, Communauté Urbaine de Douala), chargé de donner un contenu concret au partenariat Université de Douala/Entreprises.

C'est à la suite de ces travaux que le GICAM a signé le 22 octobre 2014, une convention de partenariat avec l'Université de Douala, à l'effet d'apporter sa contribution à l'amélioration du marché du travail camerounais (par la contribution à l'adéquation des formations aux besoins des entreprises).

En effet, les cosignataires ; le Professeur Dieudonné OYONO et M. André FOTSO, ont chacun l'ambition

GICAM-ASSEMBLEE NATIONALE L'AUTRE VERSANT DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVE



• Alain Blaise BATONGUE,
Secrétaire Exécutif, GICAM

Il est loisible de noter, à travers diverses plates formes évoquées plus loin, que le dialogue public/privé, l'un des axes forts du mandat de la liste Alliance Active, est devenu plus dense et mieux structuré. L'approche participative a été systématisée dans la conception des politiques et des stratégies de développement ; le rôle de l'entreprise en tant que moteur de la croissance et garant de la cohésion sociale est de mieux en mieux perçu et partagé.

Une Convention signée entre les deux institutions permet au GICAM de disposer d'une solution alternative de discussions pour l'intérêt des entreprises.

Le secteur privé, notamment le GICAM, est présent dans plusieurs plates- formes de dialogue et de travail aux côtés du Gouvernement, de même que les visites régulières des membres du gouvernement à notre siège l'illustrent à suffisance.

Mais il a fallu aller plus loin, sonder des voies alternatives pour espérer obtenir davantage des pouvoirs publics et permettre un meilleur développement de l'entreprise. Le GICAM a donc entrepris de se rapprocher de l'Assemblée nationale, en se situant toujours dans la dynamique de mobilisation de tous les acteurs autour l'accélération de la croissance ; mais en souhaitant disposer d'un autre levier auprès d'une catégorie spécifique d'acteurs que constitue la représentation nationale en tant que élus du peuple.

de l'Enfance (REJE), présidé par l'honorable Gaston KOMBA. Cette rencontre a dégagé des points de convergence entre les deux institutions, préparant ainsi un cadre formel de collaboration citoyenne.

Matérialisation a été faite jeudi le 20 novembre où, pour la première fois de l'histoire du Cameroun, le président d'une organisation patronale a été invité à s'adresser aux élus de la nation, au sein même de l'Hémicycle du palais de verre pour leur parler directement de l'environnement des affaires et de la qualité du dialogue public/privé, mais aussi pour signer de façon solennelle une plate-forme de concertation dont l'ambition est de développer des échanges d'informations d'une part et, d'autre part, d'entreprendre toutes les actions nécessaires pour améliorer le climat des affaires et doper notre croissance économique en créant des emplois.

En signant cette convention, le GICAM a lancé un processus qui établit désormais de façon officielle une plateforme de concertation entre les élus du Peuple et le Groupement afin de développer des échanges d'informations et entreprendre, en synergie, des actions contribuant à l'avènement d'un environnement favorable pour relever les défis économiques et sociaux de notre pays. Les domaines de déploiement de ce partenariat devront ainsi être : l'accélération de la croissance et sa durabilité, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de notre économie, la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, la construction d'un tissu industriel solide et pérenne, la promotion des PME locales, le développement de l'esprit d'entreprise.

De façon concrète, la convention indique, et le Président de l'Assemblée nationale nous l'a réitéré lors d'une audience accordée au président du GICAM, que les deux parties devront échanger au début de la session consacrée à l'examen de la loi de finances en vue de prendre en compte certaines préoccupations du secteur privé. A cet effet, une rencontre entre parlementaires et patronat se tiendra à l'Assemblée Nationale, au mois de novembre de chaque année. Il s'agit là d'un engagement fort.

Par ailleurs, les deux parties ont convenu d'adopter, au début de chaque année, un plan de travail recensant les activités à réaliser au cours de l'année dans le cadre de la présente Convention. Chaque partie désignera un ou deux interlocuteurs (point focal) chargé de suivi et de l'évaluation de la présente convention dans le cadre d'une cellule de veille, selon les modalités arrêtées d'accord parties. A cet effet, le Réseau des Parlementaires Espérance Jeunesse (REJE) jouera le rôle de facilitateur.



Une première entre le Parlement et le Secteur Privé

Un travail d'approche s'est dessiné lors de la rencontre du 10 avril 2014 à Douala, à l'immeuble siège du GICAM, entre les membres de notre Groupement et une délégation de 47 députés de l'Assemblée Nationale, conduite par l'honorable MONJOWA LIFAKA, Vice-présidente de l'Assemblée Nationale à l'initiative du Réseau des Parlementaires "Espérance Jeunesse" pour la promotion des Politiques et Actions en direction de la jeunesse et



Le Vice Président de l'Assemblée Nationale encadré par le Président du GICAM et les députés

DINERS-DÉBATS ET LES A G AUTRES VITRINES DU DIALOGUE PUBLIC / PRIVÉ



• **Abraham KUATE**,
Chargé d'Etudes Economiques, GICAM

Entre 2012 et 2014, toujours dans la mouvance du dialogue public/privé, le GICAM a une fois de plus respecté la tradition qui consiste à associer les membres du gouvernement et hauts responsables de nos administrations publiques dans ses principales activités, de manière à rapprocher les décideurs des chefs d'entreprises, autour de problématiques économiques : les diners-débats et les Assemblées générales se présentaient ainsi comme les principales plates formes d'échanges et de mutualisation de visions.

Deux orientations majeures ont ainsi été respectées pour ces événements qui ont été l'occasion pour le Groupement d'assumer sa qualité d'acteur de référence pour la promotion et la défense de l'entreprise, moteur de la croissance économique et de plus, consacré la matérialisation du dialogue public/privé.

- Pour ce qui est des diner-débats, qui se tiennent une fois par trimestre, il est question d'inviter comme principaux animateurs de débats, un membre du Gouvernement ou un haut responsable de l'administration publique, un expert des questions traitées et une voix du secteur privé.

- Inviter à chaque fois un membre du Gouvernement aux Assemblées Générales du GICAM et donner ainsi l'occasion de présenter un programme ou la politique du gouvernement dans le secteur donné.

Parlant des diners-débats, les thématiques discutées au cours des 03 dernières années relèvent essentiellement des questions d'actualités, des préoccupations essentielles des adhérents et des questions économiques en lien avec l'accélération de la croissance.

Au fil des sessions des Diner-débat, l'important taux de participation enregistré est la preuve, s'il en était encore besoin, que cette activité institutionnelle est pertinente. Mieux, non seulement la qualité des intervenants contribue fortement à son rayonnement, mais aussi la diffusion de cet événement par la CRTV lui donne davantage d'envergure.

Ces moments privilégiés d'échanges ont le mérite d'aboutir à la formulation de propositions et recommandations concrètes et pertinentes pouvant permettre non seulement d'accompagner le Gouvernement dans sa politique, mais également permettre au Groupement d'être davantage efficace, ouvert, ambitieux et rassembleur.

Année	Dates	Thèmes centraux	Sous-thèmes	Principaux intervenants
2012	1 ^{er} FEVRIER 2012	Loi de finances 2012: entre imprévisibilité et dialogue de sourds, quelles perspectives pour la politique fiscale et douanière du Cameroun ?	Les perspectives de la politique douanière et ses innovations en 2012 l'approche programmatique de la loi fiscale et les innovations fiscales en 2012 Les contraintes et les attentes des entreprises	Mme LIBOM LI LIKENG Minette, Directeur General des Douanes Monsieur Alfred BAGUEKA ASSOBO, Directeur Général des Impôts Monsieur Guy Honoré TCHENTE, Membre du Conseil Exécutif du GICAM, Président de l'Ordre National des Conseils Fiscaux du Cameroun
	AVRIL 2012	Le nouveau plan directeur d'urbanisme de douala : quelles opportunités pour les entreprises ?	Les défis d'une planification urbaine à Douala Les réformes nécessaires à une appropriation et à une implication efficace des entreprises Les défis de la participation du secteur privé à la planification urbaine	Dr Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala Monsieur Daniel ETOUNGA MANGUELE, Président Directeur Général de SADEG, Yaoundé Monsieur Théophile YINGANG MOYO, Président de l'Ordre national des Urbanistes du Cameroun, Yaoundé
	26 JUILLET 2012	Les codes sectoriels d'incitation à l'investissement : levier majeur pour l'accélération de la croissance	Le rôle des codes sectoriels dans la politique d'incitation aux investissements du Gouvernement Le cadre général des incitations fiscalodouanières en faveur de l'investissement Les critiques, les attentes et les propositions des entreprises	Monsieur Martin YANKWA, Inspecteur Général au Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique Monsieur MAHAMAT Amine, Inspecteur Général des Services des Régies Financières au Ministère des Finances Monsieur Alain MALONG, Directeur Général d'ALUCAM
2013	15 NOVEMBRE 2012	Contrats de partenariat public/privé : perspectives pour le développement des infrastructures et du secteur privé au Cameroun	La place des contrats PPP dans la politique nationale de développement des infrastructures L'état des lieux des contrats PPP au Cameroun Les contraintes et opportunités pour les entreprises	Monsieur Patrice AMBA SALLA, Ministre des Travaux Publics Mme Pauline Irène NGUENE, Présidente du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA) Monsieur René OSSA, Conseiller Résident Administration Fiscale et Douanière, Centre Régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique Centrale
	13 MARS 2013	Loi de finances 2013 : budget programme et accélération de la croissance : quelle synergie ? Quels défis et enjeux pour l'administration et pour les entreprises ?	Les différentes approches de planifications implémentées au Cameroun et les innovations du budget-programme de 2013 Quelle administration pour la gestion des 156 programmes du budget 2013 ? Le coût de budget programme et les attentes des entreprises	Monsieur Alamine OUSMANE MEY, ministre des finances Dr Viviane ONDOUA BIWOLE, Directeur Général Adjoint de l'Institut Supérieur de Management Public M. Jérôme MINLEND, Président Directeur Général de Cameroun Audit Conseil
	07 MAI 2013	Accords de partenariat économique ACP - UE : une menace ou des opportunités pour l'économie et les entreprises camerounaises ?	Les enjeux des APE pour l'économie nationale et les entreprises Les défis des négociations des APE pour le Gouvernement Les enjeux de la compétitivité et les défis pour les entreprises	Monsieur Raul Mateus PAULA, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun Madame Chantal ELOMBAT, Présidente du Comité national de coordination et de suivi de l'APE Monsieur BABISSAKANA, CEO & Chairman de Prescriptor
	21		La politique industrielle actuelle du	Monsieur Edouard EBA

	NOVEMBRE 2013	Politiques industrielles au Cameroun : l'émergence sera-t-elle possible sans protection de l'industrie nationale ?	Cameroun Les contraintes et les options de promotion industrielle pour le Cameroun L'état de la compétitivité des industries nationales et ses perspectives	ABADA , Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique Monsieur Amadou BOLI , expert en développement industriel au siège de l'ONUDI à Vienne Monsieur Moïse Ferdinand BEKE , secrétaire général du SYNDISTRICAM
2014	12 MARS 2014	Accélération de la croissance par l'investissement : la loi de finances 2014 et les incitations à l'investissement constituent-elles des leviers capables d'attirer les investisseurs ?	Les mesures de la fiscalité camerounaise favorables à l'investissement privé Regard croisé et critique de l'Actualité Fiscale 2014	Monsieur Modeste MOPA , Directeur Général des Impôts, Représentant du Ministre des Finances Monsieur Guy Honoré TCHENTE , Président de l'Ordre National des Conseils Fiscaux du Cameroun (ONCF)
	03 JUILLET 2014	Marchés publics et accélération de la croissance	Architecture et Gouvernance du système des Marchés Publics au Cameroun Préférence nationale et accélération de la croissance dans le cadre de la commande publique au Cameroun : pratiques et perspectives Contribution du secteur privé national à la commande publique	Monsieur ABBA SADOU , Ministre Délégué, Chargé des Marchés Publics. Monsieur Joseph NGO , Directeur Général de l'ARMP Monsieur Alphonse SOH , Responsable du Cabinet AS
	07 OCTOBRE 2014	Accès à l'immobilier et au foncier : Quelles politiques d'accompagnement pour les entreprises et leurs personnels ?	La politique nationale foncière et ses déclinaisons en faveur des entreprises Les stratégies de maîtrise de l'urbanisation à Douala Les entreprises et leurs employés face au défi de l'accès à l'immobilier et au foncier dans les agglomérations urbaines	Mme Jacqueline KOUNG à BESSIKE , ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières. Dr Fritz NTONE NTONE , Délégué du Gouvernement auprès de la CUD Monsieur Jean-Paul MISSI , directeur général du Crédit Foncier du Cameroun
	19 NOVEMBRE 2014	Comment faire de la CAN 2019 une opportunité pour doper les activités des entreprises et accélérer la croissance ?	Comment s'approprier l'opportunité de la CAN 2019 pour développer l'infrastructure touristique et booster la destination Cameroun ? Les enjeux de la CAN 2019 et les mesures pour faciliter la participation des entreprises aux travaux de préparation et contribuer à l'accélération de la croissance Quels sont les principaux chantiers à mettre en œuvre pour que la CAN 2019 soit une réussite ? Quelle organisation faut-il mettre en place pour que les entreprises tirent le meilleur profit de l'organisation de la CAN 2019 ?	Monsieur Maïgari BELLO BOUBA , Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs Monsieur Laurent Serge ETOUNDI NGOA , ministre en charge des PME Monsieur Adoum GAROUA , Ministre des Sports et de l'Education Physique Monsieur Nasser NJOYA , Managing Director de Palmarès Sport

Dans le cadre des Assemblées Générales du GICAM, au-delà de la tradition consistant à inviter un membre du gouvernement, les différentes sessions statutaires des mois de mai et de décembre ont été respectées et ont consacré à chaque le discours constant du GICAM, à savoir mobiliser tous les acteurs autour de l'accélération de la croissance, à l'effet de gagner au moins un point de croissance dès 2020 et mettre le pays sur la trajectoire de l'émergence à l'horizon 2035. Ceci s'est illustré par la nature des invités qui ont à chaque fois honoré de leur présence et pris la parole devant les membres du GICAM. De plus, au-delà de la traditionnelle présentation des activités du Groupement et l'adoption de ses comptes par ses membres, c'est l'occasion propice pour aborder les sujets d'actualité, procéder à la signature de Conventions avec des institutions aux côtés desquelles le Groupement entend déployer des actions communes et consolider davantage le partenariat entre le GICAM et les secteur public.

Fait marquant, l'on a assisté en décembre 2013 à la signature d'une convention entre le GICAM et le MINSANTE, avec en filigrane, l'implication des entreprises dans la mise à disposition des antirétroviraux dans le cadre de la lutte contre le VIH-sida. Séance tenante, les contributions récoltées se sont chiffrées à quarante-quatre millions onze mille cent trois francs CFA (44 011 103 F CFA).

Plusieurs autres conventions seront ainsi signées à l'occasion des autres sessions de l'Assemblée Générale, il s'agit notamment de la convention avec la CRTV, l'IAI, l'ARMP et l'ANOR.

Toujours dans l'optique de la consécration du dialogue public/privé, ont ainsi fait honneur au Groupement en acceptant de participer aux travaux des AG du GICAM, plusieurs membres du gouvernement ainsi que des Directeur Généraux des institutions étatiques.

Tableau récapitulatif des différents thèmes et intervenants ayant meublé les DD entre 2012 et 2014

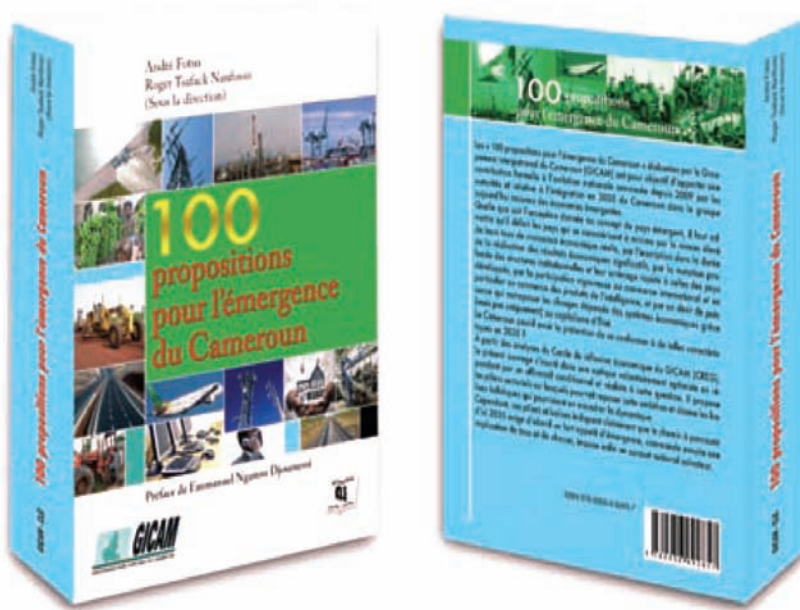
Par ailleurs, plusieurs faits marquant ont ponctué les sessions des AG, notamment, l'annonce en décembre 2012, par le Ministre en charge de l'agriculture, de l'élaboration en cours des textes relatifs à la mobilisation des ressources foncières pour les mettre à la disposition des investisseurs, et la création d'un laboratoire d'analyse des produits agricoles. C'était à l'occasion de la présentation par le Groupement de son projet « Un patron Une plantation ».

Des engagements ont aussi étaient prises par les parties, en l'occurrence à l'occasion de la signature de la convention avec le MINSANTE. Ainsi, les engagements du GICAM se résument à : (i) organiser des campagnes de plaidoyer auprès des parties prenantes et partenaires pour l'adhésion et la mobilisation de contributions financières, (ii) récolter des contributions financières et/ou matérielles nécessaires à la réalisation des objectifs de la convention en question, (iii) éla-

Année	AG de Mai	AG de Décembre
2012	Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Monsieur le Directeur Général de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR),
2013	Madame le Ministre des Arts et de la Culture, Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP),	Monsieur le Ministre de la Santé Publique, Monsieur le Directeur Général de la Cameroon Radio and Television (CRTV) Monsieur le Représentant Résident de l'Institut Africain d'Informatique (IAI),

borer et transmettre aux différents partenaires des rapports périodiques sur les activités. Concernant les engagements du MINSANTE, ils consistent en : (i) la distribution des ARV dans le Centrale national d'approvisionnement en médicaments essentiels (CENAME); (ii) la traça-

bilité du processus de distribution, y compris les données ; et (iii) la contribution au renforcement des capacités techniques du personnel de santé des entreprises.



Vient de paraître

100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun

Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique
du GICAM (**CREG**)

DISPONIBLE AU GICAM

CRÉER UN CADRE D'ÉCHANGES SUR LES PROJETS STRUCTURANTS AFIN DE FAVORISER UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DES ENTREPRISES



o Vincent KOUETE,
Chef du Département Economique, GICAM

Depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en avril 2006, le Cameroun a décidé d'utiliser les marges de manœuvres offertes par les remises de dettes dont il a bénéficié pour engager des projets d'infrastructures d'envergure longtemps restés dans les tiroirs. Le DSCE a ainsi retenu

parmi les considérations clés, la nécessité de renforcer la prise en charge effective des grands projets par les ressources internes au titre du budget de l'Etat afin de marquer la volonté du Gouvernement de les réaliser et susciter l'intérêt des différents partenaires susceptibles d'accompagner leur mise en œuvre.

Les grands projets mobilisent ainsi au Cameroun une grande part des financements publics et d'importants apports extérieurs. Sur le plan interne, les efforts de mobilisation sont notables depuis la préparation du budget 2010. Avec l'introduction de la conférence spéciale de budgétisation des grands projets dans le cadre de la préparation des budgets 2010, 2011, 2012 et 2013, une lisibilité a été donnée à l'inscription des allocations pour les projets majeurs. Ces ressources couvrent essentiellement le financement

des travaux préparatoires, le désenclavement des sites devant accueillir ces infrastructures, les indemnisations des personnes affectées par le projet et la prise en charge des taxes et droits de douane.

Pour la vingtaine de projets recensés dans le Rapport de mise en œuvre du DSCE au 31 décembre 2013, le montant de ressources internes mobilisées serait de l'ordre de 606 milliards F CFA alors que le coût total des projets est de 2 153 milliards F CFA.

Au regard de leur importance, les grands projets ont dès leur lancement en 2010 retenu l'attention du Groupement Inter-Patronal du Cameroun ; attention qui s'est renforcée à partir de 2012 lorsque le Groupement a décidé de faire de la mobilisation des acteurs pour l'accélération de la croissance le principal leitmotiv de ses initiatives.

En premier lieu, les Grands projets sont déterminants pour le pays, ses populations et pour l'ensemble des acteurs économiques sur lesquels ils auront un impact fondamental. En second lieu, il est capital que le secteur privé national, acteur majeur du développement économique, se mette aux côtés du Gouvernement pour impulser cette dynamique et en tirer le meilleur parti, aussi bien pendant la mise en œuvre que pendant l'exploitation. Le secteur privé national peut en effet intervenir, non seulement en tant que sous-traitant, mais aussi bien dans le domaine du financement des projets que dans la réalisation des travaux.

Toutefois, une bonne information sur le contenu des opérations et sur les calendriers est nécessaire pour lui permettre d'anticiper rationnellement dans sa préparation. C'est ainsi qu'une délégation du Groupement Inter patronal du Cameroun conduite par Monsieur André FOTSO a effectué, du 14 au 15 juillet 2010 à Yaoundé, une mission d'information pour établir le contact direct avec les administrations porteuses des Grands projets. Ce contact s'est poursuivi par l'organisation à Douala de trois rencontres spécifiques dédiées aux échanges sur les grands projets ainsi qu'il suit :



Complexe industriel portuaire de Kribi en chantier



Barrage Hydro-électrique de Me'Mvele



2^{ème} pont sur le fleuve wouri



Barrage Hydro-électrique de LOM PANGAR

Tableau : Quelques Grands projets du BIP (allocations des crédits en Ressources Internes)

Projets	Coût global (en millions de Fcfa)	Calendrier Prévisionnel	Oppes budgétaires			
			2011	2012	2013	2014
Barrage de Lom Pangar	200 000	2011-2014	15 000	10 000	70 000	23000
Barrage de Memve'ele	380 000	2011-2017	300	15 000	23 000	23000
Barrage de Mekin	26 000		-	3 750	2 300	10000
Barrage de Menchum	70 000		-	500	1500	445
Barrage de Bini à warak	85 000		-			200
Barrage de Song Dong	280 000					50
Station éolienne des Monts Bamboutos	80 000					1000
Ligne de transport Edéa-Ydé						45
Deuxième pont sur le Wouri	85 000	2013-2016	75			
Entrée Ouest de la ville de Douala						1000
Entrées Est de la ville de Douala	167 000	2013-2017	4 000	50 000	7 400	7110
Construction de l'autoroute Yaoundé douala	500 000	-	-	-	24000	40000
Autoroute Yaoundé-Nsimalen	65000				24000	4000
Bitumage du réseau structurant					65000	60000
Port en eaux profondes de Kribi	215 000	2011-2014 (phase I)	20 000	27 000	13 000	25000
Quai multifonction de Limbé						1500
Programme de 10000 logements						5000
1500 logements sociaux						1162,5
AEP de Yaoundé par la Sanaga					300	250
Projets d'amélioration de la production du riz et du Maïs à travers la mécanisation agricole (usine des tracteurs)			(6 000)	4 000	3 000	3000
Projet agropoles	-		(2 000)	3 000	3 000	3000

Source : Rapport de mise en œuvre du DSCE au 31 décembre 2013

Rencontre / date	Responsable administratifs reçus	Projets
1. Rencontre sur les projets énergétiques Date : 28 octobre 2010	M. Jean Pierre GHONNANG Z., Directeur de l'électricité Ministère de l'Énergie et de l'Eau	- Centrale à fioul lourd de Kribi - Mini centrale de Colomine - Aménagement hydro électrique de Warack - Centrales de Nachtigal, de SONG MBENGUE et de Grand EWENG
	M. NSANGOU Théodore, Directeur Général Electricity Development Corporation	Barrage de Lom Pangar
	Monsieur BISSO Dieudonné, Directeur du projet Memve'élé	Aménagement hydroélectrique de Memve'élé
2. Rencontre sur le projet de construction du port en eau profonde de Kribi Date : 24 Novembre 2010	M. NLEND BANACK, Chef de projet à la Direction du projet de construction du Port en eaux profondes de Kribi	Port en eau profonde de Kribi
3. Rencontre sur les projets routiers Date : 26 janvier 2011	Monsieur Barnabé TANG AHANDA, Chef de Division des Etudes, des Normes et de la Planification au Ministère des Travaux Publics	2ème pont sur le Wouri
		Entrée Est-Ouest de Douala
		Autoroute Yaoundé– Douala

En 2012, le nouvel élan impulsé aux actions du Groupement a conduit à envisager une meilleure structuration de ses actions visant à promouvoir l'implication effective des entreprises camerounaises dans la réalisation des grands projets et à assurer une meilleure capitalisation de ces investissements dans la perspective de l'accélération de la croissance économique. Pour ce faire, un Groupe de travail y dédié a été mis en place. Ce Groupe a tenu sa première séance de travail le 24 juillet 2012 et a depuis lors déployé ses actions suivant quatre axes sous la conduite de son Président Monsieur Gabriel NDJIKE FOTSO, PDG de PETROLEX.

Le premier axe a été celui de la communication. Pour ce faire, le Groupe a œuvré au relais des informations collectées auprès des maîtres d'ouvrage aux entreprises d'une part et s'est attelé à remonter les requête des entreprises vers les maîtres d'ouvrages d'autre part. Il s'agit également d'une stratégie de communication en direction des membres du GICAM sur les opportunités en termes de participation directe, dans le financement ou sous forme de sous-traitance qui existerait du fait des grands projets.

En second lieu, le travail du GT Grands projets a porté sur l'élaboration des matrices d'opportunités. Cet axe a consisté à passer au peigne fin les différents projets pour mettre en évidence les opportunités de sous-traitance et en faire la promotion auprès des entreprises.

Le troisième Axe retenu porte sur la Gouvernance des grands projets. A ce titre, le GT a porté une attention sur les procédures de passation des marchés et notamment sur le res-

pect du principe de concurrence dans l'attribution des marchés. Dans le même ordre d'idées, un accent a été mis sur le suivi des dispositions réglementaires favorisant la sous-traitance. Il a également développé un plaidoyer pour l'aboutissement de la loi portant promotion de la sous-traitance.

Le dernier axe de travail concerne les questions connexes. Il s'agit ici des questions d'assurance, de transport, de transit, de logistique, de financement, de sécurité et de mise à niveau de la PME en rapport avec les grands projets. Dans ce cadre, il est procédé à l'examen des opportunités qui existent pour les assureurs et les transporteurs locaux.

A travers les activités de ce GT, le GICAM entend continuer à renforcer l'impact des grands projets pour les entreprises et surtout apporter sa pierre à une meilleure capitalisation de leurs retombées pour l'économie.

Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du GICAM !



Plus d'informations au **699 93 29 23**

NOTE DE CONJONCTURE

LES ENTREPRISES MEMBRES DU GICAM CRÉENT PLUS DE 1 400 EMPLOIS AU 1^{er} SEMESTRE 2014.

Dans un environnement marqué par un ralentissement de la croissance mondiale et la persistance de nombreuses contraintes au niveau national, l'emploi au sein des entreprises membres du GICAM a connu un dynamisme important



• Jules Simplicie KEMBOU,
Chargé d'Etudes Economiques, GICAM

1. Economie mondiale : une reprise décevante à rythme inégalement réparti.

Après avoir publié des perspectives de reprises plus rayonnantes en Avril 2014, les nouvelles prévisions de Fonds Monétaire International (FMI) d'octobre 2014 sont plus modérées. Selon ces dernières prévisions, l'économie mondiale devrait réaliser un taux de croissance de 3,3% en 2014, un retrait de 0,4 points par rapport aux prévisions d'avril qui avaient initialement tablé sur une croissance de 3,7% en 2014.

La dégradation des perspectives de croissance mondiale pour 2014 tient à un tassement de l'activité économique dans les pays avancés au premier semestre de 2014 et à des perspectives moins optimistes pour plusieurs pays émergents.

Les risques pesant sur la reprise fragile de l'économie mondiale ont plusieurs sources selon le FMI : la montée des tensions géopolitiques et leurs répercussions sur les marchés des produits de base et l'activité réelle, les chocs provenant des marchés financiers et les résultats macroéconomiques moins bons que prévu dans des pays ou régions systématiquement importants. Dans tous ces cas, le commerce mondial et l'interconnexion des marchés financiers peuvent transmettre et amplifier les chocs, avec de vastes répercussions internationales.

Dans la **zone euro**, la croissance inférieure aux prévisions qui a été observée récemment met en évidence des fragilités persistantes. Une reprise progressive, mais timide, devrait se poursuivre, portée par une forte compression des écarts de taux d'intérêt pour les pays en difficulté et des taux d'intérêt à long terme au plus bas dans les pays du cœur de la zone.

États-Unis : poursuite de la reprise après un

recul temporaire au premier trimestre. Après une rechute temporaire au premier trimestre de 2014, l'économie des États-Unis a rebondi. Les obstacles temporaires (un hiver d'une rigueur inhabituelle et une forte correction de l'accumulation antérieure des stocks) se sont dissipés. La croissance a atteint un rythme annualisé de 4,2% au deuxième trimestre. Les progrès dans le secteur du logement, l'essor de l'investissement non résidentiel et la création régulière d'emplois laissent penser que le mouvement de reprise devient plus soutenable.

Au **Japon**, le PIB s'est contracté plus que prévu au deuxième trimestre de 2014 à la suite d'un relèvement de la taxe sur la consommation. L'investissement privé devrait se redresser et la croissance rester plus ou moins stable en 2015.

Les pays émergents s'ajustent à une croissance plus faible

La croissance des pays émergents et des pays en développement continuera de représenter l'essentiel de la croissance mondiale. Néanmoins, à 4,4 % pour 2014, la prévision de croissance est un peu plus faible que celle de l'édition d'avril 2014 des Perspectives Economique Mondiales. Ce ralentissement s'explique par l'atonie de la demande intérieure et l'impact des tensions géopolitiques croissantes, en particulier sur la Russie et les pays voisins.

En **Chine**, la croissance devrait ralentir légèrement en 2014-15, pour s'établir à 7,4 %, tandis que l'économie adopte une trajectoire plus viable. La croissance devrait rester vigoureuse ailleurs dans les pays émergents et en développement d'Asie.

En **Amérique latine**, le taux de croissance devrait diminuer de moitié cette année, pour atteindre environ 1,3% en raison de facteurs extérieurs, y compris des exportations plus faibles que prévu, et de contraintes inté-

rieures. La croissance devrait rebondir aux environs de 2,2 % en 2015.

Afrique subsaharienne : maintien d'une croissance rapide

En Afrique subsaharienne, l'activité a continué à progresser rapidement, grâce à la bonne orientation de la demande externe et à la forte hausse de l'investissement public et privé. Et les perspectives semblent encore favorables dans la plupart des pays de la région. Toutefois, au-delà de ses graves conséquences humanitaires, l'épidémie actuelle du virus Ebola a un coût économique très élevé pour la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Les risques internes pour la croissance seraient aussi le développement rapide de faiblesses budgétaires dans quelques pays et l'aggravation des menaces pour la sécurité. Ces risques pourraient être accentués par un resserrement plus rapide que prévu des conditions financières mondiales et par un ralentissement marqué des pays émergents, surtout dans les économies qui dépendent de financements externes privés ou d'exportations de ressources naturelles.

	2013	2014	2015
Monde	3	3,3	3,8
Pays avancées	1,4	1,8	2,3
Etats-Unis	2,2	1,8	3,1
Japon	1,5	0,9	0,8
Zone Euro	-0,4	0,8	1,3
Pays émergents	4,7	4,4	5,3
Chine	7,7	7,4	7,1
Inde	5,0	5,6	6,4
Brésil	2,5	0,3	1,4
Afrique subsaharienne	5,1	5,1	5,8

Source : FMI (octobre 2014)

• Au **Moyen-Orient** et en **Afrique du Nord**, la reprise semble fragile alors même que la croissance devrait commencer à s'accélérer de manière modeste grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire intérieure et à l'affermissement de la demande extérieure. Des considérations similaires expliquent une progression modeste de l'activité en Russie et dans les autres pays de la Communauté des États indépendants.

SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc... dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs !

Capacité : 170 places / 250 places modulées*.

Spécificité : cabine de sonorisation, micro fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

*Mise en place spécifique



SALLE DE CONSEIL

Pour vos Conseils d'administration, Assemblées générales et Réunions diverses à auditoire réduit.

Capacité : 20 places / 30 places modulées*.

Spécificité : environnement moderne, travail en toute quiétude, possibilité de connexion internet.

*Mise en place spécifique



SALLE DE FORMATION

Pour vos ateliers, vos formations et vos suivis des travaux.

Capacité : 15 places / 20 places modulées*.

Spécificité : environnement simple, possibilité de connexion internet.

*Mise en place spécifique



CLUB HOUSE

Bar anglais pour recevoir, discuter et travailler en toute discrétion, style moderne, boissons disponibles (Apéritifs, liqueurs, jus, vins, champagne), possibilité de manger sur place (commande nécessaire), adhésion et fréquentation sur carte prépayée.

Coût : carte prépayée (montant au choix)

Formalités d'adhésion : acquisition de la carte.

Contrainte : prise indispensable de RDV.



PRÉAU

Espace couplé aux salles pour les services de catering.

AIRE D'EXPOSITION

Pour vos expositions, vos foires et vos journées dédiées...

Spécificité : environnement sécurisé.

PARKING

Hautement sécurisé, service de gardiennage professionnel nuit et jour.

2. Zone CEMAC

En raison de la chute des cours du baril qui se situe actuellement autour de 80\$ US le baril, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale a révisé le 07 novembre 2014, les perspectives de croissance de la zone. Elle situe désormais la croissance à 4,9% en 2014.

3. Principales matières premières : le cours en baisse depuis la fin du 2^{ème} trimestre

En plus, le faible niveau des cours devrait se poursuivre sur le reste de l'année 2014 et se prolongerait probablement durant une bonne partie de 2015. Les grandes tendances montrent que pétrole a connu depuis juin une chute spectaculaire et les matières premières agricoles ont perdu près de 6% de leur niveau en octobre comparativement à juin 2014, les métaux ayant gardé des prix relativement stable.

Pétrole brut : la stabilité du cours observé depuis 2011 rompue au 3^{ème} trimestre 2014.

Depuis 2011, le cours du baril a fluctué autour d'un prix moyen d'environ 104\$/baril en dépit des tensions géopolitiques en raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Plus encore, depuis juin 2014, le cours du baril a entamé une chute descendante qui l'a conduit à s'établir à 86\$/baril en octobre 2014. Ce fléchissement est dû à la forte progression de

l'offre des pays hors OPEP, en l'occurrence la forte production des Etats Unis provenant des gisements de pétrole de schiste. La production continuellement élevée des certains pays de l'OPEP a également contribué à cette tendance.

Si la croissance mondiale reste décevante en 2015, la tendance à la baisse des cours du baril risquerait de se maintenir.

Aluminium : un redressement des cours malgré le surplus des stocks chinois

Le cours de l'aluminium a enregistré une progression positive sur deux trimestres successifs. Après une baisse de 3% observée au 1^{er} trimestre 2014, l'aluminium a progressé de 5,3% et de 10,5% aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres respectivement. Bien que le marché chinois soit resté en surplus de stock, les arrêts de production dans les autres pays producteurs ont créé un déficit de l'offre en dehors de la chine.

Plus globalement, les cours des métaux de base, à l'exception de l'étain, ont eu la même tendance haussière, en réaction au resserrement des conditions de l'offre observées par la plus part des pays producteurs.

Cacao : toujours en progression en raison de la baisse de production en Afrique de l'Ouest

Après une hausse de 6,5% du cours du cacao au premier trimestre, celui-ci enregistre des progressions de 4,5% et 5% aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre en glissements trimestriels. Cette progression s'explique par les problèmes de production que rencontre l'Afrique de l'ouest, notamment la Côte d'Ivoire. Elle pourrait se maintenir si les risques liés au virus ébola venaient à se confirmer.

Café : l'arabica se maintient au-dessus de 4,5\$/kg

Même si l'on note une stabilisation du prix du kilo de café arabica autour de 4,5\$/kg aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, celui-ci reste largement au-dessus des niveaux de l'année dernière. En raison de la sécheresse au Brésil, le marché du café devra connaître un déficit de 2 000 sacs en 2014.

Coton : les cours reprennent leur chute après un léger redressement au 1^{er} trimestre

Après s'être négocié à 2 070 \$ US la tonne au 1^{er} trimestre 2014, la tonne de coton est retombée à 2 040 \$ au 2^{ème} trimestre, puis à 1 070 \$ au troisième, soit une chute de près de 17% entre les deux derniers trimestres. Ceci est la cause de la surproduction mondiale par rapport à la capacité d'absorption de la demande actuelle.

Tableau 2 : Evolution des cours des principales matières premières

Matière première	Unité	2013	1T2014	2T2014	3T2014	prévisions	
						2014	2015
Pétrole brut	\$/baril	104,08	103,06	106,32	100,38	101,5	95,7
Aluminium	\$/mt	1 846,70	1	1800,2	1989,74	1 875	1 925
Banane, UE	\$/kg	1,02	1,05	1,14	0,99	0,93	0,94
Cacao	\$/kg	2,44	2,95	3,08	3,23	3,1	2,85
Café arabica	\$/kg	3,08	3,83	4,67	4,56	4,4	4,1
Café robusta	\$/kg	2,08	2,12	2,26	2,22	2,2	2,1
Coton	\$/kg	1,99	2,07	2,04	1,7	1,85	1,9

Notes : \$/kg = dollar US par kg, \$/mt = dollar US par tonne, \$/baril = dollar US par baril, UE = Union Européenne

Source: World Bank commodity prices 1er T 2014, commodity market outlook 2014-world Bank

4. Situation et perspectives économiques nationales au 2nd trimestre 2014

Inflation

Selon l'Institut National de la Statistique, les prix à la consommation finale des ménages ont crû de 1,7% au cours des neuf premiers mois de 2014 par rapport à la même période de l'année 2013. Cette hausse était de 2,1% il y a un an. En moyenne sur les douze derniers mois, l'augmentation est de 1,7% en recul de presque un demi-point (0,4) comparativement au niveau atteint sur la même période il y a un an.

L'inflation ayant par définition un effet de corrosion sur le pouvoir d'achat des ménages, cette hausse de 1,7% du niveau général des prix n'a été que partiellement

compensée par les mesures gouvernementales qui ont accompagné l'augmentation du prix des hydrocarbures décidée par le Gouvernement du Cameroun en juillet 2014. D'ailleurs, le pouvoir d'achat des ménages camerounais aura aussi été ruiné par la réglementation interdisant les emballages plastiques en deçà d'une certaine épaisseur. En effet, suite à cette interdiction, les emballages qui étaient gratuitement distribués sont maintenant vendus. Cette mesure est malgré tout salubre pour l'environnement.

Secteur primaire

L'agriculture industrielle et d'exportation devrait souffrir de la baisse généralisée des cours mondiaux, à l'exception du café ara-

bica. Néanmoins, l'augmentation des superficies de forêts certifiées permettra à la sylviculture de garder un volume de production appréciable.

Secteur secondaire

La production pétrolière devra connaître une augmentation du fait de l'entrée en production de nouveaux champs. L'offre d'énergie sera elle aussi en nette amélioration grâce à une plus grande pluviométrie et l'entrée en activité de nouvelles centrales thermiques. Par contre, la vétusté des équipements de production des opérateurs de productions et de distributions d'eau pèseront sur le comportement du secteur de l'eau. Le secteur du BTP quant à lui bénéficiera d'une impulsion

positive venant de l'entrée en production de nouvelles cimenteries au cours de l'année 2014.

L'industrie de la plasturgie devra par contre, connaître une année 2014 mitigée en raison de l'adaptation difficile à la nouvelle réglementation portant interdiction des emballages plastiques de faibles épaisseurs.

Secteur tertiaire

Le secteur des télécommunications connaîtra un dynamisme particulier en 2014 avec le début des activités du troisième opérateur. L'effet de curiosité qu'a suscité l'arrivée sur le marché de ce dernier et la technologie de troisième génération qu'elle offre permettront d'entretenir ce dynamisme. L'activité de transport sera elle aussi plus dynamique en 2014 en raison de l'augmentation du trafic ferroviaire suite à l'acquisition de nou-

velles voitures par l'unique opérateur du secteur. Ce dynamisme pourrait néanmoins être inversé par les perturbations qui ont nui à l'activité au port de Douala pendant une bonne partie de l'année 2014.

Par contre, le secteur du tourisme souffrirait de l'activisme de la secte terroriste Boko Haram dans le nord Cameroun qui est une région à grand potentiel touristique.

Commerce extérieur en 2014 : le déficit sur les trois premiers trimestres se rapproche du déficit de 2013

Le déficit commercial s'est creusé au 2nd trimestre avant de diminuer au troisième. La dégradation du déficit au deuxième trimestre est due à une accélération des importations hors pétrole au cours de ce trimestre. En

effet, alors que les importations hors pétrole étaient chiffrées à 350 milliards au premier trimestre, celles-ci ont évolué pour atteindre plus de 435 milliards au deuxième. Au troisième trimestre, les importations ont repris le dessus avec une progression de plus de 100 milliards alors que les importations hors pétrole ont diminuées de plus de 90 milliards de FCFA passant de 435 à 342 milliards de FCFA.

Au regard du déficit commercial enregistré au cours des trois premiers trimestres de 2014, l'on peut déjà prévoir que le déficit de 2014 sera au-dessus de celui de 2013. En effet, sur la période janvier-septembre, le commerce extérieur enregistre déjà un déficit de 1017 milliards. Ce niveau est déjà très proche des 1054 milliards de déficit connu en 2013.

Tableau 3 : Résultats du commerce extérieur (en milliards de FCFA)

	2013	1T2014	2T2014	3T2014
Exportations	2230,7	549,4	517,7	568,5
Hors pétrole	1013,9	223,7	213,5	232,1
Pétrole	1216,8	325,7	304,2	336,4
Importations	3285,1	855,8	888,8	908,1
Hors pétrole	1743,6	350,3	435,4	342,7
Pétrole	1541,5	505,5	453,4	565,4
Balance commerciale hors pétrole	-1054,4	-306,4	-371,1	-339,6

Source : INS 2014

5. Activités des entreprises membres du GICAM

5.1 Le secteur tertiaire au crible

- Evolution global de l'activité: le secteur tertiaire globalement satisfait

SECTEUR	1 ^{er} semestre 2014/1 ^{er} semestre 2013			2 ^{ème} semestre 2014/2 ^{ème} semestre 2013			Total
	En hausse	Stable	En baisse	En hausse	Stable	En baisse	
assurances	67%	11%	22%	63%	25%	13%	100%
autres services	67%	33%		100%			100%
banque	75%	8%	17%	91%	9%		100%
commerce et distribution	59%	12%	29%	59%	18%	24%	100%
hôtel tourisme et transport	27%	45%	27%	40%	30%	30%	100%
télécommunications	100%			100%			100%
Total	58%	19%	23%	66%	18%	16%	100%

Source : enquête GICAM 1^{er} semestre 2014

Les entreprises du secteur tertiaires pensent majoritairement que le premier semestre 2014 a été meilleur que le premier semestre de 2013. Les plus optimistes, l'ordre décroissant, sont les banques et les assurances. En dépit de ce sentiment de satisfaction quasi général, le secteur du « hôtel, tourisme et transport » ne semble pas partager le même

avis car seulement 27% des opérateurs de ce secteur estiment que le 1er semestre 2014 a été plus favorable à l'activité que celui de 2013.

Ce sentiment s'inscrit dans la continuité au 2nd semestre où les optimistes sont encore plus nombreux qu'au 1er. De même, le pes-

simisme des opérateurs de transport, hôtellerie et tourisme se maintient même si on note une légère amélioration de la proportion des satisfaits qui passe de 27% à 40% entre les deux semestres. Décidemment, il se peut que l'année 2014 soit bien meilleure que 2013 dans le secteur tertiaire.

• Tension de trésorerie au 1^{er} semestre 2014 : les entreprises de services vivent les mêmes tensions qu'en 2013

SECTEURS	1 ^{er} semestre 2014/1 ^{er} semestre 2013			2 ^{ème} semestre 2014/2 ^{ème} semestre 2013			Total
	En hausse	Stable	En baisse	En hausse	Stable	En baisse	
autres services	33%	67%		100%			100%
commerce et distribution	25%	38%	38%	59%	18%	24%	100%
hôtel tourisme et transport	33%	56%	11%	40%	30%	30%	100%

Source : enquête GICAM 1^{er} semestre 2014

De l'avis des entreprises des sous-secteurs hôtellerie, transport, commerce et distribution et autres services, les problèmes de trésorerie n'ont pas été plus préoccupants au 1^{er} semestre 2014 comparativement à la même période

de l'année précédente. Ceci est en tout cas l'opinion de la majorité des entreprises de services couvrant les secteurs suscités.

Par contre, ces mêmes entreprises redoutent

une dégradation de la situation de la trésorerie au 2nd semestre 2014 au cours duquel, pratiquement tous les sous-secteurs du tertiaire s'attendent à une hausse de la tension de trésorerie.

 • Pression fiscale au 1^{er} semestre 2014 : les entreprises ne se sentent pas particulièrement agressées en 2014

SECTEURS	1 ^{er} semestre 2014/1 ^{er} semestre 2013			2 ^{ème} semestre 2014/2 ^{ème} semestre 2013			Total
	En hausse	Stable	En baisse	En hausse	Stable	En baisse	
assurances	33%	56%	11%	33%	44%	22%	100%
autres services	67%	33%		100%			100%
banque	58%	33%	8%	42%	58%		100%
commerce et distribution	63%	38%		44%	38%	19%	100%
hôtel tourisme et transport	56%	33%	11%	50%	38%	13%	100%
télécommunications	100%			100%			100%
Total	56%	38%	6%	46%	42%	13%	100%

Source : enquête GICAM 1^{er} semestre 2014

Même si l'on note que la proportion des entreprises du tertiaire qui estiment que la pression fiscale a augmenté en 2014 dépasse 50%, il est tout autant évident que celle-ci n'est pas statistiquement éloignée de

la proportion des entreprises (44%) qui juge la pression fiscale plutôt stable voire même en retrait par rapport au 1^{er} semestre 2013.

Au 2nd semestre 2014, encore moins d'entreprises, craignent une pression fiscale étouffante. La proportion des craintifs passe d'ailleurs de 56% à 46% entre les deux semestres.

• Financement de l'économie : demandes et octrois de crédits en hausse

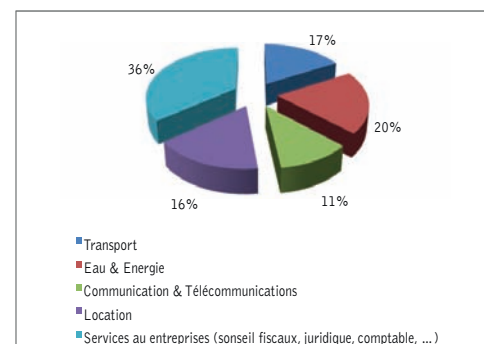
		1 ^{er} semestre 2014/1 ^{er} semestre 2013			2 nd semestre 2014/2 nd semestre 2013			Total
		En hausse	Stable	En baisse	En hausse	Stable	En baisse	
Court terme	Demandes	82%	18%		73%	27%		100%
	Octrois	70%	20%	10%	73%	27%		100%
Moyen terme	Demandes	67%	17%	17%	67%	25%	8%	100%
	Octrois	67%	17%	17%	67%	25%	8%	100%

Source : enquête GICAM 1^{er} semestre 2014

A en croire les opérateurs bancaires, les demandes et les octrois de crédits à court et à moyen terme ont été en hausse au 1^{er} semestre 2014 comparativement au même semestre de l'année dernière. Selon ces mêmes opérateurs, cette tendance devra se maintenir au 2nd semestre 2014. Cette impression vient ainsi renforcer le soupçon d'une meilleure performance économique en 2014 relativement à 2013. On notera Néanmoins que 17% des banquiers ont baissé les octrois de crédit à moyen terme au premier semestre et 8% entendent agir pareillement au 2nd semestre.

• Investissements

La formation brute de capital fixe a été très dynamique dans les entreprises du secteur tertiaire, membres du GICAM. Ce dernier a enregistré un investissement d'au moins 40,5 milliards (car nous n'avons pas pu enquêter toutes les entreprises du secteur) d'investissement au cours du premier semestre 2014. Les secteurs bancaire et de l'hôtellerie sont ceux qui ont porté ce dynamisme probablement grâce aux travaux de construction et d'extension d'agences qui ont été observés çà et là.



Source : enquête GICAM 1^{er} semestre 2014

Selon une typologie des charges des entreprises se limitant aux charges de transport, de consommation d'eau et d'énergie, de communication et de télécommunication, de location et enfin des services aux entreprises (conseils fiscaux, juridiques, comptables, frais d'avocats, ...), il apparaît qu'au premier semestre 2014, les services aux entreprises occupent la première place dans les charges des entreprises suivis de l'eau & énergie. Les dépenses de communication et de télécommunication occupent la dernière place avec néanmoins une part non négligeable se chiffrant à 11% des charges.

• Augmentation des prix du carburant : les entreprises s'expriment

• Les banquiers et les assureurs craignent une baisse de l'épargne nuisible à l'investissement pour les premiers et aux contrats pour les seconds ;

• Les opérateurs du commerce et de la distribution redoutent une augmentation des charges ;

➤ Quelques préoccupations des entreprises
Au premier semestre 2014, les entreprises du tertiaire expriment des plaintes à l'égard des lourdeurs administratives, de la corruption toujours aussi importantes, de la congestion du port, du non remboursement du crédit de TVA, du harcèlement fiscal, de l'inefficacité du système judiciaire, ...

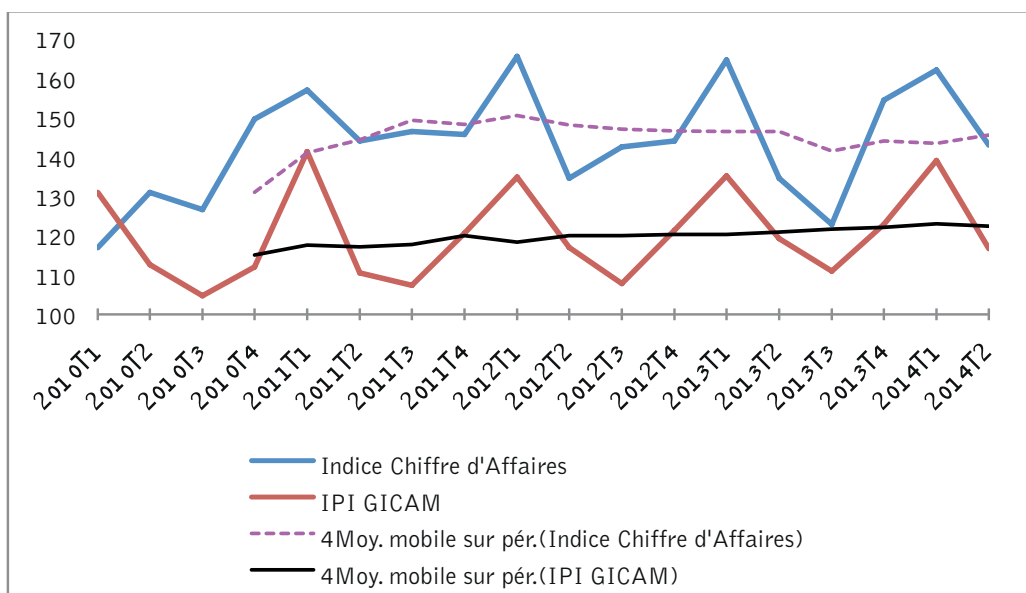
5.3 Production industrielle : l'activité en retrait au 2nd trimestre 2014

L'activité des entreprises industrielles membres du GICAM enregistre au 2nd trimestre 2014, un retrait de 2,04% par rapport au même trimestre de l'année dernière alors que le chiffre d'affaires progresse de 6% en glissement annuel. En glissement trimestrielle, l'indice du chiffre d'affaire et celui de la production indus-

trielle sont tous en baisse de 11% et 15% respectivement.

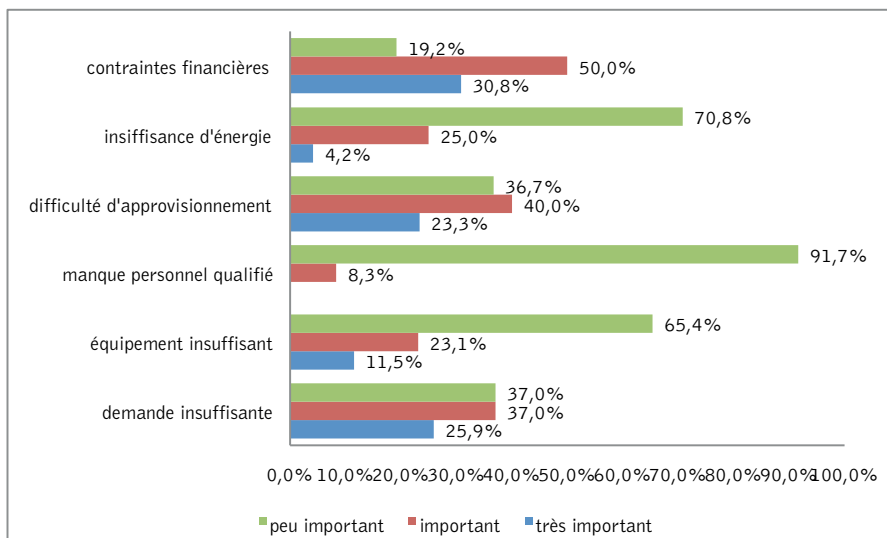
Comme nous le craignons le trimestre précédent, l'activité industrielle a essentiellement pâti des difficultés de l'activité plasturgique causés par la nouvelle réglementation. Les opérateurs du secteur ne se sont pas adaptés à temps à cette réglementation et le résultat est que la production plasturgique à régressé de 22% en glissement annuel. Les industries forestières et agro-alimentaires ont elle aussi souffert au 2nd trimestre 2014 avec des baisses de 12% et 10% de leur production en glissement annuel. La hausse des prix des hydrocarbures n'est pas totalement innocente à cette baisse d'activité ainsi que les difficultés rencontrées au port de Douala.

Figure 1 : Evolution des indices de production industrielle et du chiffre d'affaires



Source : Enquête trimestrielle du GICAM (2T2014)"

Parmi les autres contraintes à l'activité industrielle au second trimestre 2014, on relève les contraintes financières, les difficultés d'approvisionnement et l'insuffisance de la demande qui sont évoquées respectivement par 80,8% ; 63,3% et 63% des entreprises interrogées comme ayant été des difficultés importantes ou très importantes. L'on notera par ailleurs que pour plus de 70% des entreprises ayant participé à l'enquête, l'insuffisance d'énergie n'aura pas été considérée une difficulté à la production. Ce résultat tranche avec les précédentes qui ont toujours identifié ce facteur comme contrainte majeure pour l'activité industrielle.



Source : enquête trimestrielle du GICAM

La morosité de l'activité industrielle au second trimestre est pratiquement confirmée par l'opinion des répondants qui sont très minoritaires (31%) à penser que l'activité a été en hausse au 2nd trimestre comparé à la même période de l'année précédente. Par

contre, on observera, si les prévisions des entreprises se confirment, un léger redressement de l'activité au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2014 car les répondants sont plus nombreux (39% et 41% respectivement) à prévoir une évolution en hausse du secteur.

De l'avis des mêmes répondants, la trésorerie n'a pas été meilleure au 2nd trimestre et ne le sera guère ni au 3^{ème}, ni au 4^{ème} trimestre.

Tableau 4 : Appréciation de l'évolution de la trésorerie et de l'activité (comparés aux mêmes trimestres un an plus tard)

	Trimestre	en hausse	stable	en baisse
activité	2T2014	31%	52%	17%
	3T2014	39%	46%	14%
	4T2014	41%	41%	19%
	Trimestre	meilleure	équivalente	plus mauvaise
trésorerie	2T2014	19%	46%	35%
	3T2014	9%	78%	13%
	4T2014	30%	48%	22%

Source : enquête trimestrielle du GICAM

6. Hausse des prix des hydrocarbures : les entreprises s'expriment

L'enquête trimestrielle de conjoncture du 2er trimestre 2014 a été l'occasion de recueillir les avis des chefs d'entreprises sur l'augmentation des prix des hydrocarbures.

⇒ chez les entreprises de services

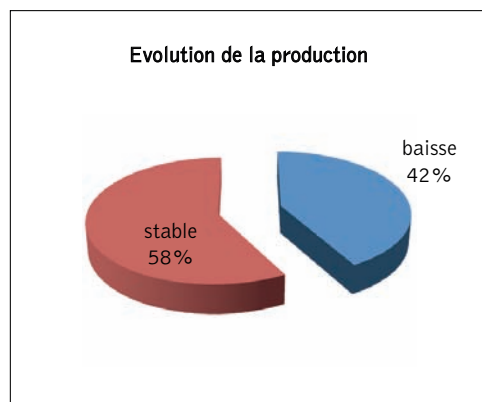
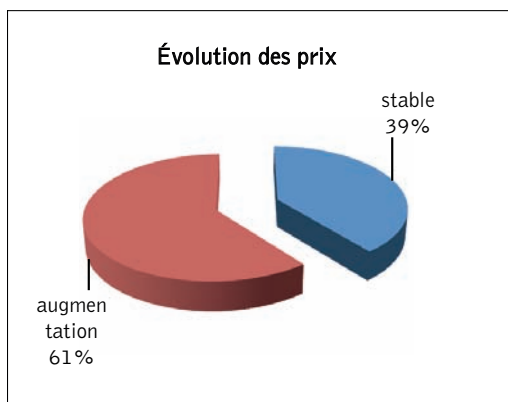
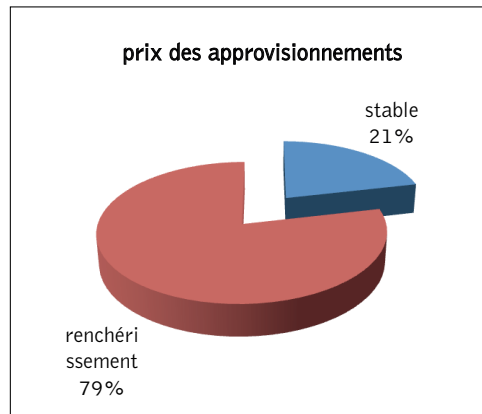
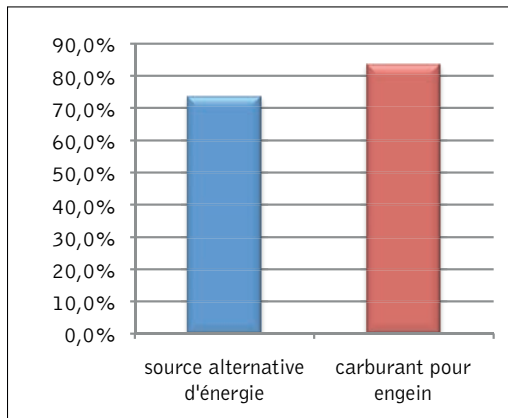
- Les banquiers et les assureurs craignent une baisse de l'épargne nuisible à l'investis-

sement pour les premiers et aux contrats pour les seconds ;

- Les opérateurs du commerce et de la distribution redoutent une augmentation des charges ;
- Les hôteliers et les agences touristiques soupçonnent une baisse de fréquentation due à une réorientation du pouvoir d'achat.

⇒ chez les entreprises industrielles

Alors que plus de 70% d'industries utilisent les hydrocarbures comme source alternative d'énergie et 80% comme carburant pour les engins, elles redoutent majoritairement un renchérissement des approvisionnements, une augmentation des prix de leurs propres produits. Une frange non moins importante (42%) s'attend à une baisse de leur production du fait de l'augmentation des prix de carburant.



Source : enquête de conjoncture GICAM : 2^{ème} trimestre 2014

Quelques commentaires sur la question

Pour certaines entreprises, cette mesure devrait s'accompagner d'une véritable stratégie de protection de l'industrie locale dont l'un des pans pourrait porter sur le réajustement des taux de droits de douanes sur leur concurrents importés couplée à une baisse de taxes sur les produits locaux.

Pour d'autres, l'augmentation des prix du carburant sera difficilement répercutée sur les prix des produits alors que son impact sur les coûts de production sera durable. Par conséquent, les marges des entreprises seront entamées.

5.2 Marché de l'emploi : les entreprises membres du GICAM créent plus de 1 400 emplois au 1^{er} semestre 2014

Le marché de l'emploi a été d'un dynamisme sans conteste au sein des entreprises membres du GICAM au cours du 1^{er} semestre 2014. La différence entre les recrutements et les cessations des contrats ont ainsi permis

de dégager un solde positif de 1 440 emplois créés sur un échantillon représentant à peine 25% des membres du GICAM. Les secteurs ayant grandement contribué à ce dynamisme sont dans l'ordre : Autres services, Banque, le commerce & distribution et l'industrie. Il est malheureusement à noter que cette création d'emplois aurait été plus importante n'eut été la mise à termes de plus 800

contrats. Les raisons évoquées pour la fin de ces contrats sont diverses et variées. Certains contrats se sont terminés pour des raisons de fin d'un projet, d'autres pour la non atteinte des objectifs ou faute lourde et d'autres encore pour des raisons de suppression de poste. Une minorité de contrats s'est arrêtée à la suite des départs volontaires.

Tableau 5 : répartition des recrutements par secteur d'activité

SECTEURS D'ACTIVITE	Recrutements Permanents	Recrutements temporaires	Total
Autres services	734	7	741
Banque	366	186	552
Commerce et distribution	160	273	433
Industrie	178	172	350
Hôtel tourisme et transport	105	25	130
Assurances	51	2	53
Télécommunications	3	0	3
Total général	1597	665	2262

Source : Enquête GICAM 1^{er} semestre 2014

Tableau 6 : répartition des recrutements et des départs par sexe

Opération	Statut	Sexe	Effectifs
Recrutements	permanents	Hommes	1209
		Femmes	388
	Temporaires	Hommes	559
		Femmes	106
Total recrutements			2262
Départs	Permanents	Hommes	559
		Femmes	46
	Temporaires	Hommes	216
		Femmes	1
Total départs			822
Solde = Recrutements - Départs			1440

Source : Enquête GICAM 1^{er} semestre 2014

Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du GICAM !



Plus d'informations au 699 93 29 23



DOUALA : Adresse : Bonanjo, Vallée de Ministres BP 829.
Email : gicam@legicam.org • Tél : (+237) 233 42 31 41 / 233 42 64 99
Fax : (+237) 233 42 38 80

YAOUNDE : Adresse : Hippodrome, BP 1134.
Email : gicam@legicam.org • Tél : (+237) 222 23 12 24 / 222 23 12 25
Fax : (+237) 222 23 12 26



AIRE D'EXPOSITION

Pour vos expositions, vos foires et vos journées dédiées...

Spécificité : environnement sécurisé.

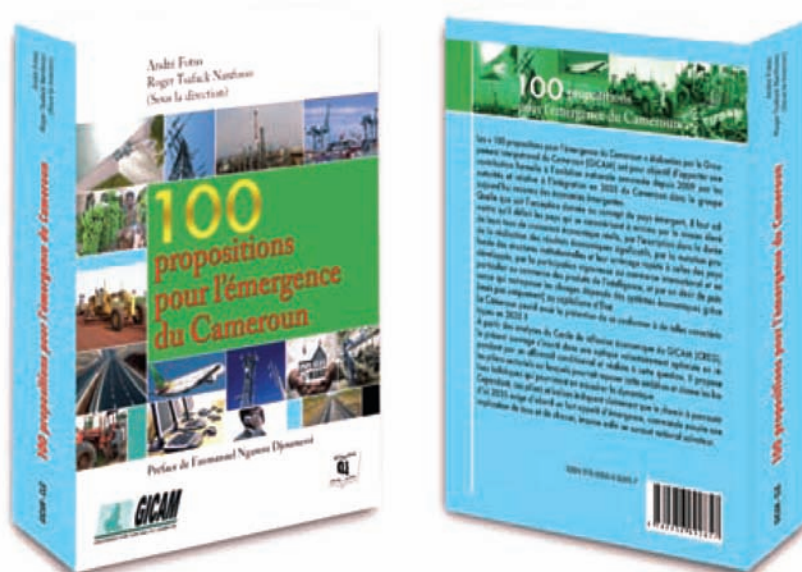
PRÉAU

Espace couplé aux salles pour les services de catering.



PARKING

Hautement sécurisé, service de gardiennage professionnel nuit et jour.



Vient de paraître

100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun

Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique
du GICAM (**CREG**)

DISPONIBLE AU GICAM

Nouveau format

Source Tangui **1 litre**



0,5L

250
F CFA

Source
Tangui

Société des Eaux Minérales du Cameroun
Exploitation autorisée par décret n° 81/199 Du 20/1/81

Je suis la Pureté, je suis la Qualité



Les Brasseries du Cameroun
since 1957